L'ENVOLEE

Pour en finir avec toutes les prisons

2 EUROS *Mars 2009* *Numéro* **25**

SOMMAIRE

ENTRETIEN AVEC MAX, JANVIER 2009 PAGES 4 À 7
« T'AS VOULU CHANGER LE MONDE, T'AS PAS PU, MAIS EUX, ILS ONT PAS PU T'Y METTRE, DANS CE MONDE-LÀ »

PRISON : DANGER DE MORT PAGES 8 À 11
« LOIN DES HOMMES ET TOUT PRÈS DES MATONS »
« JE N'AI PAS ENVIE DE TERMINER MES JOURS ENTRE QUATRE MURS »
LETTRE DE SALIM DU CP DE VARENNES-LE-GRAND
« DANS TOUS LES CAS C'EST LA PRISON QUI EST RESPONSABLE DE LA MORT DE SAMIR »
TÉMOIGNAGE DE PRISONNIERS DE VILLEPINTE SUITE À LA MORT DE SAMIR
« POLITIQUE DE LA CAROTTE ET DU BÂTON »
LETTRE DE XAVIER DU CD DE BAPAUME

« NOUS MANGEONS DANS LES COUVERTS DU VOISIN » PAGES 12 À 13
LETTRE DE MOMO DU CD DE VAL-DE-REUIL

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LIBERTE PAGES 14 À 16
SUR LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

« BRAVO POUR LES PHOTOS DANS LE JOURNAL, ELLES SONT DROLES » PAGE 17
LETTRE DE DAMIEN DE LA MA DE VILLEPINTE

ENTRETIEN AVEC RITA PAGES 18 À 19
SUR L'EPM DE MEYZIEUX

LE DOIGT DU PLUS FORT PAGE 20
PUNIR PLUS SÉVÉREMENT LES PAUVRES
EN EXONÉRANT LES RICHES

« MAIS QUITTE A PRENDRE DES COUPS, AUTANT SE DEFENDRE » PAGE 21
LETTRE DEPUIS LE MITARD DE BOIS-D'ARCY

« IL FAUT QUE TOUT CELA SERVE A QUELQUE CHOSE » PAGE 22
SUR L'ÉVASION DE MOULINS-YZEURE

« MADAME LE MINISTRE... » PAGE 23
LETTRE D'UN INCONDITIONNEL

« IL CRAQUE ET AVOUE QU'IL A FAIT DES FAUX PV » PAGE 23
LETTRE DE PULP DE LA MA DE FLEURY-MEROGIS

« TROIS TROUS DANS UN MUR ET UN PETIT BONHOMME QUI S'EN VA » PAGES 24 À 27
LE PROCÈS DE L'ÉVASION DE FRESNES
ILS TENTENT DE LUI BRISER LES AILES
L'ISOLEMENT DANS L'ISOLEMENT

DANSE AVEC L'ETAT PAGES 28 À 31
DÉNONCER L'EXCEPTION JUSQU'À EN OUBLIER LA JUSTICE

ACCROITRE LA CARCERALISATION DE L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE PAGES 32 À 35
ARIÈGE TERRE D'ASILE
CHASSE AUX FOUS NÉCESSAIREMENT DANGEREUX
« QUAND ON TE TRAITE COMME UN CHIEN, TU PEUX FINIR PAR LE DEVENIR... CHIEN SOUMIS OU CHIEN ENRAGÉ »
LETTRE D'UN PRISONNIER DE ROUEN

L'OMBRE SUR LA MESURE PAGES 36 À 40
LES SUITES DE L'INCENDIE DU CENTRE DE RÉTENTION DE VINCENNES
« ILS ONT DÉCIDÉ DE NOUS DISPERSER DANS PLUSIEURS CENTRES DE RÉTENTION »
LETTRE DE MAMADOU DE LA MA DE FLEURY-MEROGIS
« J'ACCUSE TOUS LES JUGES QUI NOUS ONT JUGÉS DANS DES PETITS BUREAUX »
ENTRETIEN AVEC ANAÏS, COMPAGNE D'UN INCULPÉ DE L'INCENDIE
COMME UNE ODEUR DE COLONIE AU TRIBUNAL DE BOBIGNY
COMPTE RENDU DU PROCÈS D'AMADOU LE 26 FÉVRIER 2009

AZF : PAGE 41
UN PROCÈS POUR OUBLIER ?

« LA TORTURE NE S'AMENAGE PAS, ELLE SE SUPPRIME » PAGE 42
SOUSCRIPTION POUR LA PUBLICATION D'UN LIVRE SUR UN PRISONNIER INSOUMIS : THIERRY CHATBI

EMISSIONS DE RADIO, CONTACTS PAGE 43

L'Envolée

L'Envolée est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique qui transforment les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation pour garder notre autonomie. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons...

EDITO

Et ça continue. On entend encore beaucoup parler de prisons. Les médias relaient largement les déclarations et commentaires de spécialistes en tous genres, parlementaires, experts, syndicats de matons, quelques associations et organismes internationaux... toujours pour décrire certains aspects des conditions de détention : la surpopulation, l'insalubrité – toujours dans le sens de la modernisation humaniste sur l'air du « détenu-citoyen ». Comme si enfermer des hommes et des femmmes pouvait être autre chose qu'une violence arbitraire. Comme si on ne savait pas que plus on construit de prisons, plus on enferme de prisonniers. Et comme toujours dans ces grandes déclarations de principe qui n'ont guère changé depuis qu'il y a des prisons, aucune parole, aucun témoignage des premiers concernés. L'interdiction de témoigner pour les prisonniers est d'ailleurs inscrite dans le code de procédure pénale : tout écrit, toute déclaration passe nécéssairement par l'autorisation – et la censure – de l'administration pénitentiaire. Il n'y a guère qu'au moment de leur procès que les prisonniers peuvent dénoncer la police, la justice, la prison... On peut tenter de faire d'un procès une tribune, mais on sait bien que les tribunaux ne sont pas là pour remettre en cause le système pénitentiaire puisqu'ils en vivent ; ils sont là pour distribuer des peines, qui tendent à s'allonger toujours davantage. De plus, l'individualisation savamment distillée dehors comme dedans fait obstacle à toute vision collective de questions qui le sont pourtant. Chacun reste seul avec ses problèmes, ses souffrances, ses geôliers... et puis il y a l'évasion. Sur ce point, l'administration pénitentiaire est on ne peut plus claire : mieux vaut dix suicidés qu'un évadé. Si la justice est un spectacle dans le genre de ceux des jeux du cirque, où les gladiateurs étaient effectivement mis à mort, il ne vise pas à divertir mais à semer la terreur pour que chacun continue à filer droit.

Max est aujourd'hui dehors après de longues années de prison, mais en attente d'un autre jugement. Ce texte résume trois heures d'entretien qu'il était impossible de reproduire ici in extenso***. Un condensé de son parcours est suivi de diverses considérations présentées par thèmes.***

–Max, on va parler de prison et de justice…
–Y a des chances; de toute façon, je connais que ça depuis tout jeune; adolescent, avant dix-huit ans. On fait pas ses classes à dix-huit ans... *(rires)* Aujourd'hui j'en ai quarante-sept.

–T'as commencé dans ce qui s'appelait les «maisons de correction», c'est ça?
–Oui; on peut même parler d'orphelinat, puisque j'ai commençé par là. Je devais avoir six, sept ans; j'ai dû passer deux ans là-bas avant de retrouver une vie familiale –qui s'est arrêtée très vite, dès que je me suis confronté au monde du travail... et à un employeur qui n'a pas su me payer ce que j'estimais être mon dû. J'ai pas pu laisser faire, et j'ai un peu bousculé la femme qui était derrière le tiroir-caisse pour me servir directement. Je devais avoir quatorze, quinze ans... alors la justice est intervenue. Comme il avait porté plainte, je me suis retrouvé –après une petite fugue– dans ce qu'on appelait à l'époque les «maisons de corrida»: une ISES *(institution spéciale d'éducation surveillée)*, où des individus un peu comme moi étaient mis en attendant leur majorité pour qu'ils puissent légalement aller en prison. C'était la justice qui prenait en charge les mineurs, les jeunes délinquants. J'y suis resté deux ans et demi –autant de temps qu'ils ont pu me garder.

–A quatorze ans, tu t'es retrouvé avec un tas d'autres mômes comme toi; t'en as retrouvé certains, par la suite?
–Oui, oui, tout à fait; dans les maisons de redressement, on voyait ce genre d'individus qui allaient ensuite se retrouver dans les prisons pour jeunes *(CJD, centre pour jeunes détenus)*, où j'ai passé un peu de temps, bien sûr: jusqu'à ma majorité. En centrale, j'en ai pas revu. Beaucoup s'étaient calmés, certains sans doute étaient morts; et pour les autres, ben je les ai pas croisés.

–Tu sors de maison de correction, t'es libre, comme on dit... Tu travailles?
–Non, je travaille pas... A cette époque-là, j'ai déjà une idée du travail qui est celle de l'esclavage; donc je pouvais pas m'y résoudre. Ma première expérience avait été la bonne. On me reverrait pas. J'ai choisi l'autre formule; et il se trouve que tout jeune, j'avais un peu les mains crochues, comme on disait à l'époque. J'en avais besoin, ne serait-ce que pour manger, vu que j'étais dans une famille pauvre. J'allais donc dans les grandes surfaces, et j'étais pas mauvais à ce jeu-là. Je ne serai d'ailleurs jamais arrêté pour vol à l'étalage ou dans les magasins. Il m'arrivera jamais rien, alors je le ferai longtemps... jusqu'à ce que je comprenne qu'il vaut mieux prendre une arme pour aller chercher l'argent chez ceux qui l'ont. Tout jeune, j'avais compris que si c'est pour voler aussi pauvre que soi, c'est pas la peine. Valait mieux voler les nantis –d'autant que c'est plus profitable.

–Et là, tu te refais arrêter rapidement?
–Ben oui... C'est toujours trop rapide. On a pas de durée; on vit au jour le jour. On a pas d'avenir, donc le temps n'existe pas. Il commence à exister à partir du moment où on est arrêté. C'est là qu'on prend conscience du temps qu'on passe enfermé. Moi, je pouvais savoir quel jour on était, savoir le numéro du jour, mais savoir si on était lundi ou dimanche, ça ne faisait pas de différence. Je me suis fait arrêter pour un vol avec violence et une association avec des gens qui se trouvaient avoir des faux billets dans l'appartement où nous étions.

–T'étais encore mineur?
–Bien sûr que j'étais mineur. Je le serai longtemps, pour moi je le suis encore! *(rires)* Dans les quartiers de mineurs, nous étions déjà isolés, tous seuls, on passait vingt et une heures sur vingt-quatre en cellule avec des surveillants qui t'autorisent pas à rester sur ton lit dans la journée, qui t'autorisent pas à dormir au-delà de sept heures, et puis qui veulent te voir t'ennuyer dans ta cellule tranquillement assis sur ton tabouret. Je ferai d'abord dix-huit mois, jusqu'à ma majorité et que je puisse sortir.

«J'AI TOUJOURS PROCLAMÉ HAUT ET FORT MON DÉSIR DE M'INSURGER CONTRE CET ÉTAT QUI VEUT QUE JE DEVIENNE ESCLAVE»

–Et là, donc, tu sors libre, encore une fois, sans changer d'avis sur le travail et tu te fais attraper à nouveau un peu plus tard?
–Ouais, sur le travail, je changerai jamais d'avis, mais je vais mettre quelques années avant d'être attrapé quand même, parce que j'ai eu l'intelligence de ne pas me remettre avec les personnes que j'avais connues dans ma jeunesse; et de changer de ville. Puisque j'ai très vite compris qu'on pouvait attaquer les bijouteries et autres banques, je le fais. Les banques, c'est plus pratique: pas besoin de recéleurs; surtout que je sais que les employés ont l'ordre de donner l'argent pour pas avoir de problème; donc c'est facile. Je vais le faire aussi longtemps que je le peux; mais il se trouve que je m'équipe avec une personne qui a des remords, et ses remords le voient se confier à un inspecteur de police. Ils s'organiseront tous les deux pour m'arrêter et me faire condamner à une peine de réclusion criminelle: la première, en 1986. Je prendrai six années de prison; ben je les fais, et puis je sors. Et dans la semaine qui suit ma conditionnelle, je suis déjà en cavale.

–C'est-à-dire que tu sors en conditionnelle et que tu choisis de ne pas respecter les règles?
–C'est sûr; elles ne me servent qu'à sortir. C'est le moyen que j'ai trouvé.

–Parce que la conditionnelle, ça signifie retourner au chagrin, aller pointer, se retrouver enfermé...
–Oui, et j'accepte pas ça; à l'époque, je peux pas imaginer ça. Donc je sors, je me mets en cavale, et je remets le couvert, comme on dit. Malheureusement, quand ils parviennent à m'arrêter, je suis tout nu; j'ai une arme dans le lit, mais j'ai pas le temps de m'en saisir que je suis arrêté; ils se jettent sur moi comme la misère sur le pauvre monde. Là, ils m'incarcèrent à nouveau. Alors je vais tenter de m'échapper, comme toujours. Mineur, je m'évaderai de l'ISES autant de fois qu'il est possible; et chaque fois que je suis revenu, c'est entre les mains de la justice et de la police. Lorsque j'ai effectué ma première peine, c'était parce que j'avais échoué dans une première tentative: on avait essayé de faire un trou dans le mur afin de partir comme ça. Plus tard, je croirai à l'aide d'un ami qui ne viendra pas. J'ai toujours tenté de m'évader, de me soustraire aux peines qui m'étaient données.

–T'as jamais envisagé de terminer cette peine?
–Non, non. D'autant que mon comportement en prison était celui d'une personne qui va pas obtenir de grâce ni de réduction de peine, ni quoi que ce soit. Comme je passais le plus clair de mon temps en quartier disciplinaire (QD) ou en quartier d'isolement (QI), c'était déjà un luxe pour moi de me trouver en détention. Très vite, j'aurai le statut de détenu particulièrement surveillé (DPS), parce que je tente de m'évader, chaque fois.

–Avec de la réussite, un peu ?
–Aucune réussite, jamais! Seulement l'énergie et l'envie de me soustraire à ma peine. Qu'importent les échecs! puisque j'ai confiance en moi. Je me dis que s'il faut le faire dix fois, je le ferai dix fois.

–T'as pris cette deuxième peine de réclusion dans les années 1980, sous Mitterand; t'as donc connu la prison avant et après. Beaucoup de prisonniers nous ont parlé du vain espoir suscité par l'arrivée de la gauche au pouvoir: le mensonge de la fermeture des quartiers de haute sécurité (QHS), de la transformation de la prison, d'une prétendue abolition de la peine de mort... Comment tu l'as vécu, ce passage-là?
–Ben, j'dirais que j'l'ai pas vécu, parce que je me suis pas senti concerné par toutes ces mesures-là: j'étais pas d'extrême-gauche, donc j'allais pas être sorti comme l'ont été tous les amis de Mitterand. Je savais que j'allais recevoir, que ce soit sous Mitterand ou Giscard, ou sous le prochain. Ça c'est sûr: les individus comme moi ne peuvent que nuire à la société. Ils le savaient, je le savais, on était d'accord; j'ai jamais tenté de nier ce que j'étais, j'ai toujours proclamé haut et fort mon désir de m'insurger contre cet État qui veut que je devienne esclave; et pour ça, je m'autorisais le recours à la violence. Et les QHS, ils les ont fermés! Au sens où ils ont cessé d'exister, mais à la place, gardant les mêmes structures, ils ont institué ce que l'on nomme aujourd'hui les quartiers d'isolement. Je les ai bien connus, les QI: j'y ai passé trois ans et demi sur les quatre années d'instruction d'une de mes peines. Pas seulement seul dans une cellule, seul dans le QI, tout seul! Vraiment seul.

–Avec les matons.
–Oui. Et encore, un surveillant qui se trouve ne pas avoir la clé de ma cellule, c'est-à-dire qu'il ouvre la porte qui communique avec la cellule, qui elle-même est barreautée, et ne t'autorise même pas à l'agresser. Tu pourras pas te jeter sur lui. Ils te passeront le plateau-repas à travers les barreaux. Tu n'as pas de contact avec eux; et c'est comme ça que je passerai quelques années dans plusieurs de leurs prisons en faisant toutes sortes de tentatives: cinq ou six, dont deux m'ont valu de prendre quatre et deux années d'emprisonnement ferme en plus. Et comme je me trouve avoir une conditionnelle d'un an qui a été révoquée, quand je me présente en cour d'assises pour la deuxième fois, j'ai déjà sept ans de prison à faire. Ils demanderont vingt ans, et j'en prendrai quatorze; ce qui avec les six plus un, fait vingt et un ans. Je pars pour Nantes où m'attend une autre affaire d'assises qui me vaudra sept années supplémentaires et m'enverra en maison centrale pour vingt-huit années; ce qui fait qu'en 1993, quand j'arrive à Saint-Maur, j'ai une date de libération en 2015! Lorsqu'ils font mine de vouloir me faire signer des grâces, je suis tout prêt à me battre avec le brigadier qui m'annonce ma sortie en 2015; du coup, ils veulent même plus me présenter les feuilles. C'est pas dur: je ferai jamais mine de signer mes grâces. J'en veux pas, de leurs grâces; et plus tard, on m'expliquera que, de toute façon, que je le veuille ou non, elles sont données d'office: j'ai même pas besoin de les signer. On s'occupe de tout ça*(rires).*

–T'es passé par Fresnes avant d'aller à Saint-Maur?
–Oui; et il se trouve que la première fois que j'ai été à Fresnes, j'ai eu à me battre avec un surveillant, et à tenter même de le tuer, puisque du troisième ou du quatrième étage, j'ai voulu le passer par-dessus la balustrade. J'avais pas aimé la façon qu'il avait eue de jeter mon courrier par terre. Enfin bon, toujours est-il qu'ils me connaissent bien, à Fresnes. Alors du coup, quand je repasserai quelques années plus tard, ils me mettront à l'isolement. Quant à Saint-Maur, en arrivant je me disais que si une évasion se préparait, je serais de la partie. J'imaginais y trouver des durs-à-cuire qui pensent qu'à s'évader, des gens qui tiennent tête à l'administration pénitentiaire (AP)... Ben non, hein; pas du tout. Ils sont tous prêts à faire les vingt ans de prison auxquels ils sont condamnés, puisqu'ils vont les faire confortablement. On leur donne la possibilité d'acheter tout ce qu'il est possible d'acheter à condition qu'ils restent tranquilles. Et c'est ce qui se produit. En 1980, y avait soixante tentatives, aujourd'hui pas vingt; y en a pas une par mois. Ça veut dire qu'ils sont confortablement installés, non? Mais puisqu'on a amélioré, qu'on leur a permis de tenir, maintenant on les condamne plus lourdement: vingt-cinq à trente ans. Le double. Alors moi, je tombe par terre. Je me mets à pleurer. Je comprends que je suis dans un endroit où je vais rester: en prison. J'ai vingt-huit ans de prison à faire.

–Tu te rends compte que tu ne pourras compter que sur toi-même; et qu'est-ce que tu fais à ce moment-là?
–Je vais faire exactement ce que l'AP attend de moi: je vais cesser de croire qu'on peut faire la révolution à l'intérieur de la prison, et je vais passer par ce que je redoute le plus, à savoir mettre ma tenue d'esclave et me mettre à travailler. En maison centrale, je n'irai jamais jusqu'à l'affrontement avec les forces de l'AP; j'ai déjà eu à subir ça, j'ai dû me réfugier sur les toits, me battre avec celui-là qui pose son échelle, pour finalement me retrouver tout seul en haut du toit! et voir ce qu'il m'en coûtait ensuite. Je saurai revendiquer tant que le dialogue est possible, mais pour ce qui est de l'épreuve de force physique, hophophop! Je m'occupe plus de ça. C'est fini. J'ai un parcours de vingt-huit années de prison à effectuer là-dedans, je sais bien que si je veux sortir de bonne heure, je peux pas me lier à ça. Vingt-huit ans, ce n'est jamais que la moitié de la vie que j'ai déjà passée sur cette planète. Je compte encore vivre une bonne trentaine d'années; je peux compter quinze années de prison. L'année prochaine, je dois passer en cour d'assises pour la quatrième fois. Ah, ils vont être énervés, hein; là, ils vont pas apprécier. Ils vont dire que je me suis moqué. Ils n'aiment pas ça, qu'on se moque d'eux.

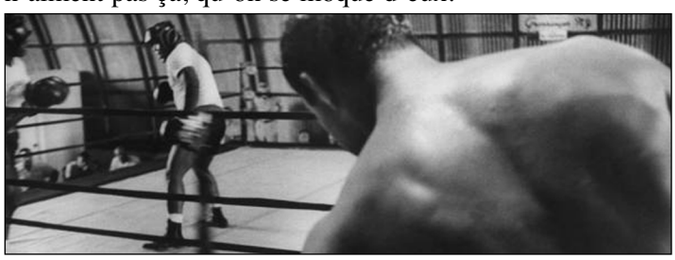

QUELQUES

Sur le confort

«L'arrivée de la télé... c'est terrible. Je suis un des seuls à refuser de la louer; dans ma cellule, il y a pas d'écran bleuté. Quand tu regardes au-dehors, tu vois du bleu partout. Elle est arrivée à Nantes le 20 décembre 1986 –et depuis, ils ne peuvent plus vivre sans. Or moi, je me refuse à ça. Je veux pas de confort. J'ai jamais pu accrocher quoi que ce soit dans la cellule, jamais voulu occulter les murs qui m'entouraient. J'ai jamais voulu croire que je pouvais aménager la cellule en petit studio comme le faisaient les gars; et je rageais de les voir s'installer, parce que je sais bien que quelqu'un qui investit cinq cents euros ne va pas risquer de faire un mouvement qui mettrait le feu à ce qu'il a acheté.»

Sur le vol et les anarchistes

«Beaucoup volent pour voler; ou pour se soustraire au travail. à l'époque j'avais un acquis, j'avais eu la chance de rencontrer des gens qui se trouvaient être anarchistes; et ils m'avaient fait découvrir qu'on est pas obligé de subir l'État; on peut vivre autrement, avec d'autres idées, d'autres pensées. ça m'a donné une sorte d'idéal politique. Je n'étais plus simplement un voleur; j'étais avant tout un anarchiste qui dans son combat avait découvert le vol et la violence comme moyens d'exprimer son anarchisme. Voilà. Et ça fait la différence, entre le mec qui vole la grand-mère ou viole celle-là, juste parce qu'il est mal luné... Non! Quand on a un idéal comme celui que j'avais, on s'oblige à paraître tel qu'on désire être vu. C'est, me semble-t-il, ce qui m'a permis de mieux vivre la prison.»

Sur les psys

«Les psychiatres et autres psychologues... moi, j'ai toujours refusé de voir ces gens. Durant toutes ces années, tous ces passages aux assises, j'ai jamais voulu rencontrer ces types-là, jamais voulu parler avec eux. Je faisais même pas mine. Ils arrivaient quand même à parler sur moi, hein! Ils m'ont pas vu, pas entendu, ils jugent d'après ce qui est inscrit sur les rapports de police; ça leur suffit: ils voient le pedigree et ils disent: **On voit bien à qui on a affaire.»**

Sur les médocs

«Ils les donnent, les drogues, en prison; et à volonté, hein! Y te mettent dans un état... Les gars risquent pas de s'insurger. Ah non! Quand tu vois la folie que c'est... Ils attendent plus la distribution des médicaments que nous n'attendions dans le temps celle des cantines; et encore avant, celle de la nourriture. La drogue, ils te la donnent –ce que tu veux! Tant et tant que ce bizness s'est institué en prison: la vente des médicaments donnés par l'AP. La drogue; c'est si facile d'asservir les gens grâce à elle. Médicamenteuse, ils te la donnent! Pour le reste, ils te condamnent.»

CONSIDÉRATIONS...

SUR LES AVOCATS ET LES ASSISTANTS SOCIAUX

«J'ai vu des gens de justice qui disaient: on va vous aider*; ils étaient avocats. Je disais:* vous allez me sortir de prison? –ah ben non, monsieur, ah ben non! Avec ce que vous avez fait... –Alors vous pouvez pas m'aider. *Et toutes ces personnes qui sont à l'intérieur, que ce soient les avocats ou les assistants sociaux, cette aide que, soit-disant, ils t'apportent, je ne voulais pas en entendre parler. J'ai jamais voulu discuter avec ces gens. Je sais qu'ils te sortiront pas de prison. Ils sont là pour te faire accepter l'idée que ta jeunesse, ta vie, tu vas les passer là. Grâce à eux. Tout ça pour dire que l'ennemi est pas seulement déguisé en bleu. Faut se rappeler de ça. On peut lui donner le titre qu'on veut, il a les clés, lui, pour sortir de la prison! Tu les as, toi? Hop! Y referme, même, sur toi. Dehors, je fais même pas mine de pointer au chômage, j'ai jamais été voir ces gens-là pour demander de l'argent. Je prends pas d'assurance, j'ai pas de médecin traitant... de toute façon, il m'arrive rien, hein; j'ai pas de maladie, j'ai que dalle: la seule chose qui m'arrive, ce sont les arrestations. Non, non, non, je m'occupe pas d'eux, qu'ils s'occupent pas de moi. Jamais.»*

SUR L'ISOLEMENT

«Je sais bien ce que ça m'a enlevé; pour ce qui est de ressentir les choses, ou de les exprimer... et il y a encore tout ce que je ne sais pas, que ça a dû m'enlever aussi; c'est... comme si on avait muré certains de mes sens. Tant il faut se durcir pour éviter que toutes sortes de sensations, de sentiments, d'émotions ne te touchent, ne te fassent du mal. Tu te seras tant abrité derrière cette carapace pour ne pas supporter leurs effets qu'après, lorsque t'as plus besoin de les combattre –t'es blindé, mec! mais de l'intérieur, t'es enfermé. C'est ce que ça m'aura coûté de passer tant de temps seul derrière leurs hauts murs. Mais c'est tout. Il me reste encore tant de sens et d'émotions, de ressentis qui eux n'ont pas été touchés que ça contrebalance. Je garde toujours l'idée qu'il m'en reste 75%. La COTOREP à 80%, ce serait mieux (rires).*»*

SUR LES HOMMES ET LES FEMMES

«Je voulais des fils, et je m'étais dit que je tenterais de les soustraire à l'influence de la société. Il faut de la force pour porter cette idée. Pas de chance: j'ai fait deux filles. Mais elles se sont révélées être les garçons que je désirais. Il y en a que je choquerais par mon sexisme, mais il faut comprendre que je n'ai vécu que dans un monde d'hommes. Les femmes, pour moi, c'est... Je sais pas ce que c'est. J'ai dû me priver de ça, moi! C'est terrible; vous n'imaginez pas ce que c'est de ressentir la privation de ce sentiment; ça suffit à te rendre fou. Sauf si tu parviens à te blinder. Le problème, c'est que blindé comme tu l'es, quand tu sors, tu es incapable d'exprimer des sentiments amoureux. Ils n'existent plus. Tu te retrouves seul, plus à cause des barreaux de la prison, mais à cause de ce que tu es devenu à rester si longtemps seul. Et tu te dis merde…»

EN GUISE DE CONCLUSION

«Quand je suis dehors j'attends encore, je suis pas... bien; je peux pas être heureux. Je découvre pas le bonheur en même temps que ma liberté; puisque c'est celle qu'ils m'ont accordée, pas celle que j'ai ravie, obtenue par ma force, mon courage... La vie dehors telle qu'on l'entend, c'est-à-dire respectueuse des lois, des règles, je ne peux pas croire que je dois m'y résigner. Pour moi, c'est insupportable. Je m'en voudrais d'avoir fait tant et tant pour, au bout du compte me soumettre, me résoudre à ça. Je me sens encore assez de force pour braver l'interdit, la loi, la société, la justice; ils ne me font pas peur. Je ne reconnais que la violence; ou bien tu me maîtrises, ou bien je me bats. Tu comprends? Alors, je ferai tout ce que je peux faire, tant que je peux le faire, du moment que personne m'empêche de le faire. Ce serait un échec, si j'arrêtais là... mes expériences. Parce que c'est une expérience à chaque fois nouvelle, selon qui tu rencontres et ce que tu fais. Donc c'est instructif; c'est comme de découvrir les étoiles.
C'est là ma satisfaction, de me dire: Rien n'a changé ! Ils t'ont pas changé ! T'as voulu changer le monde, t'as pas pu, mais eux, ils ont pas pu t'y mettre, dans ce monde-là. T'en voulais pas, t'en veux toujours pas; c'est bien, Max !»

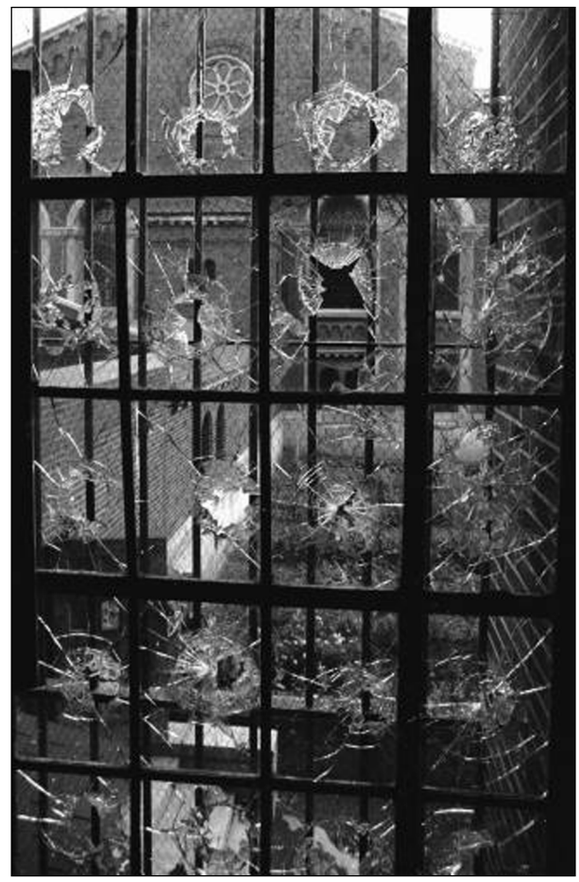

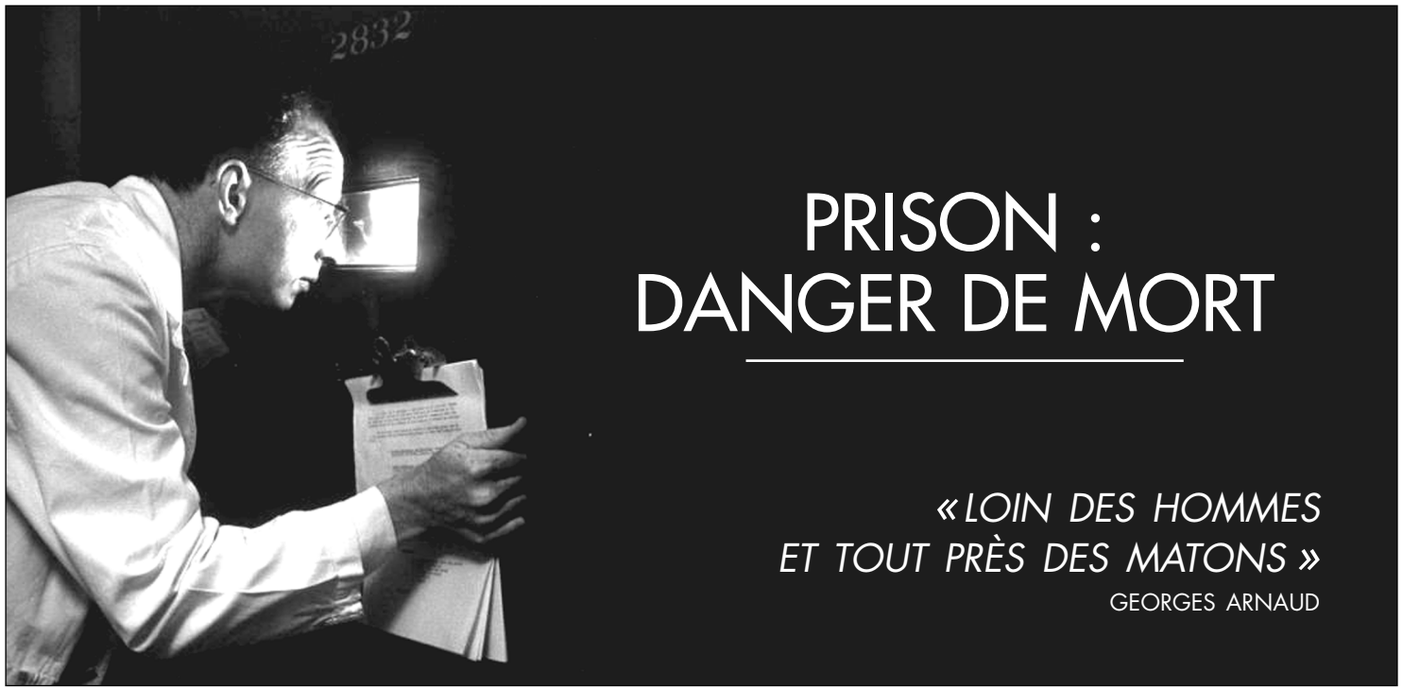

PRISON : DANGER DE MORT

« LOIN DES HOMMES ET TOUT PRÈS DES MATONS »

GEORGES ARNAUD

Des morts à l'intérieur des prisons, pour les consommateurs des «grands» médias, cela veut dire exclusivement des suicides. Les chiffres vont alimenter les statistiques, la pénitentiaire embrouille en tirant les choses du côté de la pathologie mentale, éventuellement un p'tit coup de «honte de la République» d'un bouffon médiatique par-dessus, et on enchaîne sur les résultats sportifs…

En préambule, rappelons un peu brutalement cette réalité: il n'est pas possible de parler de suicide en prison, pour la simple raison que l'incarcération détruit; l'incarcération tue. *«La prison, substituée à la mise à mort, constitue un espace d'exercice indirect du droit de mort»* (Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison*). À propos des «suicides» en milieu pénitentiaire, la commission Albrand a remis il y a un mois à Dati un pré-rapport, ou un rapport (toujours pas publié à ce jour). *«Il faut humaniser la prison»*, telle est la formule clé du Dr Albrand. Le fantasme progressiste de la bonne prison, de la prison digne, qui ne sert qu'à travestir la réalité, est toujours à l'œuvre. A-t-il existé un bon supplice? Existe-t-il une bonne torture? Ce que veut dire le bon docteur, c'est à l'évidence qu'il faudrait tempérer quelque peu la rigueur du châtiment, par exemple en appliquant certaines mesures proposées, telle la réduction du placement au mitard à trente jours, avec droit au parloir. Mais si des recommandations doivent être retenues, ce seront à coup sûr celles qui présentent un intérêt pour la «sécurité»… et encore: la commission Albrand a commencé par une évaluation de la mission Terra qui, en 2003, s'était donné pour ambition de *«réduire le nombre de suicides de 20% en cinq ans»*; total: *«Le rapport Terra, on n'en a appliqué que 6% !»* Et vous, cher docteur, vous pensez faire dans les 7 ou 8%?

Mais il n'y a pas que des «suicides» à l'intérieur; souvent la cause officielle du décès fournie par le médical maquille mal des hématomes inexpliqués… Eric, Samir, et beaucoup d'autres… autant de cas que l'administration pénitentiaire (AP) aimerait voir classer «sans suites».

Il y a aussi les morts par manque de soins –somatiques–, et les morts en dehors des murs, par suite de maladies graves (les rares bénéficiaires de la loi Kouchner ne profitent pas longtemps de leur suspension de peine pour raison médicale) ou parce que la sortie, sans préparation ni aide véritable (vive la réinsertion !), se passe mal… Ces derniers n'apparaissent pas dans les statistiques de l'AP, mais il est clair que le nombre de personnes mortes *de la prison* est bien plus élevé que le chiffre officiel des «suicides».

Salim, quant à lui, est encore vivant, et veut se faire entendre. Que quelqu'un en arrive à menacer de se suicider pour mettre fin aux exactions qu'il subit ne peut que poser question: combien de prisonniers sont ainsi poussés à bout par ceux qui sont censés faire de la *«prévention du suicide»*.

POUR UNE POIGNÉE D'EUROS

Eric Blaise a été retrouvé mort dans une cellule du mitard de Fleury-Mérogis en novembre 2005. Dans les numéros précédents, nous avons largement relaté le déroulement de la plainte posée par la famille, qui n'a jamais cru et ne croit toujours pas à la thèse du suicide (voir L'Envolée n°17, 21, 22). L'enquête de la commission nationale de déontologie et de sécurité (CNDS) avait conclu à des fautes graves du personnel médical de la prison, sans pour autant mettre en cause le personnel pénitentiaire. La famille comprenait qu'Eric n'avait pas été correctement secouru mais n'obtenait toujours aucune explication sur les coups dont le corps de leur fils portait les marques. Pour eux, l'affaire était loin d'être close, ils demandaient la poursuite de l'instruction.

Et là, le ministère de la justice a fait fort. Il a fait parvenir à la famille Blaise… un chèque de 40000euros. Histoire d'en finir avec cette enquête. Le chèque est émis par la maison du droit et de la justice -dans le cadre de sa mission d'indemnisation des victimes- sans que le dossier ne soit fermé, sans procés, sans rien de juridique, juste une addition. Comme un arrangement à l'amiable, vraissemblablement entre le parquet et l'avocate, sans même que les proches soient tenus au courant. C'est oublier que pour la famille d'Eric Blaise… y'a pas d'arrangement. Que la vie de leur fils ne se monnaye pas et que l'argent versé ne les décidera pas à accepter l'arrêt de la procédure.

«JE N'AI PAS ENVIE DE TERMINER MES JOURS ENTRE QUATRE MURS»

LETTRE ADRESSÉE À MME DATI,
MINISTRE DE LA JUSTICE – GARDE DES SCEAUX

CP de Varennes-le-Grand,
le 16 janvier 2009

Je viens par cette présente lettre vous informer de ma situation préoccupante au sein du centre pénitentiaire (CP) de Varennes-le-Grand. J'ai été incarcéré à la maison d'arrêt (MA) de Belfort (90) au mois de juin 2008. Pendant la détention, j'ai été victime d'une agression à l'arme blanche par un autre détenu. J'ai déposé plainte et ce détenu a été transféré dans une autre prison.

Ma concubine a reçu des menaces d'amis du détenu qui m'a agressé. J'ai demandé mon transfert à la MA de Besancon (25) pour éviter des problèmes à ma concubine qui demeurait à Belfort.
A mon arrivée à Besançon, l'administration s'est rendu compte que le détenu qui m'a agressé se trouvait aussi à Besançon.

On m'a donc transféré au CP de Varennes-le-Grand.
Depuis mon arrivée, j'ai rencontré d'énormes problèmes avec les agents de l'administration. Ce qui m'a obligé à porter plainte à trois reprises auprès du procureur de la République de Chalon-sur-Saône (71), et une fois auprès du doyen des juges d'instruction de Chalon-sur-Saône (71), contre les agents de l'administration de Varennes-le-Grand, pour menaces, chantage et abus de pouvoir.
Face à ces nombreuses plaintes, l'administration à commencer à rendre mon incarcération impossible à supporter.
Alors que je me trouvais dans une cellule avec un détenu avec lequel j'ai eu des conflits, lors du retour de promenade, ce dernier a refusé de retourner dans la cellule, car l'administration refusait de le changer de cellule. Quelques minutes plus tard, j'ai eu la visite de plusieurs surveillants munis de gants, accompagner d'un brigadier et d'un chef de détention.[...]

En premier lieu, j'ai refusé de dormir au sol, car je ne comprenais pas pourquoi on me faisait quitter ma cellule pour aller dormir sur un matelas alors que c'était l'autre détenu qui refusait de regagner sa cellule. Mais je n'avais pas le choix, puisque si je refusais, on me menaçait de m'amener de force au quartier disciplinaire (QD). J'ai donc accepté de dormir au sol pour éviter le QD.
Suite à ces menaces et chantages, j'ai de nouveau porté plainte pour la troisième fois auprès du doyen des juges d'instruction et je me suis porté partie civile. J'ai ainsi avisé mon avocat maître Darey au barreau de Belfort, pour lui expliquer la situation. Celui-ci a transmis un courrier au directeur, monsieur Pompille, pour lui faire part de ses observations.

Après la réception de ce courrier, le 15/01/09, le directeur M. Pompille s'est empressé de me faire part de son mécontentement, par l'intermédiaire de la chef de détention et de deux brigadiers. Le jour même, ils se sont présentés à ma cellule pour encore m'ordonner de changer de cellule. Le problème, c'est qu'ils voulaient me remettre avec un détenu avec qui j'avais eu un conflit. Pour éviter à nouveau d'avoir d'autres conflits et de retourner au QD, j'ai donc refusé de quitter la cellule et j'ai préféré rester dormir au sol.

J'ai posé la question à la chef de détention : « *Pourquoi me mettez-vous avec un détenu qui me veut des conflits et non pas avec un autre détenu ?* »
Sa réponse a été : « *Vous vous êtes plaint à votre avocat et vous avez déposer plainte, et bien maintenant vous assumez.* »
Vu mon refus de quitter la cellule, le chef m'a avisé d'un compte rendu d'incidents afin de me faire passer en commission de discipline.
La seule raison de mon refus était tout simplement que je ne voulais pas retourner avec ce détenu, pour éviter d'autres problèmes.

Le lendemain, à 14h30, se présente encore à ma cellule la chef de détention, deux brigadiers et plusieurs surveillants. Un des brigadiers m'ordonna de préparer mes affaires, pour me rendre au QD car j'avais vingt jours à effectuer suite à l'introduction d'une montre au parloir pour le profit de mon ancien co-détenu. Avant l'incident du 15/01/09 avec la chef de détention, j'étais en attente pour aller au QD, du fait du manque de place.
En général les surveillants viennent à 8heures, pour escorter les détenus qui doivent aller au QD.
Etonné de voir les surveillants venir me chercher en début d'après-midi, j'ai posé quelques questions au brigadier : « *Pourquoi êtes vous pressé de me mettre au QD ?* » Il m'a répondu : « *C'est ça, quand on se plaint à son avocat et qu'on dépose plainte, voilà ce qui se passe, on joue, on perd.* »
Je lui dis : « *Mais pourquoi vous me faîtes la misère ?* » Il me répondit : « *Tu appelles ça la misère ? Je vais te montrer ce que c'est la misère, prend tes affaires et dépêche-toi d'aller au trou.* »

J'ai beau demander mon transfert auprès du procureur général de la cour d'appel de Besançon, afin de me rapprocher de ma famille et d'éviter toutes ces persécutions. Mais le procureur m'a renvoyé vers le directeur de Varennes-le-Grand en me prétextant que ce n'était pas à lui de s'occuper du transfert.
J'ai donc reformulé ma demande auprès du directeur de Varennes-le-Grand. Celui-ci m'a renvoyé à son tour auprès du procureur.
Je ne sais plus vers qui me tourner : ma détention est un enfer. Je me trouve actuellement au QD où j'ai débuté une grève de la faim pour me faire entendre, car j'estime que je ne suis pas entendu par la justice et le centre pénitentiaire.

J'ai été incarcéré pour effectuer ma peine dans des conditions normales. J'estime qu'en étant enfermé entre quatre murs, je paye mes dettes. Je sais que je ne pourrai pas prouver plusieurs paroles et agissements qui ont été dites et faits par les agents de l'administration. J'ai malheureusement été déjà condamné à plusieurs reprises. Je ne suis jamais arrivé à un tel stade. Je n'ai jamais porté plainte pour toutes les injustices que j'ai subies lorsque j'étais incarcéré avant. Alors si je vous écris ce courrier, croyez moi, tout ce que je vous raconte sur cette lettre est vrai.

[...]Durant toutes mes incarcérations, pas l'ombre d'une seconde je n'ai pensé à mettre fin à mes jours. Mais j'arrive à un stade où je suis poussé à bout par les agents de l'administration de Varennes-le-Grand. Cela m'affaiblit psychologiquement, malgré les années que j'ai passées derrière les barreaux. J'ai peur de faire une bêtise pour mettre fin à cette situation. Car celle-ci affecte aussi ma concubine et ma famille qui se font énormément de soucis. De plus avec l'éloignement de ma famille, que je vois très rarement, mon moral s'affaiblit encore plus. [...]

Je n'ai que vingt-et-un ans, et je n'ai pas envie de terminer mes jours entre quatre murs mais auprès de ma concubine et ma famille.

Dans l'attente, veuillez agréer mes sincères salutations distinguées.

SALIM MELLAH

«Dans tous les cas, c'est la prison qui est responsable de la mort de Samir»

Témoignage de prisonniers de la maison d'arrêt de Villepinte

Début janvier 2009, Samir B. meurt à la prison de Villepinte. L'administration pénitentiaire (AP) et les médias concluent automatiquement à un suicide. Des prisonniers, de leur côté, ont sorti un témoignage pour dénoncer les circonstances de sa mort.

Mardi 6 janvier au matin, Samir, 22 ans, habitant le 18ème arrondissement de Paris et détenu depuis quelques mois à la maison d'arrêt (MA) de Villepinte (93) est retrouvé mort dans sa cellule au bâtiment A1. Selon l'AP, c'est un suicide mais les causes exactes de la mort seraient inconnues, ou du moins aucune explication n'est donnée aux autres détenus. Sans doute parce que selon de nombreux témoins, cette mort n'a rien d'un suicide. En effet, ça faisait quelque temps que Samir était en conflit avec l'AP car il voulait être transféré à la prison de la Santé pour se rapprocher de sa famille. Ces derniers jours la tension montait et le lundi 5 au soir, Samir casse des éléments de sa cellule du bâtiment A2, notamment sa fenêtre, ce qui entraîne son changement de cellule vers le bâtiment A1 et une intervention musclée des surveillants, à tel point que de nombreux autres détenus témoins demandent aux surveillants de se calmer, un détenu a même dit : « S'il y a un problème ensuite, faudra pas regarder ailleurs ! » *La suite, on la connaît: le lendemain matin, Samir est retrouvé mort, soi-disant suicidé. Il n'avait jamais parlé avant de se suicider, et avait toujours dit qu'il se battait pour être transféré. Et, comme par hasard, au lieu de le mettre au mitard comme ça se passe normalement quand il y a un problème avec un détenu, ils l'ont mis en cellule « normale », comme pour moins attirer l'attention.*
Nous savons malheureusement que ce ne serait pas la première fois que l'AP voudrait camoufler un assassinat et le maquiller en suicide. Ce n'est pas non plus la première mort à la MA de Villepinte, où tout s'est toujours passé dans le silence. Il est important de savoir ce qui s'est réellement passé mais dans tous les cas, c'est la prison qui est responsable de la mort de Samir. Aujourd'hui la colère est grande contre cette prison qui broie et détruit en enfermant toujours plus de monde et toujours plus longtemps. Nous demandons que toute la vérité soit faite sur la mort de Samir, pour sa famille, pour ses proches et pour toutes les personnes qui n'acceptent pas qu'on meure dans le secret, derrière les barreaux des prisons françaises.

Janvier 2009, des détenus de la MA de Villepinte

Tout comme les prisonniers de Villepinte, la famille de Samir ne croit pas à un suicide et veut savoir ce qui s'est passé. Les proches de Samir ont plusieurs fois pris publiquement la parole pour affirmer leur détermination à se battre pour connaître la vérité (sur Fréquence Paris Plurielle et Radio Libertaire). Ils ont organisé avec l'ARPPI (Association pour le respect des proches de personnes incarcérées) deux marches dans le 18ème arrondissement de Paris, réunissant chacune une centaine de personnes. La famille a porté plainte pour *« coups et blessures ayant donné la mort sans intention de la donner; homicide involontaire; non-assistance à personne en danger »*. Ces trois plaintes n'ont pas été reçues, mais devant l'insistance de la famille et de l'avocate, le parquet a fini par céder du terrain et a accepté qu'une instruction soit ouverte pour *« recherche de la cause de la mort »*. Cela permet à la famille de se porter partie civile et donc d'avoir accès au dossier. L'avocate a besoin de témoignages venant mettre en doute la thèse de la mort par absorption de médicaments : *« Nous ne resterons pas silencieux. Pour les témoignages des détenus de Villepinte, j'ai besoin de tous les témoins directs de la sordide journée du 5 janvier ayant précédé la mort de Samir. J'ai besoin aussi de tous les témoignages de ceux qui, connaissant Samir, ne croient pas un dixième de seconde à la thèse du suicide (famille, amis, camarades du quartier, anciens codétenus de Fleury...).*
Surtout, les témoignages doivent me parvenir par le biais de vos avocats. Les témoignages qui sortiraient par les parloirs ne pourraient êtres produits en justice. Adressez-les par lettre recommandée en leur demandant ensuite de me les transmettre: Delphine MALAPERT, avocate à la cour, 117, bvd Voltaire, 75011 Paris. Le combat n'a même pas encore commencé. Tous à vos plumes! Merci pour Samir. »

L'AP a déjà exercé des pressions pour empêcher la vérité d'éclater : transferts, menaces de mesures disciplinaires. Les interrogatoires par la police judiciaire de prisonniers qui semblaient avoir des informations contradictoires avec la thèse du suicide ont renforcé le climat de silence autour de cette mort, comme un coup de pression supplémentaire. En plus de faire taire ceux qui auraient eu quelque chose à raconter, on interroge au passage quelques prisonniers hors du coup, enfermés à l'autre bout de la prison. Cela renforce d'autant plus la thèse officielle du suicide, qui permet à coups de *« il ne supportait pas l'incarcération, il était dépressif »*, de ne jamais engager la responsabilité de la prison.

Ceux qui décideraient de témoigner et qui craindraient les réactions de l'AP peuvent envoyer un double de leur courrier à: *l'Envolée*, 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil, pour que nous puissions au besoin rendre publique cette décision et notifier à la direction de la prison que s'il arrivait quelque chose à l'un deux, elle ne pourrait prétendre y être étrangère.

«POLITIQUE DE LA CAROTTE ET DU BÂTON»

ARRIVÉE EN CENTRE DE DÉTENTION

CD de Bapaume,
le 11 novembre 2008

Hello l'équipe,

Un revenant parmi vous… Le temps a passé, ce n'est pas pour autant que je vous ai oubliés mais les pérégrinations pénitentiaires et autres aléas carcéraux m'ont rendu moins prolixe.
Me voici donc en centre de détention (CD) ou du moins dans un endroit prétendu tel car il y a, en toute apparence, duperie sur la marchandise. Après presque huit années de maison d'arrêt (MA), je pensais acquérir localement un régime amélioré mais il en va d'une erreur d'appréciation (ou d'aiguillage) car ce lieu n'est préalablement qu'une MA (mal)travestie, un ersatz d'établissement pour peines. Ayant atterri ici-même le 11 septembre dernier (était-ce là un signe?), je fus illico placé en quartier arrivant afin d'en accomplir le parcours, étant, comme chacun, assujetti à une période d'observation de deux semaines. Le but étant désormais d'affecter le détenu, non plus en fonction du quantum de peine, mais de sa «personnalité».
Passé ce délai, on m'orienta vers le régime différencié, sans notification, ni débat contradictoire, ne pouvant dès lors formuler aucune observation comme il se doit, par exemple, dans le cadre d'une mise à l'isolement.

À ce stade, le bouche-à-oreille carcéral faisant, il semblerait que les CD soient le laboratoire privilégié de cette nouvelle politique. Stipulant dans la brochure d'accueil qu'il s'agit là d'une décision interne, insusceptible d'un éventuel recours administratif, ce régime probatoire renforcé concerne préalablement les post-punis, après un séjour au quartier disciplinaire (QD), permettant d'isoler le bon grain de l'ivraie carcérale. Il n'épargne toutefois pas les arrivants, tout au moins certains, ceux prétendant à leur solitude cellulaire et refusant d'intégrer une cellule double en régime ouvert dans le cadre d'un chantage à la «clé». En effet, comment se soumettre à une cohabitation imposée avec la promiscuité inhérente, après des années de solitude purgées en MA? On pourrait présumer que le CD ait autre chose à offrir, que nenni!
Ce régime différencié est donc commode puisqu'il s'effectue hors cadre procédural, dans le huis clos intra-muros. Vu l'absence de texte, ces mesures d'ordre intérieur sont tout aussi arbitraires qu'indéterminées; leurs critères de décision étant majoritairement spécieux. Il en est prioritairement d'une fructification des lieux car avec un flot d'arrivants bimensuel, cet établissement travaille à effectif constant, rentabilisant le matériel humain, ce qui démontre derechef l'utilisation économique du détenu, capital placé à intérêt pénitentiaire; le corollaire de cette tactique étant la marginalisation progressive de l'intéressé, astreint à subir un régime de détention tout aussi âpre qu'en MA.

Le vieil adage *« Vous arrivez ici, on efface tout pour repartir sur des bases saines »* n'est qu'une fumisterie supplémentaire car ce régime spécial, quasi disciplinaire, vise donc ceux qui n'ont pas obligatoirement commis d'infraction en la place. Il faut voir là une volonté de gestion axée sur la contention et la non-contamination de la majorité. Politique de la carotte et du bâton, seul un comportement adéquat octroiera un accès ou un retour en régime ouvert. Il va de soi qu'une telle situation est génératrice de stress et de frustration, d'autant que sa durée est incertaine; certains y ont croupi durant des mois. Elle s'accompagne aussi d'un procès d'action/réaction à base de provocations agencées, le concerné n'étant dès lors qu'un sujet d'expérimentation, poussé jusque dans ses derniers réflexes.

Dès lors, quid des bonnes intentions et autres projets formés en MA? Et de ce souhait d'aménagement de peine perçu tel la fin du tunnel? Tout devient hypothétique car cet établissement n'est que sables mouvants, susceptible d'engendrer à tout instant une nouvelle comparution judiciaire, prolongeant d'autant nos (déjà) trop longs parcours.

Loin de l'enthousiasme médiatique à l'égard des initiatives de surface, que penser d'un CD dont le prétoire relève d'une file d'attente, tel un guichet d'insécurité carcérale (et non de sécurité sociale)? Comment interpréter l'emplissage constant de son mitard?
Dès lors que la coercition prend l'ascendant sur la réinsertion, il y a indiscutablement mystification sur le lieu. Par conséquent, cela conduit à des gestes inconsidérés, parfois irréversibles.

Me concernant, après presque deux mois de stagnation dans ce contexte de paria, dans ce mitard déguisé, j'ai entamé, assisté de l'OIP (Observatoire international des prisons), un recours administratif pour excès de pouvoir, sur le fondement de la jurisprudence Bennay (tribunal administratif de Nantes du 21 juin 2007, décision confirmée par la cour administrative d'appel en date du 24 janvier 2008) ordonnant la réintégration de l'intéressé en régime ouvert. Bizarrement, on m'a proposé une cage en régime normal. Ben non, on ira jusqu'au bout…

Concernant la censure, impossible de vous recevoir, mais aussi *La Cavale*, *Cette semaine* (revues belges) mais aussi *Incendo* (Avignon); *CQFD* est sur la sellette. Vive l'Inquisition!!! Motif invoqué, ces revues n'ont pas de numéro de publication légale!!!
À bientôt. Prenez soin de vous.

XAVIER

« NOUS MANGEONS DANS LES COUVERTS DU VOISIN »

CD de Val-de-Reuil,
janvier 2009

Bonjour,

J'espère que vous vous portez bien depuis mon dernier courrier de cet été, à Fresnes, sur les problèmes de parloir avec murets de séparation, en solidarité avec les Basques, et d'ailleurs, je vous remercie de vous en être fait l'écho sur les ondes.

Comme vous le voyez, j'ai été transféré de Fresnes à Liancourt en centre de détention (CD), puis de Liancourt à Val-de-Reuil suite à un incident, soi-disant une conversation houleuse entre un de mes proches et un agent. Je vous avouerais que j'ai de sérieux doutes sur la véracité de la chose, de plus j'avais un homonyme parfait à Liancourt et qu'ils ne sont toujours pas en mesure d'identifier cette personne et de savoir s'il s'agissait réellement de quelqu'un qui voulait nuire à mon homonyme ou à moi. Cet incident a eu lieu le 2 novembre 2008 à l'entrée de la prison. Je ne suis placé ni au quatier disciplinaire (QD) ni à l'isolement. Le mardi 4 novembre, treize agents des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) pénètrent dans ma cellule à midi trente pour me transférer à Val-de-Reuil. Le voyage se passe sans aucun incident.

Arrivé à Val-de-Reuil, le chef de détention m'attend pour me placer à l'isolement sur ordre du grand directeur une heure après que j'ai intégré ma nouvelle cellule. Il est accompagné de la directrice du D1 (première division pour les condamnés avec moins de cinq ans de reliquat de peine), bien plus revendicative que lui et fière de son inexpérience. Il me dit, je cite : « *Sachez qu'ici on ne se laissera pas intimider par vos antécédents et que désormais vous êtes placé à l'isolement jusqu'à nouvel ordre et que ça peut durer jusqu'à un an* ». Il ajoute que ça peut durer moins longtemps. Je veux me faire connaître de la dame qui me dit : « *Ce sera plus un an qu'autre chose* » ; suite à ma question : « *Combien de temps ?* » L'entretien se termine, le débat aura lieu le 7 novembre.

Le vendredi 7 novembre, je refuse de me présenter à eux ; ils me notifient la mise à l'isolement pour trois mois renouvelables, avec un document signé du directeur de la direction régionale pénitentiaire de Lille.

Le samedi 8 novembre, j'ai parloir avec ma famille.

Le dimanche 9 novembre, idem. On dirait que cela inquiète les agents qui me demandent de me placer devant eux, en face de leur bureau, car à Val-de-Reuil, ce sont des boxes ouverts et on se place où l'on veut. A la fin de mon parloir, je demande au gradé (un bricard) comment ça se fait que moi, à l'inverse des autres détenus présents, je ne peux prendre qu'un seul RDV par semaine à la borne. Il m'explique que pour moi c'est comme ça. Je garde mon calme en sachant que nous sommes le week-end et que la direction n'est pas là. Je lui dis que je désire voir la direction ; il me répond : « *OK, mais ça ne changera rien.* »

Le lundi 10 novembre, je demande à voir la direction pour leur faire savoir que je dois être soumis aux règles des visites en vigueur comme pour tous les autres détenus ici. Mais ces messieurs refusent de me voir. Donc en promenade et je fais un refus de réintégrer. Le chef de détention du D1 arrive et m'explique que c'est comme ça et c'est tout, et que maintenant je devais réintégrer. Je m'y refuse, il avance vers moi, aidé de trois surveillants pour me saisir afin de me réintégrer de force, je place mes mains devant moi afin de calmer ses ardeurs, il fait un bond de recul, puis ils y retournent de plus bel ; je lui fais savoir que je n'ai pas l'intention de l'agresser, ce qui le conforte dans son intention. Ils me saisissent, je ne me débats pas, je mets juste la force nécessaire pour les empêcher de prendre une confiance démesurée qui pourrait donner lieu à tous les excès, vu le peu de sang-froid dont la chef de détention (CDD) du D1 fait preuve. Je suis placé immédiatement au QD où le directeur du centre (DC) opère lui-même une fouille à corps que je ne refuse pas, en vociférant dans tous les sens, je lui renvoie la pareille. Il me dit qu'il n'a pas peur de moi et qu'en gros ici, je vais être servi. Puis la fouille s'achève et il me fait savoir que je n'aurai pas de drap durant vingt-quatre heures et que ce sera deux couvertures et un matelas, et que c'est ainsi pour toute personne placée au QD à Val-de-Reuil. Ce qui s'avère être confirmé par mes codétenus au mitard. Le soir, les surveillants ont personnellement pris l'initiative de me porter des draps.

Le mardi 11 novembre, je m'aperçois, ébahi, suite à une confidence, que les couverts en plastique qui nous sont donnés à chaque repas, sont récupérés, lavés, puis réutilisés. Ce qui stipule

que nous mangeons dans les couverts du voisin. Voilà donc le pourquoi du ramassage dix minutes après chaque repas. Je propose d'un commun accord avec les autres détenus présents de ne plus rendre les couverts et de les jeter par la fenêtre, après usage. La sanction est immédiate, nous sommes tous mis au régime pain-fromage, matin et soir, jusqu'à nouvel ordre de la directrice adjointe de Val-de-Reuil et le CDD du D1, vu que le grand directeur et la directrice du D1 sont en congés du 10 au 18. Je précise que notre régime n'inclut ni entrée ni dessert ; ultime punition (sourire). Envoyés par leur direction, les surveillants vont aller jusqu'à récupérer les couverts que l'on a jetés, sous nos yeux amusés, sans que l'on se doute qu'ils allaient nous les resservir le soir. Dans l'après-midi, inspiré par l'armistice, je propose un cessez-le-feu, pour le lendemain, aux agents en poste, s'ils nous remettent au régime normal.

Le mercredi 12 novembre, nous sommes remis au régime normal, moi-même et les trois autres, devenus participants à cette concertation unanime. Mais nous décidons de casser une dent sur chaque fourchette, pour vérifier qu'ils les changent : ils nous les resservent. Là, nous décidons de les casser complètement. Le lendemain, ils sont embêtés au point de nous servir désormais les repas sans couverts, faute d'en avoir. Par la suite, ils opteront à nous donner des cuillères, idée de la directrice du D1 à son retour de vacances.

« LA SANCTION EST IMMÉDIATE, NOUS SOMMES TOUS MIS AU RÉGIME PAIN-FROMAGE, MATIN ET SOIR, JUSQU'À NOUVEL ORDRE »

Le jeudi 13 novembre au matin, je suis informé par un agent que la directrice adjointe et le CDD du D1 ont décidé que désormais, ce sera parloir hygiaphone vu mon comportement. La vindicte continue. L'après-midi, je vais en promenade et je refuse de réintégrer tant que cela ne sera pas notifié. Je suis ramené par l'équipe d'intervention à ma cellule par la force. Je précise tout de suite que je ne refuse pas la fouille de sécurité qui a lieu après chaque promenade. Mais le CDD du D1 ordonne aux agents en criant : « *Maintenant ça suffit, il ne va pas nous faire chier longtemps* ». Il ordonne aux surveillants de me mettre au sol et de me déshabiller sans ménagement, mais ceux-ci sont réticents vu le peu de résistance que j'oppose, et vu que je leur indique que je suis calme et qu'il est préférable que j'enlève mes vêtements moi-même. Je demande à me relever dos à eux. Il refuse ; il ordonne que je sois déshabillé au sol et que les agents me retirent mon caleçon, histoire de m'humilier et de me faire passer l'envie de recommencer. Les surveillants sont quelque peu gênés et hésitent. Je leur propose de le retirer moi-même, afin qu'ils ne s'adonnent pas à ce genre de bassesses gratuites, inutiles et dangereuses ; il me relâche complètement sans se soucier du CD qui continue à beugler mais il semblerait que plus personne ne l'entende ni l'écoute. La part de l'humanité de chacun a pris le dessus excepté pour lui. Voilà comment s'est achevée cette séance d'humiliation sans aucun fondement.

Je vous précise que le mercredi 12 novembre, la commission de discipline m'a condamné à quarante-cinq jours de QD qui se terminent le 24 décembre. J'avais oublié, tellement ce n'est qu'un détail. Par ailleurs, mon avocate n'a pas pu se présenter ni pour le placement à l'isolement, ni pour le prétoire, car elle était au procès de Fresnes, à Créteil. Il s'agit de Delphine Boesel.
Pour la suite, chaque jour a donné lieu à de petites prises de bec quotidiennes plus rocambolesques qu'autre chose : pour les sandwichs, mon avocate m'a dit que la directrice adjointe lui avait dit qu'ils n'étaient obligés par la loi de me nourrir. Jusqu'au 10 novembre, mon avocate a discuté avec la direction, qui lui a annoncé qu'il projetait de m'envoyer en centrale ; j'imagine sécuritaire comme ça je ne serai pas dépaysé. Elle leur a parlé de Poissy, mais ils lui ont répondu que ce serait me faire une fleur et que ce serait à plus de 600 km ; et dans un élan de fausse bonté, ils lui ont dit qu'il fallait que je pense à ma copine. L'agresseur qui se soucie de l'agressé, laissez-moi rire. D'après eux, je ne vais plus rire longtemps, je me demande ce que peuvent cacher ces menaces.

Pour conclure, mercredi 26 novembre, après nous être plaints, pendant quinze jours du bruit que faisaient les surveillants durant leurs rondes, toutes les deux heures et que ça nous réveillait, dans la nuit, avec quatre détenus, on a inondé les cellules et les bureaux sans dommages matériels afin d'être entendu. Le lendemain à 16 heures, le jeudi 27 novembre, l'équipe d'intervention est venue pour me transférer au D2 pour finir mon mitard. Au préalable, ils ont veillé à vider le mitard complètement : sur trois ou huit cellules de QD, je suis le seul pensionnaire. Je me demande à quelle fin. Ici, la cellule est neuve mais ils ont coupé le chauffage et l'eau chaude. Le surveillant de la maintenance a dit pour réponse : « *C'est normal qu'il ne se sert pas du chauffage, son corps est à trente-sept degrés et la pièce est chauffée à trente-cinq* ». Et quand je pense que c'est lui qui s'occupe de l'entretien. Cela se voit qu'il ne sait pas ce qu'est une pièce chauffée à trente-cinq degrés ; il a déjà oublié la canicule. En tout cas, ici on se les gèle.

Donc désormais je suis là, des amis passent vérifier qu'il ne m'est rien arrivé, midi et soir, en m'appelant du bâtiment.
Je vous avouerai que je ne suis pas complètement rassuré, en même temps, je ne suis pas vraiment inquiet, je reste sur mes gardes. Voilà c'était pour vous tenir au courant de comment on traite les gens dans une des prisons du pays des droits de l'homme. La réalité, ce coup-ci, n'a rien à envier à la fiction. Et tout cela n'est rien d'autre que de la torture moderne.
Je vous tiens au courant de la suite, vu que la directrice a dit à mon avocate qu'ils ne céderaient pas. Dans ce cas là, il va falloir me tuer, vu que je ne demande rien, mais que je refuse d'accepter que l'on puisse agir ainsi même avec le pire des hommes.
Je vous joins le passage en commission de discipline et la notification d'hygiaphone.
À bientôt.

PS : J'oubliais, avec tous leurs efforts, ils viennent de s'assurer que je ne sortirai ni en conditionnelle ni en aménagement de peine… En même temps, je n'y croyais pas trop. Nous voilà parti pour 2013. Cela sonne bien, faute de mieux. Si c'est le prix de la dignité, alors soit.

MOMO

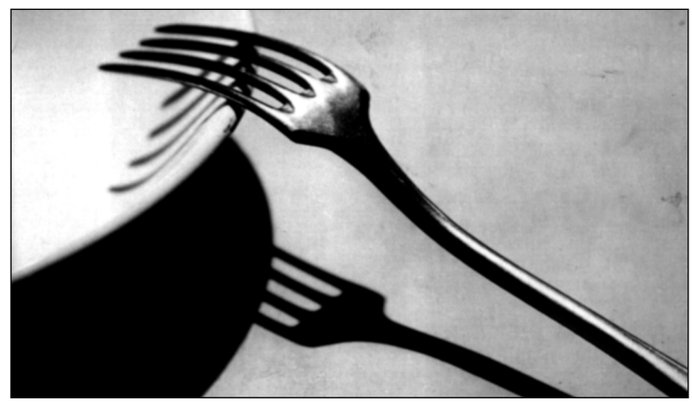

PRIVATISATION DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ

L'État français s'associe à l'élaboration de nouvelles règles communes de gouvernance au sein de l'Europe. Ce que l'on nous dit, c'est qu'il faut aligner les appareils militaires et répressifs des États membres pour faire de l'Europe une force dans un contexte de mondialisation; que la privatisation est l'un des moyens d'augmenter la compétitivité nécessaire à la bonne représentation de notre pays parmi ses collègues européens. Ce que l'on entend, c'est que la privatisation du contrôle, de la surveillance et de l'enfermement sert à optimiser la gestion des populations. Ce que l'on sait, c'est que beaucoup d'actionnaires et d'entrepreneurs sont évidemment intéressés au développement des secteurs économiques en expansion, tels que ceux de la sécurité et de l'enfermement.

Le sac-poubelle qui cache la forêt de taule

Nous publions régulièrement des lettres de prisonniers. Quand ils dénoncent les conditions de détention –douches crasseuses, amas de détritus dans la cour– c'est avant tout pour dénoncer tout le reste: l'enfermement, avec son lot d'humiliations, de brimades, de carottes et de bâtons; tout ce qui n'est évidemment pas repris dans les médias. Par la sélection qu'ils opèrent, les journalistes reconstituent une parole partagée par les matons et les prisonniers qui pointe uniquement la vétusté et le manque d'hygiène (1). Pour compléter le tableau de cette union sacrée, ils piochent également dans les rapports du Sénat, du contrôleur des prisons, du comité contre la torture et des institutions européennes. Finalement, ce discours sert d'argument publicitaire à la construction de nouvelles prisons dans lesquelles les prisonniers retrouveraient la dignité qui leur est due.

Le problème, c'est qu'il n'y aurait soi-disant pas d'argent public pour les financer ou en tout cas, cela grèverait trop les budgets. Qu'à cela ne tienne! Il suffit de faire appel aux investisseurs privés. Dès 1987, avec la loi pénitentiaire Chalandon, hommes politiques et patrons se targuent d'avoir trouvé la solution pour lier, sous couvert du «respect des droits de l'homme», sécurité maximale et bénéfices pour de grands groupes. C'est leur offrir un secteur d'activité en pleine expansion, comme c'est d'ailleurs le cas pour toute privatisation (énergie, transports, santé…).

La première phase de la privatisation a pris la forme d'une gestion mixte déléguée : les entreprises privées se chargent de la logistique au sein des établissements dont le financement de la construction reste public. Les entreprises privées tirent donc leur profit du prix de journée alloué par l'État, de la cantine, de la blanchisserie, du travail des prisonniers…

A présent, les contrats de partenariat public-privé permettent aux entreprises privées non seulement de construire les bâtiments, mais aussi, et c'est la nouveauté, d'en être propriétaires. Les taules et leurs clients captifs deviennent une source de profit d'un bout à l'autre de la chaîne pénitentiaire. L'État, quant à lui se retrouve à payer un loyer au propriétaire privé à qui il peut racheter la prison en fin de bail. Quatre taules de ce type (Saint-Denis-de-la-Réunion, Mont-de-Marsan, Roanne et Lyon Corbas) viennent d'être livrées. Le chantier de Roanne, par exemple, a coûté à Eiffage 55 millions d'euros. Pendant vingt-sept ans, l'État doit payer un loyer, ce qui lui reviendra finalement à 103 millions d'euros. Après la revente, les groupes privés sont censés continuer à gérer les services internes à la prison… on verra bien dans vingt-sept ans!

Les plans échelonnés sur ces vingt dernières années ont fourni 13 000 puis 4 000 et enfin 13 200 places de prison supplémentaires (soit au total 30 200). La cadence programmée est d'une nouvelle prison tous les trois mois jusqu'en 2011. L'application des règles européennes pénitentiaires oblige à un encellulement individuel; et avec l'augmentation organisée du nombre de prisonniers –peines plancher, longueur des peines, aménagement de peine au compte-goutte, suppression des grâces...– l'État, s'il entend respecter ces règles, peut d'ores et déjà préparer un nouveau plan de construction… Au cœur de l'argumentaire sur l'amélioration des conditions de détention, la pseudo-lutte contre la surpopulation sert ainsi d'argument phare à la nécessité de construire. En

attendant de futures constructions, Eiffage a mis au point un moyen de contournement très imaginatif lors du dernier *« élargissement du parc pénitentiaire »*: la boîte proposait au ministère de la Justice un modèle de *« lit simple… avec possibilité de superposition »* à installer dans toutes les cellules individuelles. Si par hasard, les individus venaient à se multiplier dans les cellules individuelles, le lit passerait de simple à double. Nul doute que la surpopulation a encore de beaux jours devant elle, prétexte à de nouveaux profits.

Partout, la silhouette du chien avec son vigile

Le *« Livre blanc sur la participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe »* commandé par le gouvernement français et rendu public en décembre dernier, entend profiter de l'harmonisation européenne pour parvenir à une réglementation unifiée des professions de la sécurité – plus précisèment la *« surveillance humaine »*– au sein de chaque pays (2). *« Les différents métiers du domaine privé ne dépendent pas juridiquement d'un seul texte, mais de la structure à laquelle chacun appartient. Par exemple la législation qui s'applique aux agents de sécurité d'un aéroport n'est pas la même que celle qui s'applique à un vigile de magasin. Une situation problématique que tente d'harmoniser l'union européenne »* (3). En France, des filières spécifiques de formation ont été créées ainsi qu'un cadre législatif rendant obligatoire la délivrance d'une carte professionnelle. Celle-ci est soumise à la condition d'un casier judiciaire vierge… Si vous cherchez un boulot de flic précaire, rassurez vous, les professionnels du secteur en ricanent encore. Pour faire face à la demande ils embauchent à qui mieux mieux sans attendre les vérifications préfectorales.

Cet opuscule doit aussi servir de base de réflexion sur l'articulation entre la police et le privé. C'est toujours le même terme employé pour qualifier cette articulation : le partenariat, c'est-à-dire la délégation au privé de certaines tâches jusque-là réservées à l'État. Officiellement, il s'agit de délimiter les champs d'action afin d'instaurer une collaboration harmonieuse entre agent de sécurité privé et agent de police. D'après les chiffres collectés à travers l'Europe, la France est dans la bonne moyenne du pourcentage de flics par citoyen; elle manquerait en revanche de vigiles. Le gouvernement voudrait parvenir à une égalité d'effectif entre ces deux branches qui se traduirait par une franche augmentation des agents de sécurité privés. Les flics, débordés de travail comme ils le sont, trouveraient de l'aide auprès de leurs petits cousins vigiles qui effectueraient *« les tâches qui ne font pas partie du coeur du métier policier »*. L'État leur refilerait le secteur de la surveillance quotidienne, *« l'activité de patrouille de la voie publique très coûteuse en effectifs et dont l'efficacité est difficile à évaluer »*. En donnant par exemple aux vigiles l'accès aux fichiers de voitures volées ou de personnes recherchées, ils pourraient efficacement mâcher le travail de leurs collègues fonctionnaires. C'est aussi le moyen pour Alliot Marie dans sa préface, de refaire cette fausse distinction entre la prévention et la répression.

Mais tout, dans le petit voyage à travers l'Europe que nous fait faire le petit livre blanc, nous montre que ces deux fonctions sont intimement mêlées et que le travail des vigiles ressemble déjà furieusement à celui des flics. Ils sont déjà affectés à la surveillance des aéroports, des bâtiments publics, des rues par vidéosurveillance; ils retiennent des suspects ou des fraudeurs en attendant leurs collègues fonctionnaires, ils filent la main lors d'interpellations; ils mettent des amendes pour stationnement illicite ou dans les transports en commun; ils contrôlent les accès et fouillent les sacs; ils vident les halls des toxs, fumeurs de beuh et clochards qui y trouvent refuge…

Ce petit livre blanc est une longue liste des particularités nationales, des avancées et des inventions en matière de sécurité déléguée des uns et des autres, histoire d'arriver à un programme commun. Si l'Italie, par exemple, a refilé le monopole de la vidéosurveillance à une boîte, pourquoi la Grande-Bretagne ne le ferait pas ? A l'inverse, pour ce qui est de la gestion des prisons, c'est la Grande-Bretagne qui servira de modèle aux autres…

Là-bas, le privé se charge du transfert des prisonniers, sauf pour ceux accusés de terrorisme ou considérés comme particulièrement dangereux. Il gère la vie quotidienne et peut user de la force. Ce rôle est encore plus développé dans les centres de rétention, majoritairement privés (9 sur 11), dans lesquels les transferts, les reconduites à la frontière ainsi que le gardiennage, avec légitimité de l'usage de la force, est délégué au privé. Les assignations à résidence et la surveillance sous bracelet sont elles aussi confiées à des vigiles. C'est un type similaire de partenariat qui est mis en œuvre en Suisse. Les transferts de prisonniers sont effectués dans des trains financés par les cantons mais leur aménagement ainsi que la surveillance est assurée par l'entreprise Sécuritas (4). Les cellules n'y mesurent que 1, 34 m2 et sont à peine plus grandes quand elles servent à transporter des familles de sans-papiers lorsque Sécuritas bosse avec l'Office fédéral des migrations.

Valse de fonctionnaires pour une ronde de matons privés

Des fonctionnaires et des usagers solidaires critiquent la privatisation des prisons et celle de la surveillance en pointant les dysfonctionnements qu'engendre l'appétit de lucre de la gestion privée. Le der-

«Les jeunes étaient des cibles faciles»

Deux juges de Pennsylvanie, accusés d'avoir envoyé des milliers d'adolescents en prison en échange de 2,6 millions de dollars de pots-de-vin, ont plaidé coupable et reconnu avoir *«conclu un accord pour garantir la fourniture de jeunes délinquants»* auprès d'une société privée d'exploitation de prisons, PA Child Care (Pittston, Pennsylvanie) et de sa société jumelle, Western PA Child Care. Les deux sociétés sont également poursuivies. En décembre 2002, ils obtiennent la fermeture du centre de détention juvénile du comté de Luzerne censé être trop vétuste. A partir de 2003, lorsqu'un jeune est condamné, il est envoyé dans un centre de détention privé qui pour chaque incarcération reçoit des fonds du comté pour couvrir les frais liés à l'incarcération. La commission perçue par les propriétaires des centres ainsi que les pots-de-vin reversés aux juges augmentaient avec le nombre de jeunes incarcérés. Les peines prononcées allaient de neuf mois pour vol à l'étalage à trois mois pour avoir explorer un bâtiment désaffecté ou pour des chahuts de cour d'école. *«Les jeunes étaient des cibles faciles. Beaucoup d'entre eux n'avaient même pas d'avocat et quand ils demandaient un avocat commis d'office, on leur disait qu'il faudrait attendre des semaines en prison»*, selon une responsable du Juvenile Law Center. Cibles d'autant plus faciles que les condamnés étaient généralement issus de milieux défavorisés. Au total, les deux magistrats auraient jugé coupables plus de 5000 adolescents de 13 à 18 ans et envoyé en prison plus de 2000 d'entre eux, permettant ainsi à PA Child Care de toucher 58 millions de dollars. Greg Zappala, l'un des deux propriétaires des centres en question, a pour frère le président de la cour (attorney) du comté d'Allegheny qui envoie aussi des jeunes dans ces centres. Quant au second, Robert Powell, il était chargé de remettre les pots-de-vin aux juges. Le jugement des juges Ciavarella et Cohahan –restés en liberté contre une caution d'un million de dollars– ne devrait toutefois pas intervenir avant plusieurs mois, et pendant ce temps, les jeunes condamnés resteront, eux, en taule. PA Child Care se targue d'avoir agrandi ses capacités de détention en juillet 2008.

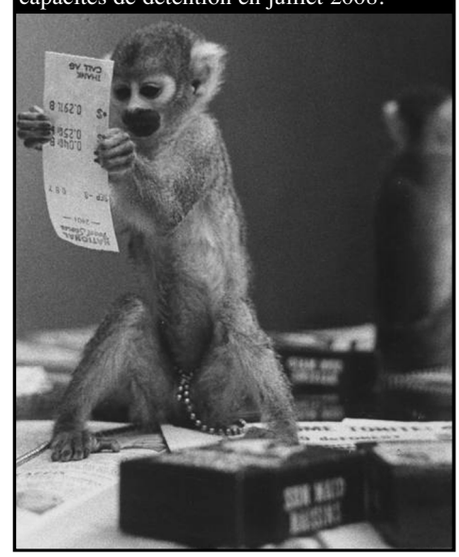

nier «scandale» survenu lors des livraisons des premiers établissements français financés par le privé en remet une couche. Pour économiser des frais, les constructeurs multiplient les malfaçons qui, paroles de matons CGT, augmentent *«l'ensemble des risques inhérents à l'enfermement et à la prévention de ces risques»*. Le béton se fendille, les serrures gèlent, les grilles sont trop courtes, le fil de fer barbelé trop mou, panne de serrures électriques… Si seulement c'était vrai!

L'État ne se privait pas non plus de rogner sur les coûts quant il construisait encore les prisons. Rappelons ici qu'a peine terminés, les plafonds de Fleury-Mérogis, s'écroulaient déjà et cela n'a pas empêché Fleury de devenir la plus grande prison d'Europe; une prison dont on ne s'évade pas. Ce n'est pas parce qu'il délègue parfois son « monopole de la violence légitime », qu'il renonce à sa fonction régalienne, la surveillance et la répression. En fait, les uniformes vont se diversifier selon les logos des boîtes de sécurité privées sans que les effectifs ne baissent, et c'est même leur accroissement qui est plutôt à craindre. On laisse à d'autres le soin de militer pour que les matons et les flics gardent leur statut de fonctionnaires.

Ce qui est inquiétant dans la privatisation des taules et de la surveillance, cela n'est évidemment pas qu'elle pècherait par un défaut de sécurité, que les gardiens privés auraient *« moins de déontologie »* ou *« de savoir-faire »* ; ce qui est inquiétant, c'est l'extension du contrôle, de la surveillance et de l'enfermement. Un secteur économique a besoin de croître pour générer des bénéfices. Appliqué au secteur du contrôle des populations et de la répression, cela signifie qu'il faudra toujours plus de gens à surveiller, de parties du territoire à quadriller, de taules à remplir.

NOTES

1. Pas une semaine sans son article outré: *«Les cellules françaises bondées»*, 21 juillet 2008; *«L'accablant verdict de quatre juges sur la prison de Fresnes»*, 2 novembre 2008; *«Droits de l'homme, les prisons françaises de nouveau stigmatisées»*, 21 novembre 2008; *«Changer la loi pour changer la prison»*, 16 décembre 2008; *«Vannes, des cellules à 14 degrés»*, 31 décembre 2008; *«Enquête sur les conditions d'hébergement en prison»*, 7 janvier 2009.
2. Rédigé par la CoESS (confédération européenne des services de sécurité) et l'INHES (institut nationale des hautes études de sécurité), ce texte étudie le rôle joué par les entreprises privées de sécurité dans le maintien de l'ordre social dans huit pays de l'union. Il a été rendu public lors du premier sommet européen sur la «sécurité privée» qui s'est tenu à Paris le 15 décembre 2008.
3. *«Insécurité=marketing, autopsie du livre blanc…»,* Incendo, N°3, janvier 2009.
4. L'exemple de Sécuritas montre une collusion très poussée entre l'État et un grand groupe privé qui, par ailleurs, propose aux entreprises des services d'espionnage industriel incluant également des informations sur les opinions et les engagements politiques des employés. Commandité par Nestlé, Sécuritas a récemment infiltré un groupe d'Attac. C'est également un agent de Sécuritas qui a surveillé le groupe antirépression de Lausanne, sans que l'on sache pour le compte de qui il agissait. Les réseaux et les doubles casquettes de ses membres dirigeants mènent aux cadres de la police, à l'armée et aux services de renseignements stratégiques. On reste en famille et les grands groupes privés de surveillance répondent aussi bien aux commandes des chaînes de télé et des multinationales que des États (jusque dans la logistique militaire et l'envoie de troupes), des ONG et de l'ONU. Voir la brochure, *«Encore une infiltration de groupes politiques par une agente de Sécuritas»*, Ed. T'Okup, 2008, consultable sur ch.indymedia.org.

«Une sécurité ultramoderne et pleine d'idées» à Saint-Denis de la Réunion

«La prison du XXIesiècle, la plus grande, la plus moderne des Dom» annonce le site des surveillants. Domenjod –c'est son petit nom– a visiblement séduit officiels et journalistes qui l'ont visitée en octobre 2008: *«sols colorés, propreté, aménagement des cellules et la salle polyvalente qui ferait pâlir d'envie les associations de réinsertion»*. En décembre 2008, les prisonniers de la vieille Juliette Dodu ont, quant à eux, manifesté leur refus d'y être transférés, par des incendies et des jets de pierres. Ils savent bien que derrière la taule toute propre, *«ultra moderne et pleine d'idée»* il n'y a qu'une seule idée: celle de renforcer la surveillance. Aux murs d'enceinte de six mètres dont le sommet se dérobe quand un poids supérieur à 40kg l'atteint, aux phares éclairant à plus de 200mètres, aux barbelés made in USA particulièrement coupants, s'ajoutent d'autres ingrédients plus technologiques. La surveillance des déplacements est renforcée par un système de détection à hyperfréquence installé au sol. Les prisonniers doivent faire reconnaître leur iris aux bornes biométriques à chaque entrée et sortie de parloir. Tous les visiteurs (familles, avocats) et même les gardiens passent par un sas muni de portiques et de tapis roulant de détection afin que les objets et les substances illicites ne puissent pas pénétrer à l'intérieur. Si les prisonniers, quitte à être enfermés, préfèrent une taule insalubre c'est que la sécurité ultramoderne des prisons neuves est encore plus dégueulasse.

Le programme 13 200… coffrages

Le *«Programme 13 200 places»* lancé en 2002 par Perben doit se faire au rythme d'une prison tout les trois mois jusqu'en 2012. Plusieurs lots de constructions sont prévus (sans compter les établissements pour mineurs et ceux des DOM-TOM). Ils se différencient par le type de contrats qui lient l'État et les entreprises privées (quatre statuts différents). Chaque lot est attribué, après appel public à concurrence, à un groupement privé représenté par un mandataire; ce sont Eiffage et Bouygues qui ont raflé la mise. Les contrats engagent l'État via l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et une société de projet regroupant le mandataire et les entreprises qui lui sont associées. Les réalisations conduites directement par l'administration pénitentiaire en maîtrise d'ouvrage public concernent la construction de deux maisons centrales, 220 places à Vendin-le-Vieil et 200 places à Condé-sur-Sarthe. La livraison est prévue pour 2012. Elles concernent également, même si la conception et la réalisation sont confiées à l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice (AMOTMJ) la construction de 2070 places réparties dans trois établissements: Mont-de-Marsan, Bourg-en-Bresse et Rennes. Le coût estimé est de 202,7 millions d'euros.
Le premier contrat en maîtrise d'ouvrage privé, – procédure AOT, (autorisation d'occupation temporaire), LOA (location avec option d'achat)– signé en février 2006, attribue un premier lot à la société Optimep 4 qui regroupe Eiffage, et ses associés, Valode et Pistre Architectes. Il s'agit de 2790 places réparties dans quatre sites pénitentiaires : CD de Roanne, MA de Lyon, CP de Nancy-Maréville et CP de Béziers. Le deuxième contrat en maîtrise d'ouvrage privé, signé en octobre 2006, attribut un lot à la société Thémis formée par le mandataire Quille (Bouygues) et ses associés Groupe Synthèse Architecture et Alain Derbesse. Il s'agit de 1650 places réparties dans trois sites pénitentiaires : CP de Poitier-Vivonne, MA de Mans-Coulaines et CP du Havre. Le troisième contrat en maîtrise d'ouvrage privé – première procédure en partenariat public privé incluant le financement privé –, signé en décembre 2007, attribue un lot à la société Theia formée par le mandataire Norpac (Bouygues) et ses sociétés associées actionnaires (GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Quille, Pertuy Construction, Bouygues Bâtiment Ile-de-France, Exprimm, Dexia Crédit Local, SEIEF et Royal Bank of Scotland, 39,5%). Il s'agit de 2056 places réparties dans trois sites pénitentiaires : MA et QCP de Nantes, CP de Lille-Annoeullin et CP de Réau. L'ouverture de huit taules est prévue pour 2009. Il devient de plus en plus difficile – et même inutile – de déterminer ce qui relève de l'Etat et du privé lorsque, le Pôle emploi de Seclin, le ministère de la justice et Norpac, signent le 4 mars *« un partenariat pour permettre à vingt personnes du bassin d'emploi de Lille en recherche depuis plus de six mois de bénéficier d'une formation de coffreur-blancheur sur le chantier de la prison »*. Comme l'écrit, sans aucune ironie, *la Voix du Nord*, *« force est de constater que, vu le contexte, ces emplois tombent plutôt bien »*.

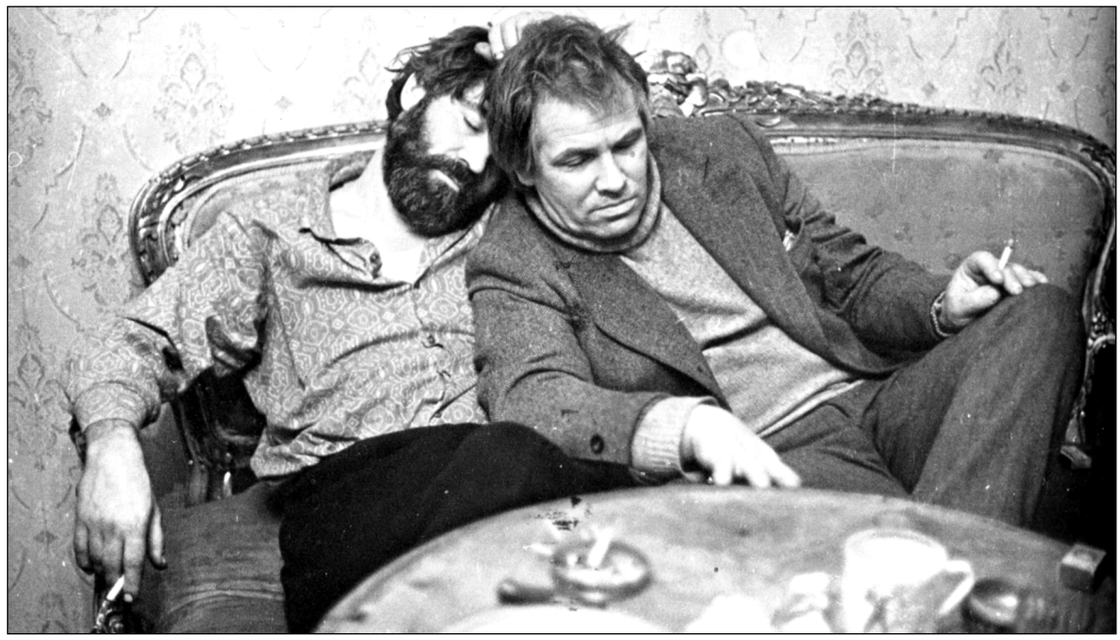

«Bravo pour les photos dans le journal, elles sont drôles»

Villepinte
1 février 2009

Salut à toute l'équipe,

Comment allez-vous ? Ça fait un petit moment que je ne vous avais pas écrit mais je suis toujours là et je ne rate pas une émission, vous imaginez bien. J'ai reçu le numéro 24 du journal, merci beaucoup, ça fait du bien de lire d'autres discours que tout ce qu'on entend à la télévision sur les prisons. Je l'ai trouvé vraiment intéressant, en particulier le dossier sur les femmes en prison où on voit bien que le traitement des femmes incarcérées est très révélateur, à plusieurs niveaux, du fonctionnement de notre société. Je ne retrouve pas dans ma détention ici l'équivalent de l'ordre moral qu'on tente d'imposer, selon ce que vous décrivez, dans les maisons d'arrêt des femmes. D'ailleurs si y a moyen, ça me dirait de recevoir la brochure sur le «néo-matricide» [sic] dont vous parlez à la fin. Sinon, j'ai bien aimé l'entretien avec Hugo, un grand bonjour à lui, même si on ne se connaît pas directement. J'ai pu m'instruire un peu avec l'article sur l'ADN, subissant en plus directement cette nouvelle fascination scientifique et juridique puisque seul mon ADN me mettrait en cause dans mon affaire, alors que par ailleurs, j'ai toujours refusé de donner mon ADN pour les nombreuses raisons que vous évoquez dans le texte. C'est sûr qu'il y a un travail super important à faire sur ce sujet parce que j'en connais ici qui l'ont donné et qui regrettent, qui ne pouvaient pas s'imaginer tout ce qu'impliquait d'ouvrir deux secondes la bouche pour qu'on y frotte un coton-tige. Bravo pour les photos dans le journal, elles sont drôles, mais le mieux dans le journal c'est évidemment la dernière page (ah ah ah...). Pour vous raconter que j'ai bien lu, j'ai même relevé une petite erreur, dans le sommaire il y a un article intitulé *La prison est un monde à part*, ce qui m'a étonné mais, heureusement à la page 8 le titre de l'article devient: *La prison n'est pas un monde à part*, il vous faudrait des correcteurs (ah ah ah...).

Sinon, ici à Villepinte, un jeune est décédé début janvier, comme vous le savez, comme un brutal rappel aux réalités carcérales, qui provoque une tristesse et une rage difficiles à exprimer. J'ai entendu qu'il y avait des marches organisées dans son quartier à Paris, c'est bien et évidemment super important.

Me concernant, rien de neuf, en cinq mois et demi de détention, j'ai été extrait une fois en octobre pour un pauvre interrogatoire avec trois questions sur mon enfance, je caricature à peine. C'est pas que j'aime bien être extrait mais en attendant l'instruction ne bouge pas et moi, je reste ici. On voit la stratégie classique de la justice de te laisser galérer et pourrir des mois et des mois en mandat de dépôt sans te donner de raisons, juste parce que t'as pas dit ce qu'ils voulaient entendre, parce que tu rentres pas dans la case qui est prévue pour toi. J'ai fait deux demandes de mise en liberté provisoire qui ont été refusées avec pour justification des copier-coller de ma mise en détention provisoire du 14 août. Dans ce sens là ils ne se prennent pas la tête pour se justifier.

Le témoignage de la personne accusée de l'incendie du CRA de Vincennes (j'ai oublié son nom) que vous avez lu à la radio était vraiment super intéressant et ça fait écho à pleins d'autres situations ici, surtout sur le travail en détention. Je suis dans un bâtiment de travailleurs ici et je suis un des seuls à ne pas travailler, à la fois parce que je préfère organiser ma détention autrement (plutôt entre le sport et la lecture) et aussi évidemment parce que je reçois des mandats et je peux ne pas travailler. C'est clair que certains détenus n'ont pas le choix et doivent travailler, s'ils sont isolés ou que leur famille est trop loin. Une bonne partie aussi travaille pour avoir une occupation, parce qu'elle ne supporte pas de rester en cellule ou pour espérer toucher le maximum de remises de peine supplémentaires. Ici le travail c'est bien la misère au niveau de la paie, entre deux et trois cents euros par mois pour un temps plein au service général (auxiliaire, cuisine, maintenance, nettoyage, cantine, buanderie, etc.), parfois un peu plus aux ateliers puisque c'est payé à la pièce, ce vieux système qui permet d'exploiter encore plus. En plus, ici, le travail est privatisé et c'est pas des petites entreprises qui en profitent: Eurest pour les cuisines et les cantines, France telecom, Renault ou La Française des jeux aux ateliers, elles en profitent bien. L'accès au travail et le «déclassement» sont bien sûr utilisés comme moyens de pressions par l'administration pénitentiaire sur les prisonniers. Par exemple dans «mon» bâtiment, le moindre manquement au règlement (avoir des CD gravés, manger un truc en cuisine) peut entraîner un déclassement et en plus un changement de bâtiment. C'est pas systématique mais il y a toujours cette pression dans l'air. En plus ici, c'est pas la main d'œuvre qui manque pour remplacer un déclassé du jour au lendemain.

Bonne continuation, merci pour tous les messages et à bientôt.

Damien

ENTRETIEN AVEC RITA

Rita a été une des premières prisonnières de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Meyzieux. Son parcours carcéral, des quartiers pour femmes d'une maison d'arrêt aux EPM, brise l'image officielle de ces* « prisons dorées » *qui allieraient harmonieusement punition et éducation, elle n'y a vu qu'une prison.

–Bonjour Rita; tu es passée par la prison pour mineurs de Meyzieux, l'EPM. Comment tu es arrivée là-bas?
–C'était début janvier : un soir, avec mes deux copines, on avait bu. On est entrées dans un magasin, on a volé une bouteille de vodka, on est ressorties ; la copine qui nous attendait dehors a tapé une personne. Quand on est sorties, on a vu les policiers, ils ont demandé : «*Qu'est-ce qui se passe ?*» on a dit : «*Rien*» ; j'ai dit à ma copine de se calmer, j'avais pas envie qu'on se fasse embarquer ; mais ils ont fouillé nos poches… alors ils nous ont emmenées au commissariat. Ils ont demandé : «*Qu'est-ce qui s'est passé ?*» Pourquoi ma copine a tapé le monsieur? On a expliqué, et alors ma copine a reçu une gifle par un policier pour rien du tout.

–Elle a quel âge, ta copine?
–Seize ans. Elle s'est pris une gifle, on n'a pas compris pourquoi. Moi, je me suis énervée, alors les policiers sont intervenus à cinq sur moi ; ils m'ont tapée, allongée par terre en me criant dessus et ils nous ont mises en garde à vue.

–A cinq sur une minette d'un mètre soixante... T'es restée combien de temps en garde à vue?
–Deux jours. C'était en plein hiver, et ils ont pas voulu nous donner de couvertures.

–Est-ce que tu as vu d'autres personnes en garde à vue, hormis les policiers?
–Oui, on a vu un médecin, mais on n'a pas dit qu'on s'était fait taper, parce qu'on savait que ça allait retomber sur nous ; parce qu'ils nous écoutent pas vraiment, les gens ; après les deux jours de garde à vue, on a été au tribunal, au petit dépôt, à Lyon.

–Vous êtes passées en comparution immédiate?
–Oui ; on est passées très tard le soir, et ils nous ont dit : «*un mois de mandat de dépôt*», qui peut être renouvelé, en prison.

–Et après, ils vous ont emmenées à l'EPM, ils vous ont dit quoi sur l'EPM?
–Non, d'abord à Montluc, une semaine. C'était pas un juge pour enfants, et en plus c'était le week-end ; mon avocate m'a dit qu'il avait pas envie de se prendre la tête : il a pas essayé de nous trouver un foyer, il nous a mises directement en prison, et y a pas de quartier spécial pour les mineures à Montluc, on était mélangées avec des adultes, c'était pas super. Après on devait aller à l'EPM, mais ils nous ont pas vraiment expliqué. On était plutôt contentes, on se disait qu'il y allait avoir plus de trucs, que ça allait mieux se passer.

–Alors à l'EPM, comment ça s'est passé? C'était la première fois qu'il y allait avoir des filles...
–Oui. C'était difficile parce que les garçons nous insultaient souvent de tous les noms, donc on sortait pas beaucoup. On faisait pas de sport.

–Ils vous l'ont pas proposé?
–Si, mais d'abord, y a eu deux semaines d'observation, pour voir comment ça se passe.

–Qui vous observe?
–Un éducateur et une surveillante. Au début on mangeait seules et on étaient seules en promenade et après on mangeait avec eux le midi, le soir, au goûter.

–Comment ça se passait avec les surveillants, les éducateurs, les professeurs?
–Et ben pour moi ça s'est plutôt mal passé ; les surveillantes, elles étaient pas trop... j'avais l'impression qu'elles me cherchaient, qu'elles me provoquaient. Et les éducateurs, ils laissaient faire. Moi, ils m'ont servi à rien ; je leur avais demandé un projet de sortie puisque je devais sortir au bout d'un mois et ils m'ont rien trouvé.

–Combien il y a de jeunes et d'éducateurs à Meyzieux?
–On était soixante, et y avait un éducateur par unité, pour cinq unités.

–Et l'ambiance, comment c'était? Parce que les EPM sont présentés comme des prisons dorées...
–C'est pas du tout comme ça. Quand on parlait avec des garçons, ils trouvaient pas que c'était bien. En plus moi, j'ai pris une semaine de mitard; j'étais enfermée dans une cellule sans télé, sans rien.

–On dit qu'il y a des cellules d'un mètre sur un mètre.
–Je sais pas, mais je sais qu' elles sont petites, y a des toilettes, un lavabo et un matelas, c'est sombre. Quand j'y étais, suite à une embrouille, y a une prof qui est venue me voir pour me dire qu'elle espérait que j'allais être sévèrement punie pour ce que j'avais fait. Si c'est pour me dire ça, c'est pas la peine.

–Tu as pu joindre ta famille?
–Par courrier seulement. L'éducatrice m'avait dit: «*on a payé le billet de train à ta mère, pour un parloir*»; ma mère m'a dit: «*ils ont rien payé du tout*». Elle a fait toutes les démarches pour une demande de parloir. Je sais pas ce qui s'est passé. En plus, c'est loin, et ma mère a pas beaucoup d'argent; elle a pas pu venir me voir. Elle m'a dit qu'elle avait appelé l'EPM pour que je sois prévenue qu'il y avait eu quelque chose de grave dans ma famille, et ils m'ont jamais rien dit. Même à la Talaudière [prison de Saint-Étienne], ça n'a pas suivi.

–Et tes autres copines?
–On était trois. Y en a une qui est sortie au bout d'un mois, et nous on est restées, on nous a renouvelées. C'était tant mieux pour elle, mais on a pas compris, moi et ma copine. Ça nous a fait péter les plombs.

–On dit qu'à Meyzieux la nourriture est rationnée; que tout est calculé, pesé...
–Oui, ils font très attention à ça. On dirait qu'on est au régime; on peut pas tout cantiner, on a qu'une toute petite fiche. Ils disent: «*Faut faire attention à votre poids!*»

–On vous donnait des médicaments?
–Oui, moi j'en prenais. C'est moi qui les demandais. Y en a qui pètent les plombs, y en a qui se suicident; en fait, on est tous différents, donc on réagit de façon différente.

–Tu étais à Meyzieux quand il y a eu un suicide. Comment le personnel a réagi? Ils vous en ont parlé?
–Non, ça s'est su, mais par d'autres jeunes. Moi, je leur ai dit: «*C'est bizarre, c'est pas la première fois qu'il fait une tentative de suicide, vous auriez pu faire quelque chose*». La surveillante m'a dit: «*C'est son choix, il a voulu faire ça*»...

–Plus tard, ils t'ont donné quatre mois et t'ont transférée à Saint-Étienne.
–J'ai été renouvelée un mois de plus; c'est là que j'ai pété un plomb et que j'ai tapé une surveillante; du coup j'ai pris quatre mois ferme. Moi, j'ai réagi comme ça; je sais que c'est pas bien.

–C'est peut-être normal de péter un plomb dans ces cas-là...
–Oui, mais la juge, elle comprend pas. Eux ils s'en foutent, ils cherchent pas trop à comprendre.

–Du coup, t'étais plus avec tes copines?
–Non, j'étais toute seule; ils m'ont mise au quartier des femmes, toute seule dans une cellule. Là les surveillantes étaient mieux avec moi; j'étais plus posée, plus tranquille. Quand j'avais un souci, elles venaient parler avec moi; pour ça y avait pas de problèmes. Bien sûr, j'étais mélangée avec des femmes qui n'avaient rien à voir avec moi au niveau des peines, de ce qu'elles avaient fait et tout ça. Avec quelques-unes, j'ai eu des bons rapports.

–Et à la Talaudière, est-ce-que tu as travaillé alors que tu étais mineure?
–Oui, dans les fleurs. Le matin, on avait des cours sur comment poussent les fleurs, les racines, le nom des fleurs, et l'après-midi on semait, on faisait des compositions de fleurs. Elles étaient vendues dans la prison, pour le personnel. On les faisait dans la cour de promenade, dans une serre, de huit heures du matin à quatre heures moins le quart, du lundi au jeudi. J'étais payée cent soixante dix euros par mois; les majeures étaient payées deux cent soixante dix euros par mois pour la même quantité de boulot. Pourtant je faisais exactement pareil. Même aux majeures, ça leur faisait pas grand-chose; elles achetaient leurs cigarettes, leur manger; et les femmes des pays de l'est envoient le peu qu'elles gagnent dans leur pays, et après il ne leur reste plus rien.

–Et aujourd'hui, c'est réglé, ces histoires de plaintes?
–Non, c'est pas encore réglé, et j'ai peur d'y retourner. Je vais me faire juger bientôt à Béziers, et j'ai encore un jugement à Lyon et un autre à Saint-Étienne. Et en plus, j'ai une mise en liberté surveillée, un contrôle judiciaire en attendant mon jugement à Lyon, qui consiste à aller signer un papier une fois par semaine au commissariat et un autre qui consiste à respecter le règlement du foyer où je suis actuellement et l'obligation de soins.

–Ça veut dire quoi exactement, «l'obligation de soins»?
–Voir un psychologue et suivre un traitement, et ils vérifient. Le traitement, ça me fait du bien quand je suis angoissée, pour me calmer. Mais j'aime pas trop les psychologues. Y en a qui disent que j'en ai besoin; des fois, ça peut faire du bien de parler.

–Est-ce que tu penses que c'était juste que tu sois passée à l'EPM? Que c'était mérité?
–Non, franchement je pense que c'était pas mérité; ça m'a pas apporté grand-chose.

–Ça t'a plutôt enfoncée; t'étais dans une situation où t'avais déjà utilisé les autres dispositifs alternatifs, le CEF (centre d'éducation fermé), l'urgence aussi (foyers d'urgence).
–Oui, mais ma copine qui avait jamais fait de CEF, ils l'ont mise directement en prison, sans chercher d'autres solutions. Des fois, ils cherchent, puisque moi, la première fois j'ai été en CEF. À la place des prisons, je pense qu'ils devraient aussi faire des CEF pour adultes, avec des soins et plus de gens pour s'occuper d'eux; parce qu'y en a, ils en ont besoin. Ils mettent aussi des handicapés en prison; je trouve pas ça normal, c'est pas leur place.

–Pour toi, qui aurait sa place en prison?
–Personne; même ceux qui ont fait des choses très très graves, c'est pas vraiment la place d'une personne; ils ont plus besoin qu'on essaye de comprendre pourquoi ils ont fait ça, qu'on les aide à avancer. La prison, ça va pas les aider, au contraire, je pense que ça va les rendre plus fous. Parce que ça aide pas beaucoup d'être enfermé. Et je voulais dire aux gens qui critiquent ceux qui sortent de prison qu'ils peuvent pas savoir ce qui s'est passé dans leur parcours ou ce qu'ils ont vécu. Il faut les encourager plutôt que les critiquer. Ça m'a fait du bien d'en parler et de faire savoir comment ça se passe.

LE DOIGT DU PLUS FORT

PUNIR PLUS SÉVÈREMENT LES PAUVRES EN EXONÉRANT LES RICHES

La récidive a pour effet de doubler la peine initialement prévue. Conséquence très lourde pour toute affaire relevant des assises, ce doublement de la peine ne paraissait pas suffisamment dissuasif aux yeux du pouvoir judiciaire pour les dossiers jugés en correctionnelle. C'est cette « carence » du système juridique français que vient combler la loi du 10 août 2007 relative aux peines planchers. Une autre finalité de cette loi est l'automaticité de la peine. Dans le même temps, l'État met en place un groupe de travail sur la dépénalisation des délits financiers.

Dans un rapport de septembre 2006, le Sénat mettait en avant, à partir d'expériences faites à l'étranger, le peu de résultats obtenus dans la lutte contre la récidive par l'utilisation de mesures du type peines planchers.
Après l'avoir mise en place en 1996, le Territoire du Nord, en Australie, a aboli cette mesure en 2001 devant son *« inefficacité »* qui avait abouti à une augmentation de la population carcérale sans constituer *« un moyen de dissuasion efficace »*.
Fort de cette expérience, le gouvernement français a instauré les peines planchers pour les récidivistes et annulé dans certains cas l'excuse de minorité pour les jeunes de plus de seize ans par la loi du 10 août 2007 *« renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs »*.

Cette loi instaure des peines minimum obligatoires pour toute personne condamnée en état de récidive légale (condamnation pour deux délits de même nature).
Censées *« lutter contre la récidive d'actes graves »* en ciblant le *« noyau dur de la délinquance »*, les peines planchers, fréquemment appliquées, ont majoritairement concerné des délits mineurs...
La peine minimale d'un an pour tout délit passible de trois ans est prononcée dans 57,7 % des cas ; dans 43,7 % pour les peines planchers de quatre ans relatives à des délits passibles d'une peine de dix ans.
Alors que près de 65 000 prisonniers sont entassés dans les quelques 50 000 places que comptent les prisons françaises, les peines planchers ont eu pour effet d'augmenter la durée moyenne des peines fermes de six à dix mois ; ce qui représente près de 10 000 nouveaux prisonniers.
C'est bel et bien une politique du chiffre dont il est question ici, une publicité en réponse aux promesses du candidat Sarkozy destinée à rassurer *« les Français touchés par la délinquance de proximité »* (Rachida Dati, le 9 décembre 2008).
Cette course à la rentabilité de la justice française sera renforcée par l'automaticité de la peine prévue dans cette loi.
Elle prévoit que les juges qui décideraient de ne pas prononcer de peines planchers doivent motiver leur décision par des *« garanties exceptionnelles d'insertion ou de réinsertion »* du prévenu. Il est difficile, voire impossible, pour un SDF ou un chômeur d'apporter des éléments de réinsertion susceptibles de trouver grâce aux yeux des juges ; les plus précaires ne pourront y échapper. De plus, les rares juges qui s'y sont essayés ont été convoqués par la chancellerie et sommés de s'expliquer.
Une alternative pourrait être une peine mixte : prison ferme et sursis. Néanmoins, les personnes condamnées gardent en permanence au-dessus de leur tête cette épée de Damoclès: le risque de voir leur sursis commué en peine ferme au moindre écart.
Le refus de prononcer la première peine apparaît comme le seul moyen de s'opposer à cette automaticité; mais allez donc attendre des juges qu'ils ne condamnent pas…
La justice, toujours plus sévère pour les plus pauvres, qui sont privés des moyens financiers de s'opposer au caractère automatique de ces peines, perpétue son principe d'inégalité avec le projet de loi sur la dépénalisation des délits financiers.

À l'université d'été du MEDEF, Sarkozy déclarait en 2007 vouloir *« mettre un terme à la pénalisation du droit des affaires »* qui représenterait un *« risque pénal* [pesant] *sur l'attractivité économique de la France »*.
Le mercredi 20 février 2008 le groupe de travail sur la dépénalisation des délits financiers rendait le rapport Coulon à la garde des sceaux, qui le reprenait dans sa quasi-totalité.
L'idée première de ce rapport est de présenter les responsables de délits financiers comme victimes d'une double peine.
En plus d'être jugés par leurs pairs : l'Autorité des marchés financiers (AMF), les délinquants en col blanc doivent répondre de leurs fautes devant les tribunaux; à cette *« profonde injustice »* s'ajoute souvent une *« sanction médiatique »*.
À quoi bon? Mieux vaut laver son linge sale en famille.
Pour les délits financiers et boursiers, le rapport préconise de juxtaposer l'enquête pénale à l'enquête administrative de l'AMF. Alerté par l'AMF, le parquet lui délèguerait l'enquête et la possibilité de juger le délit dans le cas où il déciderait de ne pas poursuivre. Dans le cas contraire, le rapport propose d'adjoindre aux juges deux assesseurs extérieurs, *« spécialistes en droit boursier »*: ou comment travailler sous surveillance.
Un second axe du projet de loi concerne les abus de biens sociaux.
Pour maquiller une carotte déjà bien grosse, l'esprit général du projet ne remet pas en cause la pénalisation des abus de biens sociaux, mais il rend leur condamnation quasiment impossible par une refonte globale des délais de prescription. Ces derniers seraient allongés, mais partiraient de la commission des faits et non plus de la découverte du délit, comme c'est le cas actuellement. Autant dire que pour ces délits, qui sont commis dans la plus complète opacité, cette mesure revient à enterrer toute possibilité de poursuites.

La notion de justice étant profondément inscrite dans la mémoire collective de la *« patrie des droits de l'homme »*, quelques puissants devront quand même être livrés à la vindicte populaire. Repu de cette vengeance par procuration, le peuple pourra s'endormir rassasié et rassuré.

Au mois de décembre 2008, après avoir supprimé les grâces collectives du 14 juillet, Sarkozy s'illustrait de nouveau dans son rôle d'autocrate : après avoir contacté les services de la chancellerie afin de se voir remettre les dossiers de prisonniers pouvant bénéficier de *« mesures de grâce motivées par des actes de courage et de bravoure dont les intéressés ont fait preuve pendant ou avant leur détention, ou par des efforts exceptionnels de réinsertion »*, il a fait libérer Jean-Charles Marchiani et vingt-six autres *« détenus méritants »*.
Cette grâce, nouveau fait du prince, pourra concerner chaque année quarante détenus du même acabit.

« MAIS QUITTE À PRENDRE DES COUPS, AUTANT SE DÉFENDRE »

MA de Bois-d'Arcy
Février 2009

En prison, régulièrement, comme un réflexe de survie, ceux qu'on y enferme se révoltent.
Mais pour faire taire et soumettre les prisonniers, les moyens ne manquent pas.

Quand on arrive en prison, privé de tout, on peut penser qu'on n'a plus grand-chose à perdre. Mais l'administration pénitentiaire sait dégager de larges marges de manœuvre pour faire craindre aux détenus une détérioration de leurs conditions de vie s'ils ouvrent un peu trop leur gueule, ou s'ils violent les règlements. Les chantages sont nombreux.

Le premier, et sans doute le plus efficace, c'est celui des remises de peine qui raccourcissent la durée de l'incarcération : celles qui sont automatiquement déduites au moment de la condamnation (RP) ; et celles données chaque année à ceux qui travaillent, étudient ou reçoivent des soins *[psychologiques]* (RPS). Mais ces remises de peine peuvent aussi être supprimées en cas de mauvaise conduite. Et c'est la même chose pour les aménagements de peine que décide le juge d'application des peines après avis de la direction.

Ensuite, de manière non officielle, il y a tous les « privilèges » et les petites vengeances que la direction ou un simple maton peuvent proposer ou faire subir. Le détenu, s'il est en bons termes, pourra plus facilement avoir des douches supplémentaires, une cellule individuelle, l'accès aux activités, les parloirs prolongés, etc. Par contre, s'il refuse de jouer ce jeu-là, les difficultés peuvent rapidement s'accumuler pour obtenir quoi que ce soit. En prison, on est impuissant face à la machine, et pour chaque geste de la vie quotidienne, il faut passer par l'administration, qui a donc les moyens de faire chier : le courrier traîne ou disparaît, l'attente s'éternise pour l'accès aux activités, toutes les démarches sont ralenties ou même bloquées.

Enfin, il y a aussi le recours le plus officiel, celui du passage en commission de discipline. Il existe un tableau des fautes et des sanctions recensées, mais qui reste suffisamment flou pour que ne soit pas gêné l'arbitraire du juge. Une même faute, selon l'interprétation, pourra être classée au premier, deuxième ou troisième degré de gravité.

Même si on est défendu par un avocat, la commission de discipline fait encore moins semblant de se vouloir équitable que lors d'un procès au tribunal, puisque la personne qui te juge est aussi celle avec laquelle tu es en conflit. Généralement, c'est le directeur de la prison.

Les peines qu'il peut prononcer sont l'avertissement, le mitard, le confinement, le sursis, la suspension d'un parloir, d'une activité ou d'un service (cantine, télé, etc.)

Le mitard, c'est la prison dans la prison. Les conditions sont proches de celles de la garde à vue. Le détenu est isolé dans une petite cellule (de préférence dégueulasse) dans un bâtiment isolé des autres. Le mobilier est restreint : une petite table, un banc, un lit, et un chiotte-lavabo, le tout scellé au sol. Pas de cantine, pas de télé, et les seules affaires qu'on peut conserver sont le matériel de correspondance et la lecture (du moins en théorie). Le détenu n'a pas même le droit à des habits autres que ceux qu'il porte sur lui ; et un seul pull suffit parce que le froid fait partie du traitement. La fenêtre est suffisamment épaisse, ou sale, ou grillagée, ou tout à la fois,

pour qu'il soit difficile de voir dehors. La lumière, c'est au choix de la prison : ou elle est insuffisante pour lire sans se fatiguer, ou elle est éblouissante, et empêche de dormir. Le détenu a droit à une heure de promenade par jour, seul dans une minuscule cour grillagée, et à une seule visite par semaine. Il y a aussi les spécialités de chaque prison. Dans l'isolement total du mitard, les matons règnent en maîtres : il y a les tabassages de détenus, qui finissent parfois tragiquement comme on l'a vu à Villepinte le 6 janvier. Plus fréquemment, ce sont les petites brimades et humiliations : laisser la lumière allumée la nuit, mettre le paquetage en bordel, y déverser de l'huile, y voler des objets, etc.

Le transfert vient aussi parfois s'ajouter à la peine de mitard pour éloigner et isoler un détenu, et l'envoyer de préférence dans une prison encore plus stricte avec quelques consignes. Lors d'actions collectives par exemple, après avoir désigné des *« leaders »* et les avoir condamnés au mitard, on finit ensuite par les transférer pour stopper là le début de solidarité. Le transfert est aussi utilisé pour éviter que les détenus ne parlent entre eux, et que ne s'ébruite une sale affaire, comme un assassinat déguisé en suicide.

Le placement à l'isolement n'est théoriquement pas une sanction, mais une manière de protéger (!) le prisonnier ou le reste de la détention. Dans les faits, c'est aussi un moyen de pression supplémentaire. Quand les preuves ne sont pas suffisantes pour envoyer quelqu'un au mitard, on peut toujours le mettre à l'isolement sous un quelconque prétexte.

Les perturbateurs doivent rapidement être isolés avant qu'ils ne contaminent le reste de la détention ; tout en espérant qu'ils ne se remettent pas de cette dure épreuve.

Ce texte n'a pas pour objectif de dénoncer des abus. Tant que certains hommes en enfermeront d'autres, il faudra qu'ils mettent au point des stratagèmes pour éviter que ça leur pète à la gueule.

Ce texte n'a pas non plus l'objectif de plomber l'ambiance, et de dire que plus rien n'est possible. Tant qu'il y aura des prisons, il y aura des prisonniers pour les détruire.

Même noyé dans la merde de la prison, notre situation est précaire et susceptible de s'aggraver. Mais quitte à prendre des coups, autant se défendre.
À se soumettre devant eux, on perd quelque chose de plus précieux que ce qu'on croit gagner.
C'est plus qu'une question de principe, c'est une question de survie. Pas de martyrs, mais de l'organisation, de la solidarité, et de l'intelligence collective pour être plus forts.

Que vive la révolte !

DEPUIS LE MITARD DE BOIS-D'ARCY

« IL FAUT QUE TOUT CELA SERVE À QUELQUE CHOSE »

Christophe Khider

Une évasion ou une tentative d'évasion, ce n'est pas un fait divers, c'est le geste de survie d'un enfermé que l'on tente de faire mourir à petit feu en prison

Le 15 février 2009, deux prisonniers s'évadaient de la maison centrale de Moulins-Yzeure: Christophe Khider et Omar Top El Hadj parvenaient, à l'issue d'un parloir dominical, à prendre deux surveillants en otages, puis à faire sauter à l'explosif les portes qui les séparaient de l'enceinte extérieure avant de se faire ouvrir la dernière porte de sortie…

D'après la version policière, les évadés ont réussi à voler une voiture sur le parking et à prendre la direction du Nord. Les différents flashs d'infos ont donné leur trajet et les changements de voitures jusqu'à Evry, où les deux surveillants ont été relâchés quelques heures plus tard sans avoir été, d'après leurs propres dires, l'objet d'aucune violence. Christophe et Omar auraient alors pris la direction de la Belgique ; ils sont vus à Arras le lundi matin très tôt. Puis silence radio jusqu'au soir, où ils sont repérés dans la banlieue est de Paris. Contrairement à ce qu'ont raconté les médias, dès ce moment-là, les flics mettent en place un dispositif pour les piéger : à l'aide de nombreux véhicules, ils engagent au petit matin une course-poursuite pour les rabattre vers un tunnel de l'A86 à la hauteur de Fontenay-sous-Bois. Là, deux camions conduits par des policiers cagoulés leur bloquent le passage. Omar sort et cherche à s'enfuir, les policiers lui tirent dessus ; comme pour le protéger, et peut-être en finir, Christophe braque la seule arme de poing dont il dispose. Les tireurs d'élite (et non pas de simples policiers du Val-de-Marne, comme cela a été dit) tirent plusieurs balles en le visant à hauteur du cœur. Blessé à la poitrine, Christophe tombe. Fin de la cavale. Les deux femmes qui étaient venues visiter Omar et Christophe ce dimanche-là sont immédiatement placées en garde à vue pour quatre-vingt-seize heures. La sœur d'Omar est relâchée le mardi matin sans qu'aucune poursuite ne soit engagée ; Sylvie, la compagne de Christophe, ira jusqu'au bout de la garde à vue avant d'être inculpée pour complicité d'évasion. Une autre femme, Nadia, est arrêtée à son travail à Paris le mardi après-midi et placée en garde à vue, soupçonnée d'avoir introduit à l'intérieur de la prison l'arme et les explosifs : selon les policiers, elle aurait réussi à passer ces objets sans éveiller de soupçons parce que suite à une opération, elle porte dans le dos une plaque métallique qui sonne au portique de l'entrée du parloir. Le dimanche matin, elle était venue voir son ami incarcéré à Moulins, et elle était repartie à midi. D'après le procureur, les deux femmes auraient avoué leur participation à l'évasion lors de la garde à vue. Il y a eu assez de cas d'aveux extorqués sous la contrainte (Outreau, Marc Machin, Patrick Dils, pour ne citer que les plus médiatisés) pour qu'on puisse mettre cette version en doute. On sait aussi que certains surveillants n'hésitent pas, pour arrondir leurs fins de mois, à rentrer du matériel sur commande (un chef de détention, Kroziz, vient d'être condamné pour des faits similaires au procès de l'évasion d'Antonio Ferrara de Fresnes). En tout cas, les syndicats pénitentiaires en ont immédiatement profité pour se dédouaner et vociférer comme à l'habitude, réclamant la « sécurisation » des parloirs, des chiens pour contrôler les familles et des hygiaphones pour les prisonniers dits « dangereux ». Moulins-Yzeure est l'une des centrales les plus sécurisées de France, c'est un véritable bunker, contrairement à la description complaisante qui en a été faite dans les médias. Les familles font sytématiquement l'objet d'une fouille au cours de laquelle il faut retirer tous les vêtements trop amples, les chaussures dès qu'elles sonnent sous le portique... même les bonbons et les cigarettes ne passent pas !

Christophe et Omar ont toujours été présentés comme « extrêmement dangereux »… Pendant leur courte cavale, ils n'ont blessé personne, et ont préféré laisser partir les otages au risque d'être immédiatement dénoncés et repérés par les policiers. Lorsque Christophe avait tenté de s'évader en 2001 de la prison de Fresnes, il avait lui-même libéré les surveillants pris en otage. En 2006, lors d'une tentative solitaire à la centrale de Lannemezan, il avait ingénieusement réussi à rejoindre le parking intérieur du personnel pénitentiaire par des conduits de ventilation. Son objectif n'a jamais été de tuer froidement, mais d'intimider au besoin pour retrouver la liberté.

Une liberté qu'on a définitivement ôtée à des centaines de prisonniers : certains refusent leur condamnation, l'hypocrisie d'une mort maquillée par des peines toujours plus longues, plus éliminatrices. Ceux qui ne se suicident pas et qui ne s'installent pas non plus dans l'espoir quasi-religieux d'une sortie improbable passent à l'action et tentent la belle. Le courage de tenter d'échapper à cette logique de destruction, aux confusions de peines toujours plus hypothétiques, à la rétention de sureté comme unique perspective de non-avenir, leur coûtera de nouvelles années de prison non confusionables distribuées par une administration pénitentiaire vengeresse et bien décidée à faire chèrement payer ces hommes qui osent encore la braver. Alors que certains doivent se battre au cours de procès dont l'issue est déjà fixée, de véritables procès à charge basés sur des dossiers vides, ou uniquement alimentés par les services de police comme nous l'explique Pulp dans son courrier. Il n'y a que quelques détenus qui restent confiants dans leur justice et sourient à la création de nouvelles lois ou décrets taillés sur mesure, par leurs amis politiciens, dans l'unique but de les protéger, comme le suggère la lettre à Rachida Dati.

L'idée de l'affiche jointe à ce numéro est de participer à une nouvelle campagne contre la longueur des peines et les quartiers d'isolement ; de faire voler en éclats l'idée qu'il est acceptable que des hommes et des femmes soient condamnés à des peines de vingt, trente ans, ou à la perpétuité comme c'est si souvent le cas ; d'empêcher que soient établis de nouveaux quartiers d'isolement comme celui dans lequel Antonio Ferrara est incarcéré depuis six ans. Cette initiative ne pourra avoir d'impact qu'en étant relayée à l'intérieur comme à l'extérieur.

Pour que *« tout cela serve à quelque chose »…*

« Il craque et avoue qu'il a fait des faux PV »

MA de Fleury-Mérogis
Février 2009

Salut à toute l'équipe,
Voilà, je reviens sur mon procès en appel, qui a eu lieu du 20 au 24 janvier 2009 devant la cour d'assises d'Evry, avec Debonse pour président, pour « assassinat et tentative d'assassinat » en 1999. J'ai été incarcéré en février 2000 et suis sorti sept mois après, parce que la juge d'instruction avait caché volontairement une expertise balistique du laboratoire de police scientifique qui m'innocentait. Donc, j'étais libre pendant l'instruction comme les trois autres « mis en examen ». Après un an, voyant que le vent tournait en leur défaveur, deux d'entre eux ont commencé à me charger. Au bout de trois ans d'instruction à charge, sans reconstitution des faits, je suis renvoyé seul aux assises de Paris, en juin 2006. J'étais libre depuis presque six ans quand, comme par magie, je suis interpellé le 25 avril 2006 par la BRI (brigade de recherche et d'intervention), suite à un mandat d'amener, pour une autre affaire : l'enlèvement et la séquestration d'un indicateur de police, disparu en 2003. Je suis donc présenté à un juge d'instruction qui veut me mettre derrière les barreaux, mais devant le juge des libertés, mon avocat obtient ma mise sous contrôle judiciaire. Je comparais donc libre au procès, sous la présidence de Gougard (du même accabit que Jeanine Drai).
Les services de police, comme toujours, ont menti et m'ont chargé comme pas permis, alors que tous les points prouvent mon innocence : la victime dit que je ne suis pas la personne qui lui a tiré dessus, l'enquête prouve qu'il y avait au moins trois ou quatre tireurs ; et pourtant le procureur demande une peine entre quinze et dix-huit ans. En moins de trois heures je prends dix-huit. Je fais appel immédiatement ; j'aurais donc dû retrouver le statut de présumé innocent.
Je fais des demandes de mise en liberté qui me sont toujours refusées car vu la peine que j'ai prise en première instance, ils craignent en me laissant sortir que je ne me représente pas ; même avec une caution, même avec un bracelet… la loi Papon n'existe que pour lui !
Au bout de deux ans et sept mois de détention, je passe en appel ; et entre temps je suis transféré de la Santé à Fleury. Dès le premier jour, on a vu que ça n'allait pas être équitable car comme pour mon premier procès, l'expert balistique n'est pas là, mais les contre-experts, oui. Mes trois avocats demandent à le faire venir, ainsi que les deux ex-mis en examen, en vain. Cela commence mal. Après la lecture des actes d'accusation, on m'interroge sur ma personnalité et sur les faits. Et la première journée se termine. Le lendemain, on a droit au témoignage des services de police, avec pour commencer le directeur de l'enquête. Ensuite mes avocats demandent si l'expert a été joint par téléphone, pour savoir s'il vient ou pas ; naturellement, il ne vient pas : suspension d'audience. Après, c'est au tour du flic qui a fait l'enquête ; ça dure deux heures avant que mes avocats puissent enfin lui poser des questions. Là, ça prend une tournure incroyable : en plein milieu, il craque et avoue qu'il a fait des faux PV pour pouvoir sauver la vie de témoins qui en fait ne m'avaient jamais mis en cause, mes avocats l'ont vérifié. Et là on a assisté à du costaud : alors que nous avions demandé le renvoi pour que l'expert et les témoins soient là, le président fait une suspension d'audience, demande à parler à mes avocats et, malgré notre refus, ajourne le procès qui est reporté à une date inconnue. Ma demande de mise en liberté a encore été refusée ; j'en ai déposée une autre, donc je suis encore dans l'attente.

Pulp

Madame Dati Rachida,
garde des sceaux.

Le 18/02/2009

Madame le ministre,

Avant que vous ne quittiez vos fonctions, il nous paraît essentiel de vous signaler un important dysfonctionnement de vos services.

Courant novembre 2008, vous avez été contactée par les services de l'Elysée afin de transmettre au président les dossiers de quarante prisonniers susceptibles de faire l'objet d'une grâce présidentielle pour « acte de courage ou de bravoure pendant ou avant leur détention ».
L'ancien préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, a pu, ainsi que vingt-six autres détenus, bénéficier de cette mesure.

Il se trouve qu'il est de nouveau prévenu dans une affaire de corruption et de trafic d'armes.
S'il était condamné, tout laisse à penser qu'il pourrait, tout comme le député Georges Fenech, lui aussi prévenu dans ce dossier, bénéficier, une nouvelle fois, en 2009, de cette grâce présidentielle.

Par voie de presse, nous avons été informés du courage dont ont fait preuve Messieurs Khider et Top El Hadj au cours de leur évasion.
À la lumière d'autres affaires, il semblerait que ces deux hommes risquent de se voir encore infliger des peines éliminatrices.

Ceci ne peut résulter que d'un profond dysfonctionnement de vos services.

Sans quémander une quelconque mesure de complaisance envers ces hommes, nous saluons le mérite dont ils ont fait preuve dans leur tentative, somme toute naturelle, de recouvrer la liberté, au péril de leur vie.
Aussi vous voudrez bien proposer leur dossier pour la grâce présidentielle de 2009.

Dans le même temps, vous aurez à cœur d'inscrire les politiciens Fenech et Marchiani au fichier du grand banditisme.

Veuillez agréer, Madame le ministre,
l'expression de nos sentiments.

Un inconditionnel

LE PROCÈS DE L'ÉVASION DE FRESNES

Le procès d'Antonio Ferrara pour l'évasion de Fresnes en mars 2003 a duré plus de deux mois ; il est impossible de le retranscrire chronologiquement, comme nous l'avions fait pour la tentative d'évasion de Christophe Khider et Mounir Benbouabdellah en mai 2001 de la même maison d'arrêt de Fresnes (cf.* L'Envolée *n° 20). Nous avons préféré dégager des points importants qui révèlent le caractère cyniquement meurtrier de ces cours d'assises où des hommes et des femmes sont condamnés à des peines éliminatrices dans une convivialité macabre. C'est aussi l'occasion de faire exploser la version médiatique, le fait divers, de mettre à bas ce spectacle dégoûtant ; anecdote révélatrice : en plein procès, on a vu une équipe de tournage venir en repérage avec les acteurs pressentis pour qu'ils s'imprègnent des « personnages » parce que des cinéastes croque-morts ont vu là un scénario prometteur… Notre parti pris est de donner la parole à des personnes dont le seul délit aura été d'éviter à un ami de crever dans sa cellule. À la différence d'autres procès, ceux pour évasion ont cette constante d'être simples : une opposition franche entre prisonniers d'une part, matons et flics d'autre part ; c'est toujours la remise en question radicale des longues peines, des quartiers d'isolement et, au-delà, de l'existence même des prisons.

« Trois trous dans un mur et un petit bonhomme qui s'en va »

Le procès a débuté le 2 octobre 2008. Ce qui était jugé, c'était une évasion, une belle comme il y en a peu ; celle d'un prisonnier qui n'a pratiquement aucune perspective d'avenir, condamné à une peine d'élimination : vingt-cinq, trente ans de prison, avec une date de libération qu'on n'ose même plus énoncer. Comment ne pas comprendre que penser à s'évader, chercher à le faire, c'est un instinct de vie. Comment s'étonner que quelqu'un qui est enfermé pour si longtemps ne pense qu'à retrouver la liberté plutôt qu'à faire des calculs pour savoir si dans vingt-cinq ans, il pourra demander un aménagement de peine ?

Or c'est ça qui était jugé : le fait qu'Antonio Ferrara se soit évadé. Il est parti de la maison d'arrêt de Fresnes dans la nuit du 11 au 12 mars 2003 avec l'aide de quelques amis dont on ne connaît le nombre que par le douteux calcul des flics. Ils sont arrivés sur la prison du côté du mitard, armés, bien entendu, pour pouvoir neutraliser des miradors: les surveillants qui y sont en poste ont ordre de tirer sur les prisonniers qui tentent de s'évader quitte à les abattre. On sait que lorsqu'ils en ont la possibilité, ils n'hésitent pas : à Fresnes, en 2001, le surveillant Taffin a ainsi tiré sur un hélicoptère au mépris de la vie de la pilote prise en otage et de celle des prisonniers qui se tenaient en nombre dans la cour au-dessous de l'appareil (cf. *L'Envolée* n° 20). Evidemment qu'on n'y va pas les mains dans les poches. Les amis de Nino ont donc tiré en direction des miradors pour que les surveillants se couchent à l'abri dans leur tour blindée, et ne puissent faire usage de leurs armes. Ils ont ensuite fait exploser la porte de la première enceinte. Ce n'était pas sans risque non plus pour ceux de l'extérieur: l'un d'eux, blessé par l'explosion de la porte, y a perdu un œil. Au même moment, Antonio faisait sauter les barreaux grillagés de sa cellule de mitard. Ce n'est pas rien de faire exploser du plastic dans un espace aussi réduit ; ce n'était surtout pas sans risque pour lui-même. L'évasion a néanmoins réussi, et la cavale a pu commencer. L'objectif était d'arracher un copain pour qu'il ne crève pas en taule, pas de tuer du maton.

Au terme de près de six ans d'instruction, vingt et un inculpés se trouvaient là pour répondre de plusieurs chefs d'accusation. Il y avait douze prisonniers dans le box : Nino, Hamed, Yannick, Zaher, Moussa, Karim, Malek, Doumé, Diego, Hamid, Bachir et Fouzi, et neuf personnes comparaissaient libres : Stefano, Halilou, Lionel, Michel, Patrick, Jean-Marc, Youssef... et l'avocat Achoui et le maton Krociz. Tous étaient accusés soit d'avoir participé à l'évasion elle-même ou à sa préparation, soit d'avoir aidé Nino dans sa cavale. Les premiers risquaient la perpétuité pour tentative d'assassinat sur les deux matons qui se trouvaient dans les miradors : accusation d'autant plus délirante que du côté de la bleusaille tant pénitentiaire que policière, il n'y a eu aucun blessé. Pour l'État, l'enjeu de ce procès était de faire payer à quelqu'un une évasion réussie, même si la cavale n'a hélas duré que quelques semaines, puisque Nino a été repris à Paris en juillet. Il fallait des coupables, preuve ou pas preuve ; il fallait faire un exemple, punir lourdement pour empêcher toute nouvelle tentative d'évasion – d'autant que Fresnes, ce n'est pas n'importe quelle prison. Fresnes, c'est LA prison.

La cour d'assises : une équipe composée pour tuer méthodiquement, froidement, légalement, au moyen du code pénal, sous la férule de la présidente Drai, réputée pour son goût des longues peines et de la perpétuité, et connue pour administrer des peines plus lourdes que celles requises par les avocats généraux. Elle a mené les débats à charge, et uniquement à charge, pour que les peines prononcées soient aussi lourdes que possible. Depuis le box, deux prisonniers lui ont d'ailleurs rappelé sa réputation. Hamed lui a dit : *« Vous savez, en prison, quand on a su que c'était vous qui dirigeriez les débats, on m'a dit :* là, tu es cuit; c'est une tueuse », puis

Karim lui a rappelé qu'un haut magistrat avait dit qu'un bon magistrat était un magistrat qui savait prendre des risques, qui ne suivait pas forcément les consignes du ministère ou des plus hautes instances de l'État : ce haut magistrat était son père, M. Drai, ancien président de la Cour de cassation. Les jurés ont d'ailleurs bien écouté la présidente dans le choix des condamnations, comme de bons petits élèves bien sages. Au début, deux paraissaient un peu différents, ils montraient de la compréhension envers les prisonniers : l'un s'est fait virer « pour raisons médicales », l'autre on ne sait pas. La présidente a sans doute préféré éviter de s'embarrasser de jurés susceptibles de poser trop de questions pendant les délibérations et de faire baisser les peines souhaitées par le parquet et le siège. Deux avocats généraux : Contems et Vogien, à la botte de leur hiérarchie, ont requis des peines extrêmement lourdes. Les parties civiles nous ont valu de retrouver un autre binôme spécialisé dans la défense de la pénitentiaire et des syndicats pénitentiaires : Winter et Cahen. L'un comme l'autre ont plaidé la tentative d'assassinat ; ils n'ont cessé de soutenir que les amis de Nino n'avaient pas seulement tiré sur les miradors, mais bel et bien sur les surveillants qui se trouvaient à l'intérieur. Parmi les nombreux avocats de la défense, il y avait de tout. L'un d'entre eux recadrait les débats dès qu'il était présent, empêchait la cour de mener les débats à charge et a même failli faire reporter le procès : Bernard Ripert. Comme à son habitude, il a fait tout ce qu'il a pu pour bloquer la machine à condamner. Delphine Boesel et Nadia Moussif en ont fait autant ; au moment opportun, elles ont su rappeler aux jurés combien ce procès était écrit d'avance malgré une absence criante de preuves et leur dire qu'on leur demandait de punir des hommes dont le seul crime était celui de l'amitié. Les autres défendaient plus exclusivement leur client : quelquefois, cela profitait à tous, souvent pas du tout. Ceux-là se sont montrés bien respectueux des protocoles, pleins de cette courtoisie détestable qui fait dialoguer un avocat avec un juge dans une entente obscène.

L'ACTE D'ACCUSATION REPRENAIT LE DOSSIER POLICIER : AUCUNE PREUVE DE LA PARTICIPATION DES INCULPÉS À L'ÉVASION À PART NINO, INCONTESTABLEMENT PRÉSENT LORS DE CELLE-CI

L'acte d'accusation reprenait le dossier policier : aucune preuve de la participation des inculpés à l'évasion à part Nino, incontestablement présent lors de celle-ci, et Doumé qui a reconnu y avoir participé ; et il était impossible de retenir contre eux les charges de tentative d'assassinat puisqu'au moment des tirs vers les miradors, Nino était dans la cellule du mitard et Doumé gravement blessé par l'explosion de la porte. Comme d'habitude dans ces dossiers ficelés par les flics, les seuls éléments disponibles sont des dénonciations de balances et d'indics – sans précisions sur les sources – ou bien des aveux de témoins extorqués sous la menace. Plusieurs témoins sont venus à la barre affirmer sous serment que les flics les avaient obligés à dire ce qu'ils voulaient entendre pour ne pas se retrouver eux-mêmes inculpés, et que même signés, les procès-verbaux était faux; de plus, trois ADN retrouvés sur les lieux ne correspondaient à aucun des inculpés. Mais comme tout le dossier était bricolé de cette façon, la cour ne pouvait accorder de crédit à ces témoins ni à ces éléments à décharge sans mettre à bas le vacillant château de cartes monté par les brigades de flics. Il y avait évidemment le maton Krociz qui, une fois inculpé d'avoir aidé à l'évasion, s'est mis à dénoncer sans vergogne, à raconter tout et n'importe quoi, à donner des noms qu'on lui avait soufflés. Les policiers de la brigade de répression du banditisme (BRB) ont ainsi monté une histoire pour accuser des hommes même malgré leur absence avérée : le passeport de Karim, tamponné par les autorités marocaines, atteste qu'il ne pouvait pas être à Fresnes ce jour-là… En fait, les policiers avaient besoin d'arrêter douze personnes parce que c'est le nombre de participants à l'évasion qu'ils avaient établi ; ils ont donc choisi douze amis de Nino, puis ils ont « trouvé » leurs « preuves ». Ils se sont aussi servis d'une autre affaire, celle de Champs-sur-Marne : une tentative de braquage au cours de laquelle des hommes se sont fait arrêter en possession d'armes dont quelques-unes auraient servi pendant l'évasion. La meilleure réponse à cela, c'est celle de Bachir, le seul acquitté du box : il a expliqué à la cour qu'aucun d'eux ne serait assez idiot pour se servir en connaissance de cause d'une même arme dans deux affaires différentes. On ne garde pas une preuve qui peut valoir des années de prison. De fait, être retrouvé à Champs avec une arme qui a servi à Fresnes prouve que l'on n'était pas à Fresnes. Pourquoi les jurés l'ont-ils compris pour Bachir et pas pour d'autres ? Peut-être pour donner l'illusion d'un procès équitable – il fallait un acquitté...

Elément révélateur : le dossier de l'instruction avait été divulgué quelques mois avant le procès ; Brendan Kemmeth et Mathieu Suc, deux journalistes, avaient fait paraître collégialement avec leurs amis policiers un livre sur Antonio dont la majeure partie est dédiée à l'évasion, à sa préparation et à la cavale. C'est un livre ignoble. Il porte des accusations et prête à des personnes des rôles qu'elles se défendent encore aujourd'hui d'avoir tenu. Or ce bouquin, les jurés l'avaient lu avant le procès : comment ne pas être pollué par tant de mensonges ? Le livre décrit une équipe de barbouzes surarmés et prêts à tout pour parvenir à leurs fins. Pour convaincre les jurés de la grande dangerosité des inculpés, il y avait aussi le climat bien présent de « haute sécurité » : contrôles appuyés, le GIGN dans la salle, un nombre de gendarmes délirant... la presse, a été dans ce sens-là aussi en remettant quotidiennement une couche, comme d'habitude – sauf une journaliste, Isabelle Horlans, qui a dénoncé ce qui lui semblait mensonger par des lignes que nous aurions pu partager…

Pendant les six ans d'instruction, les prisonniers ont subi des conditions de détention particulièrement draconiennes : sans parler du programme « Icare » appliqué à Nino – l'isolement dans l'isolement –, les autres ont connu des années d'isolement, des transferts à répétition... autant de mesures destinées à les briser, à leur faire comprendre qu'on ne brave pas impunément l'administration pénitentiaire. Deux témoins extérieurs sont venus parler de ça : un psychiatre, Carrière, est venu dire que l'isolement était une forme de torture et que ces quartiers étaient des « petits Guantanamo » (*L'Envolée* a été condamnée pour avoir tenu des propos similaires il y a cinq ans…); et puis Gaby Mouesca est venu rappeler que l'évasion était un geste « normal », quasiment un « droit ».

Malgré la durée interminable du procès, malgré leur fatigue, les inculpés ont refusé de se laisser manipuler, et beaucoup de gens ont été obligés de constater que la présidente ne tenait pas son procès. Les prisonniers ont constamment refusé que l'on raconte n'importe quoi sur eux ; cela faisait des années qu'ils attendaient ce procès pour pouvoir s'exprimer, pour prouver qu'ils n'étaient pas coupables. Chaque fois qu'ils prenaient la parole, Drai essayait de la leur couper sans y parvenir vraiment, mais assez pour les empêcher de développer tranquillement ce qu'ils avaient à dire. En outre, elle faisait tout pour les empêcher de communiquer entre eux. Des incidents n'ont pas tardé à éclater : Nino a lui-même récusé un juré, puis ensemble, les accusés ont protesté contre le fait qu'ils n'avaient ni

papier ni crayon pour préparer leurs propos et prendre des notes. Ils ont aussi exigé de manger chaud à midi, ce qui gênait la présidente car cela l'obligeait à suivre les horaires administratifs : ils ont quitté la salle en disant qu'ils ne reviendraient pas tant qu'ils n'auraient pas l'assurance de manger autre chose qu'un sandwich de garde à vue. C'est à cette occasion que le bâtonnier du barreau de Paris, venu trois fois en tout, s'est déplacé une première fois pour tenter de calmer tout le monde et de réguler le procès. Une autre fois, la compagne de Moussa est venue témoigner à la barre, et Drai s'est permis de poser des questions complètement indiscrètes, sans aucun rapport avec le dossier. Au même moment, dans le box, des gendarmes interceptaient une note que Nino faisait passer à ses avocats. Il ne s'est pas laissé faire, et l'ambiance était tellement tendue en permanence dans le box qu'il suffisait d'une petite provocation supplémentaire pour que ça réagisse rapidement. C'est ce qui s'est passé ce jour-là : tout le box s'est levé, et c'est parti en bagarre – normal. Cela n'a pas duré très longtemps vu les armes dont disposent les escortes, mais ça a permis à ceux du box de distribuer quelques coups ; certains prévenus libres ont fait de même, et dans la salle, les familles et les proches ont manifesté leur colère face à la manière dont on traitait les prisonniers. C'est Nino qui a calmé l'affaire, et l'audience a été suspendue. Cinq prisonniers ont alors refusé de remonter dans le box, et trois d'entre eux ont finalement refusé de comparaître jusqu'à la fin du procès : Nino, Doumé et Hamid. Ils ont alors passé quasiment un mois et demi à la souricière parce que le protocole exige qu'on leur demande à chaque reprise s'ils souhaitent participer à l'audience et qu'un compte rendu leur soit fait chaque soir par huissier. Tout ça aurait pu être fait depuis les prisons, par le système de visioconférence si utile quand les juges veulent faire l'économie d'un transfert… La souricière, c'est des cellules de trois mètres carrés. Ils ne s'en sont jamais plaints : ils ne souhaitaient pas dénoncer leurs conditions de détention, ils voulaient avant tout un procès qui soit autre chose qu'une exécution sommaire. Il y a eu un problème d'extraction depuis la Santé pour Hamed, Diego, Faouzi et Malek : un jour, sans motif apparent puisque jusque-là, ça se passait à peu près bien, les matons ont décidé de les extraire une heure plus tôt. Les prisonniers qui ne tenaient pas à attendre pour rien dans les cachots de la souricière ont demandé la raison de ce changement : la réponse a été une extraction de force.

LA SOURICIÈRE, C'EST DES CELLULES DE TROIS MÈTRES CARRÉS. ILS NE S'EN SONT JAMAIS PLAINTS : ILS NE SOUHAITAIENT PAS DÉNONCER LEURS CONDITIONS DE DÉTENTION, ILS VOULAIENT AVANT TOUT UN PROCÈS QUI SOIT AUTRE CHOSE QU'UNE EXÉCUTION SOMMAIRE.

Les avocats aussi ont jeté des grains de sable dans les engrenages de la machine à condamner, à commencer par Bernard Ripert. Il a demandé dès le premier jour que les prisonniers puissent se concerter comme c'est prévu par le code de procédure pénale, ce que la cour a dû accepter; puis que les avocats puissent faire de même pendant le temps qu'ils estimaient nécessaire. Il a plusieurs fois demandé le renvoi pur et simple du procès, le changement de l'ensemble de la cour, prouvant de façon irréfutable que le procès était complètement faussé : les jurés étaient forcément conditionnés puisque pendant des jours et des jours, au début des audiences, il n'y avait que des auditions de flics. Des flics venus répéter à l'envi que ceux qui étaient dans le box étaient bien les coupables. Tous les prisonniers ont eu à se prononcer sur cette nécessité du renvoi, et tous ont dit que dès le début de l'instruction, on leur avait fait comprendre qu'ils allaient payer. Un juge d'instruction avait même dit à l'un d'eux : *« pendant le procès, on va te noyer. »* Nino avait dit que sans être d'un naturel peureux, *« il était inquiet, car il voyait bien qu'au bout des trois premières semaines de procès, ils étaient déjà coupés en morceaux »*. Il s'est adressé aux jurés en leur disant qu'il ne mettait pas en doute leur intelligence, mais que là, ils ne pouvaient plus s'en servir tant leur esprit était pollué. Les prisonniers ont tous dit aux jurés qu'ils savaient bien qu'ils étaient jugés d'avance, que les flics et le juge d'instruction les avaient prévenus et qu'on le leur rappelait encore pendant le procès

La présidente a bien failli perdre pied ; elle a voulu abandonner le procès, vaincue par la résistance du box, mais elle a été sauvée par le procureur général de Paris qui s'est déplacé en personne, sur instructions ministérielles bien sûr, pour remettre les choses en place. Pour le ministère, il n'était pas concevable que le procès n'ait pas lieu, ou qu'il soit reporté. C'était un enjeu politique : ne surtout pas rendre sympathique une évasion… Dans cette tâche, le bâtonnier a joué son rôle de tampon en calmant les prisonniers énervés et les quelques avocats qui avaient décidé de ne pas laisser faire.

Après le refus de report du procès, Ripert a demandé le transport de la cour à Fresnes, puisque l'accusation maintenait que de l'extérieur, en pleine nuit, les amis de Nino pouvaient voir distinctement les surveillants dans les miradors éclairés, et donc les viser. Il a dit à la cour qu'il était allé vérifier lui-même et que c'était faux, d'autant qu'un maton a témoigné qu'il n'y avait pas de lumière dans le mirador : on ne pouvait donc pas voir les surveillants en poste. Evidemment, juste à la fin du procès, ce transport a été refusé. La seule requête acceptée a été celle de faire visiter à la cour et aux journalistes les cachots de la souricière du palais de justice de Paris. Cela aurait dû permettre de lever les mesures d'isolement pour Nino, au moins pendant le procès. Il n'en a rien été. La présidente a eu le culot de prétendre qu'elle-même avait donné un avis favorable en ce sens, mais que la décision restait à l'administration pénitentiaire.

Finalement, tout ça pour rien, puisque les réquisitoires du parquet et les plaidoiries des parties civiles n'ont fait que reprendre le dossier policier là où il en était avant le procès, comme si rien ne s'était dit, comme si la parole des prisonniers n'avait pas existé… Les peines demandées étaient lourdes pour une évasion qui se résume, comme l'a dit Ripert, à *« trois trous dans un mur et un petit homme qui s'échappe »* : vingt ans pour Nino (finalement condamné à dix-sept), deux ans pour Diego (finalement condamné à deux) ; dix-huit ans pour tous ceux qui étaient accusés d'avoir été sur place, Dominique, Karim, Moussa, Yannick, Bachir (finalement condamnés à quinze, sauf Bachir acquitté) ; de treize à quinze ans pour Hamed (finalement condamné à onze) ; cinq ans pour Hamid (finalement condamné à cinq) ; six ans pour Faouzi (finalement condamné à six) ; huit ans pour Zaher (condamné à huit ans) ; sept ans pour Achoui (condamné à sept ans) ; dix ans pour Krociz (finalement condamné à douze). Pour ceux qui comparaissaient libres, les peines demandées allaient de quatre ans pour Stefano (condamné à quatre) à quelques mois, et l'acquittement pour Orsini.

Quelques prisonniers ont fait appel : Antonio, Dominique, Hamid, Karim et Zaher ; ainsi que Krociz et Achoui qui a été libéré sous caution depuis...

L'ISOLEMENT DANS L'ISOLEMENT

ILS APPELLENT ÇA L'OPÉRATION « ICARE »

À l'occasion du procès de l'évasion de Fresnes, les conditions de détention des prévenus ont été évoquées à plusieurs reprises. La plupart ont été sortis du quartier d'isolement (QI) quelques semaines avant le début des audiences pour qu'ils se refassent une « petite santé », et qu'ils n'aient pas trop mauvaise mine au procès; tous, sauf Nino Ferrara. La seule « amélioration » de son régime de détention, et la première depuis le début de son isolement, est la levée de la mesure hygiaphone pour les parloirs avec sa mère et sa compagne. Une de ses avocates, Nadia Moussif, avait déposé un recours devant le tribunal administratif contre la décision de prolongation de la mesure d'isolement. L'affaire a été jugée le mardi 3 février : nouveau refus. Les conditions de détention de Nino à l'isolement ont été déclarées réglementaires et compatibles avec son état de santé. On sait bien que la réglementation concernant l'isolement est faite au cas par cas par le ministère de la justice ; quant aux médecins, leur avis n'est que consultatif, la justice n'en tient compte que quand ça arrange. Depuis son arrestation en juillet 2003, Nino est à Fleury-Mérogis où il subit un isolement dans l'isolement ; l'objet du recours était d'obtenir au moins son retour à l'isolement dit « normal ».

ILS TENTENT DE LUI BRÛLER LES AILES

Après son évasion de Fresnes, l'obsession de l'administration pénitentiaire (AP) est de lui interdire tout contact sinon avec les vingt-huit matons spécialement affectés à sa surveillance, et de tenter de le détruire à petit feu : vengeance froide. Dans les premiers temps de sa réincarcération, il a subi des changements de cellule et de bâtiment plusieurs fois par mois. Les six premiers mois, un hélicoptère effectuait un survol quotidien de sa cellule. A cette époque, lors des changements de bâtiment, il était cagoulé et menotté dans le dos ; plusieurs matons se couchaient sur lui pendant que le véhicule faisait des tours dans la maison d'arrêt afin de lui faire perdre tout repère spatial. Les changements sont ensuite devenus trimestriels, puis semestriels. Fréquemment, les matons rentrent dans sa cellule, de jour comme de nuit. Par exemple, le 23 novembre 2008, durant son procès, des matons ont déboulé à 2 heures du matin, lui ont bandé les yeux et l'ont mis sur le ventre pour le menotter dans le dos avant de le traîner sur 500 mètres avant de le remettre en cellule sans aucune explication. Il subit chaque jour une fouille de cellule et une fouille à corps intégrale, auxquelles s'ajoutent les fouilles inopinées. Lors de ses déplacements hors de sa cellule (promenade, douche, médecin, parloirs, tribunal), il est entravé au pieds et aux mains et escorté d'au moins trois matons armés : Taser, bombes lacrymo, flash-ball, gilets pare-balles, masques à gaz. On le passe régulièrement, de façon imprévisible, d'une cellule d'isolement perdue dans un QI de dix-huit cellules vides à un isolement dit « normal », mais sans aucune possibilité de contact avec les autres isolés (alors que les promenades à deux sont ordinairement tolérées). Trois matons le matin et six le soir occupent les cellules voisines. Il n'a pas accès à la lumière directe du jour dans sa cellule. La cour de promenade qui lui est spécialement réservée est un couloir de 12 mètres également sans accès direct à la lumière du jour : elle est éclairée par des projecteurs. Il arrive que l'AP lui accorde exceptionnellement l'accès à une promenade au toit grillagé à travers lequel il peut apercevoir un bout de ciel – c'est d'ailleurs un des arguments retenus par le tribunal administratif pour décider le maintien de ce dispositif d'isolement... Pendant deux ans, il a dû prendre ses douches au quartier disciplinaire et au D4, qui est un bâtiment désaffecté, avec des moisissures au mur, un sol délabré et des carreaux brisés aux fenêtres ; le tout avec les armes des matons braquées sur lui. Une « salle de sport » lui est réservée, avec un tapis de course que seuls les matons peuvent activer. Il n'a évidemment accès à aucune activité collective, à aucun travail, à aucune formation. Même ses demandes de soins sont ignorées. Ses jours de parloirs sont fixés par l'AP, et les entretiens ne durent que trente minutes, avec hygiaphone et sous la surveillance de matons armés. Nino subit une fouille intégrale à l'issue de chaque parloir. Il ne peut voir que deux de ses avocats à la fois.

L'ensemble de ces conditions de détention et la durée de son isolement – cinq ans et demi – ont pourtant été dénoncées par plusieurs psychiatres, parmi lesquels Philippe Carrière, qui était venu témoigner au procès de l'évasion de Fresnes. Voici ce qu'il a dit à propos de l'isolement dans le cadre d'une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale : *« Se pose* [...] *le problème de l'isolement prolongé. On voit de plus en plus de gens rester très longtemps – plusieurs mois, voire plusieurs années – à l'isolement, avec une raréfaction des sensations, des perceptions, des stimulations, qui supposent pour survivre des capacités internes que seuls possèdent certains détenus... Pour la plupart des autres détenus, l'isolement prolongé rend complètement fou. La mort psychique qui en résulte est un phénomène très inquiétant. »* Le 30 octobre 2008, à la barre de la cour d'assises de Paris, il a aussi déclaré : *« Petit à petit, on arrive à des situations de mort psychique, les détenus placés à l'isolement développent plusieurs troubles, dont celui de la paranoïa. L'isolement exerce d'abord une contrainte sur le corps qui réagit par les organes relationnels, avec notamment la perte des capacités d'accommodation, des troubles de la convergence, des troubles dermatologiques. C'est l'isolement qui provoque toute une atteinte au système percepteur.* [...] *Et ensuite le sujet subit des attaques de panique, et la dernière étape est le suicide. »*

Antonio Ferrara est le cobaye du régime d'isolement dans l'isolement qui risque fort de se généraliser à tous ceux qui continuent à avoir la force de tenter de s'évader.

DANSE AVEC L'ÉTAT

DÉNONCER L'EXCEPTION JUSQU'À EN OUBLIER LA JUSTICE

Sans se prononcer sur la défense juridique des présumés saboteurs de caténaires, l'objet de ce texte est de contribuer aux discussions entamées dans des comités de soutien ; il prolonge la réflexion entamée dans l'article **Briser les prismes de l'État** ***paru dans*** **L'Envolée** ***n°23. Depuis quelque temps, les services de l'État tentent de renouveler la panoplie de l'ennemi intérieur à la mode*** **«anarcho-autonome»*****(1). Vieille figure de la*** **«mouvance»*****, un peu rajeunie façon postmoderne; vieille méthode aussi, dite*** **«antiterroriste»*****, pour isoler des individus, empêcher des pratiques, borner le champ des expressions politiques à sa guise. Depuis les années soixante-dix, l'épouvantail*** **«terroriste»** ***agité par les États était rouge; dans les années quatre-vingt-dix, on lui a fait pousser la barbe; aujourd'hui, il se déclinerait aussi en rouge et noir. Pour autant, une critique de l'outil antiterroriste ne peut pas se faire sans critique de la justice.***

Les arrestations de Tarnac et d'ailleurs, le 11 novembre, sont à remettre dans leur contexte (voir l'encart: *Du rififi dans le renseignement*). Elles sont un moment spectaculaire et télégénique d'une campagne «*antiterroriste*» qui court depuis plus d'un an et qui a déjà envoyé derrière les barreaux plus de dix personnes. Au moins deux instructions sont ouvertes, une sur une prétendue «*mouvance anarcho-autonome francilienne*» (MAAF) et l'autre sur une non moins hypothétique «*cellule invisible*»: des milliers d'heures de surveillance, d'écoutes, des perquisitions à gogo, la «*sensibilisation*» de tout l'appareil judiciaire au moyen d'une note ministérielle envoyée aux parquets au mois de juin(2), – et la bonne vieille parole médiatique mensongère à chaque arrestation.

Cette presse servile qui s'empressait depuis un an de reprendre mot pour mot les communiqués du ministre de l'intérieur a soudainement fait volte-face, arrêtant de nous servir la soupe de «*l'ultra-gauche qui déraille*»(3) au bout de deux petites semaines. Le vide du dossier n'est que la partie émergée – et rabâchée – de ce retournement, comme si la presse, prise en flagrant délit de collaboration ouverte, tâchait de se racheter une conduite en prenant fait et cause pour des «*terroristes du rail*» redevenus «*présumés innocents*»… et chaque gratte-papier d'annoncer un «*Outreau de la jeunesse*»(4), de brosser le tableau d'un possible scandale – du fait de l'identité de classe des accusés: rejetons lettrés de la classe moyenne, enfants aimants et choyés de la bourgeoisie, brillants étudiants... un profil idéal, sur mesure, pour papa soixante-huitard et maman bobo (allô ?).

Dans le même temps, un énième et éphémère mouvement citoyen naissait et se structurait. Aux proches des inculpés et à une pléthore de «*comités de soutien*» du monde entier se sont agglutinés les partis d'une gauche institutionnelle en perte de vitesse, d'innombrables associations de défense des droits de l'homme et les débris de l'altermondialisme. De communiqués de comités de soutien en lettres

ouvertes d'intellectuels, une parole publique unifiée s'est construite: celle de la confusion politique. Indignée par l'utilisation d'une procédure antiterroriste –une arrestation «*spectaculaire*» suivie d'une «*interminable garde à vue*» puis d'une détention préventive non moins «*disproportionnée*»…– la «*mouvance alterno-citoyenne internationaliste française*» (MACIF) organise son discours autour de deux points: la défense d'inculpés qui seraient attaqués pour leur mode de vie alternatif et la mise en cause de ce qui est décrit comme une dérive du droit. Le premier point permet à beaucoup de gens de se reconnaître, mais repose sur la notion d'innocence; et le second sur la défense d'une «vraie justice démocratique».

De la promotion de l'épicerie de campagne à la présentation des inculpés comme «*de jeunes paysans communistes*» ou des «*planteurs de carottes*»(5), la défense ratisse large à la manière des comités Bové. Les séparations qui structurent la société sont magiquement dissoutes: tous unis, du bobio éthique au militant syndical, dans un grand tout, «l'alternative», qui menace le capital à coups de tofu, de projet positif, de Max Havelaar et autres keffiehs équitables(6). Dans ce miroir déformant, une séduction s'opère: celle de s'y voir comme un danger politique. Rien n'est plus faux; que «l'alternative» lie «*des actes et des idées*» ou non, elle ne menace, en soi, ni le commerce ni l'État. Croire que c'est à «l'alternative» que l'État a voulu s'attaquer à Tarnac, c'est s'en remettre à lui pour redonner du sens politique à ses pratiques et à ses idées.

LA PRISON FAIT BIEN PIRE QUE S'ATTAQUER DIRECTEMENT À UNE PRÉTENDUE MENACE: ELLE L'EMPÊCHE DE NAÎTRE PAR SA SEULE EXISTENCE.

Dans ce discours, il ne reste plus de place pour les actes incriminés et pour le sens qu'on pourrait leur donner: des dommages matériels sur un réseau de marchandises, humaines ou non, et plus particulièrement sur un train à grande vitesse qui assure le flux des VRP et sert de produit d'exportation à un président VRP. Un acharnement judiciaire s'abattrait sur des jeunes (des victimes!) non pour ce qu'ils ont fait – ou pas – mais pour ce qu'ils sont(7). En se reconnaissant comme victime, on a toujours perdu. Le «*nous sommes tous des terroristes*» devient une formule d'autant plus rassurante qu'elle évacue les actes incriminés. Elle n'est que la dernière variante du sempiternel «*nous sommes tous des innocents*». La réalité de la justice est niée: encore une fois les «vrais terroristes» seraient à chercher ailleurs…Parmi les «vrais coupables» sans doute. Derrière sa fausse simplicité, cette défense est d'une grande complaisance avec la justice et le système pénal.

DU RIFIFI DANS LE RENSEIGNEMENT

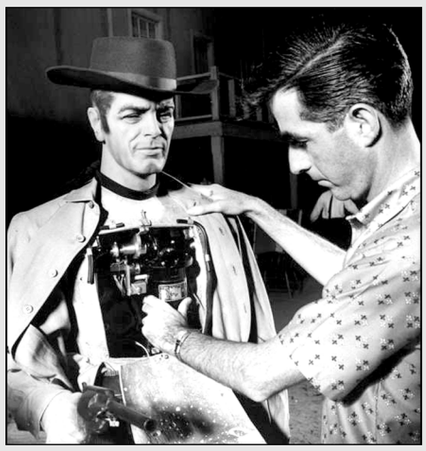

Beaucoup de barbouzes ont joué leur survie dans le dernier avatar de cette baudruche étatique de l'ennemi intérieur. A l'heure où DST et RG fusionnaient à grands coups de com' –Direction de la sûreté du territoire et Renseignements généraux se retrouvant dans les nouveaux bâtiments de Levallois au sein de la SDAT (sous direction antiterroriste)– il a été question pour certains professionnels du renseignement de faire valoir un «savoir-faire» historique: la surveillance des milieux politiques «à la gauche de la gauche, à la marge des partis». Ajoutons à cela «*une ministre de l'intérieur qui a une grande culture historique et politique et une grande expérience*», *dixit* son communiquant. On peut donc voir, aussi, dans cette focalisation sur «l'ultra-gauche» un élément de la recomposition d'un espace politique «légitime», dans une période où les derniers mouvements sociaux ont vu se multiplier des pratiques qui s'émancipent des cadres de la routine militante.

«D'abord, il faut voir qu'on a employé ce terme d'ultra-gauche pour bien séparer cette mouvance de l'extrême-gauche institutionnelle type Besancenot qui tout en contestant radicalement la société, ce qui est son droit le plus strict, s'inscrit dans un processus électoral et respectueux quand même de la vie démocratique. Donc c'est pour ça qu'on a parlé d'ultra-gauche pour qu'on ne fasse pas de mélange avec l'extrême-gauche. [...] *C'est simplement une analyse de leurs opinions, de leurs écrits et de leurs attitudes.* [...] *Son expérience* [celle du ministre] *l'a amené à dire: attention, lorsque les partis de gauche contestataires ou d'extrême-gauche comme le Parti communiste français s'effondrent et qu'il n'y a pas pour l'instant, ça viendra peut-être, de remplaçant, si je puis dire, c'est fréquemment le moment où on voit surgir une ultra-gauche radicale en rupture complète avec la démocratie et susceptible de se livrer à des actes illégaux. Elle l'a dit, elle avait donc demandé une certaine surveillance.* [...] *Eh bien c'est l'ultra-gauche actuellement parce que c'est une période historiquement où c'est plutôt l'ultra-gauche. Si c'est l'ultra-droite demain, le même travail, les mêmes rapports seront faits; et de toute façon, la même surveillance est exercée sur ces milieux; rassurez-vous, il n'y a pas de choix politique et il n'y a pas de criminalisation des opinions, des écrits, des modes de vie, contrairement à ce qui a pu être dit.»* (Gérard Gachet, porte-parole du ministère de l'intérieur répondant aux questions de Médiapart).

Le tableau serait incomplet sans un criminologue de plateau télé qui s'impose comme conseiller du prince, spécialisé dans les petites et grandes peurs utiles: Alain Bauer. Cet adepte de «*la prévention situationnelle*», plutôt que de «*la tolérance zéro*», formé par le PS rocardien des années quatre-vingt, vend ses expertises en sécurité aux collectivités locales et aux boîtes *via* sa société ABC (Alain Bauer Consulting). Au sommet de sa reconnaissance institutionnelle, il s'est fait offrir en à peine deux ans un Observatoire national de la délinquance qui publie «*enfin des études de victimation*» à l'américaine, et plus récemment encore, une chaire de criminologie au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers). Il s'est vanté après les arrestations de Tarnac d'être tombé sur *L'insurection qui vient* un après-midi qu'il baguenaudait à la FNAC, et d'en avoir acheté quarante. De cette lecture, il aurait conclu qu'une nouvelle RAF (Fraction armée rouge) menacerait peut-être, demain, à nouveau, le silence des pantoufles et en aurait chié une note immédiatement communiquée à ses amis des services concernés avec un exemplaire du bouquin.

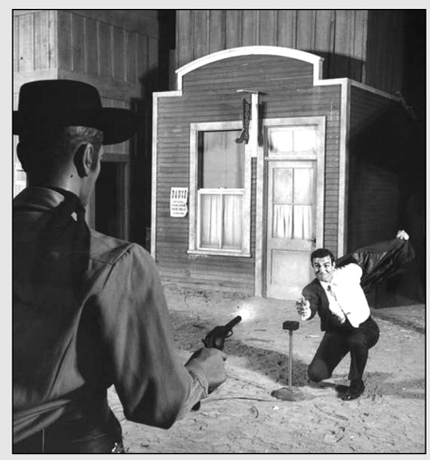

DANSE AVEC L'ÉTAT

Que le pouvoir veuille faire peur avec la figure du terroriste comme il fait peur avec d'autres figures fantasmées du danger, c'est un fait; par contre, nous ne pensons pas pouvoir affirmer comme l'a fait l'éditeur Eric Hazan que l'État «*pète de trouille*», ni comme tel autre qu'il «*a sans doute raison d'avoir peur que la situation sociale ne lui échappe*»(8). Le système pénal et la prison n'ont pas pour objet principal d'enfermer les mouvements sociaux, de «criminaliser les luttes», ni même «*d'éteindre les révoltes d'une guerre civile qui résonne*». La prison fait bien pire que s'attaquer directement à une prétendue menace: elle l'empêche de naître par sa seule existence. Enfermer les «*révoltés*», l'État le fait… presque au passage; mais c'est à tous, et au quotidien, qu'il s'adresse intimement. C'est cette action banale, en profondeur, qu'il faut attaquer –sous peine de reproduire les séparations qui ne servent qu'à le renforcer. «*Le système pénal est un système qui pénètre profondément la vie des individus et qui porte sur leurs rapports à l'appareil de production. Pour que les individus soient une force de travail disponible pour l'appareil de production, il faut un système de contrainte, de coercition et de punition, un système pénal et un système pénitentiaire. Ce n'en sont que des expressions*»(9).

Les fondements du code pénal –refondés par chaque décision de justice– n'ont changé en rien depuis deux cents ans: la défense de la propriété privée, la distinction entre le coupable et l'innocent, l'individualisation des peines. Le code a changé, bien sûr… un peu; les lois se sont multipliées, et avec elles le champ des délits et des crimes; et les peines se sont allongées. Mais la fonction principale du système judiciaire reste de juger un individu et son passé, de construire son profil: son parcours, sa personnalité, ses intentions; de déterminer s'il est capable du fait pour décider s'il est coupable. On ne coupe plus la main des voleurs depuis longtemps: on interroge leur casier, on écorche leur nom, on questionne leur enfance, on commente leur adresse, on responsabilise leurs parents, on déplore leur chômage; et on les condamne plus ou moins. Tous les outils, toutes les techniques du droit servent à broyer les corps et les individus. En cela, ils nous préoccupent plus que les coups de théâtre orchestrés que l'on prétend critiquer ici ou là.

Il ne s'agit pas de nier que l'État s'est doté d'un arsenal de lois, de procédures, de services spécifiques à l'antiterrorisme. Cet outil s'est particulièrement restructuré et modernisé au coeur des années quatre-vingts dans le cadre d'un durcissement plus général du droit pénal déjà qualifié à l'époque de «*tournant sécuritaire*». Depuis quelques années, cet outil s'est perfectionné en s'alignant sur les législations internationales les plus dures; et des centaines de «*terroristes*» croupissent en taule. Le droit fait parfois des bonds. En ce sens, on peut dire qu'il «*s'exceptionnalise*» pour se survivre et faire perdurer l'édifice social tout entier. Des mesures prises contre des populations très restreintes –les «*pédophiles*», les «*fous dangereux*», par exemple– deviennent parfois la norme, puis la loi, en s'appliquant à toujours plus de monde. Pour autant, la description de ce processus ne rend pas bien compte de l'ensemble de ce qui fait tourner la machine pénale au quotidien; à moins de considérer chaque «*intime conviction*» du juge, chaque condamnation automatisée, chaque procédure bureaucratisée comme autant de petites exceptions au droit. Le mot perd alors tout son sens, et il faut en changer.

L'ANTITERRORISME DEVIENT AINSI UNE SORTE D'ABCÈS, DE MALADIE, QUI NOUS TRANSFORMERAIT TOUS EN INFIRMIERS AU CHEVET D'UN DROIT CONTAMINÉ PAR UN GOUVERNEMENT SÉCURITAIRE

Cette critique d'une «*justice d'exception*» présentée comme une verrue scandaleuse sur le nez de la justice ne fait que renforcer le pilier pénal de la société. Sans entrer dans le détail des positions d'intellectuels qui critiquent la procédure antiterroriste au nom d'une défense de la démocratie(10), un petit tableau publié dans les *Echos de la Taïga*(11) est symptomatique de la (non) compréhension de la nature profonde du droit souvent observée dans la défense des «politiques». La démocratie menacée se réveille et se défend, et c'est l'ensemble du système qui se trouve validé par ce type de positions. De cette justice d'exception on finit par se dire qu'elle est *injuste*. L'antiterrorisme devient ainsi une sorte d'abcès, de maladie qui nous transformerait tous en infirmiers au chevet d'un droit contaminé par un gouvernement sécuritaire(12). Faute de toujours articuler la critique du «*droit d'exception*» à celle du droit tout court, on oublie qu'il n'y a pas plus de justice d'exception que de justice juste : la justice est simplement judiciaire.

Dans le cadre de cette grande fiction de l'exception, certains nous rabâchent le bon vieux fantasme de la jonction entre les insoumis dans les prisons, comme si la taule n'était pas le monde en pire, comme si la misère et l'enfermement fédéraient par eux-mêmes, comme si de l'humiliation naissait magiquement la solidarité. La prison reste le lieu de toutes les séparations: entre communautés, entre hommes et femmes, entre droits communs et «politiques», entre braqueurs et pointeurs, entre longues peines et «courtes» peines. Que l'on apprenne en taule à démarrer une voiture sans les clefs, que ce type de savoir-faire puisse être très utile, que des amitiés et des complicités s'y nouent, y compris dans la révolte… certes. Mais si « *le vent tourne* »(8), il ne vient pas des prisons; il continue plutôt de nous y pousser. C'est dommage, mais c'est comme ça, *gros*; et le fait qu'une descente spectaculaire à Villiers-le-Bel ressemble à une descente spectaculaire à Tarnac n'efface pas des différences bien réelles. La plus évidente, c'est qu'il n'y a pas de discours de l'innocence qui tienne pour une classe présumée coupable; c'est valable pour les personnes inculpées de l'incendie du centre de rétention de Vincennes et pour pas mal de vendeurs de shit.

Bien sûr, ici et là, des individus et des groupes tentent dans leurs textes et dans leurs actes de dépasser la «question de l'antiterrorisme » et de lutter contre ce monde d'exploitation et d'enfermement(13). Mais partie comme elle est par-

tie, cette drôle de danse avec l'État –la récente mise en scène du pouvoir, et la réponse qui lui a été donnée– ne peut que brouiller le combat contre la justice dont l'arbitraire quotidien disparaît une fois de plus derrière un des spectacles qu'elle produit. Une fois de plus, on nous divertit; ni plus ni moins que quand on fait entrer l'accusé tous les jours dans tous les logis et dans toutes les têtes.

NOTES

1. Pour une critique du terme «*anarcho-autonome*», voir le texte de Léon de Mathis dans *Mauvaises intentions* n°2, paru en janvier 2009. Pour une critique plus complète de l'outil «*anti-terroriste*» et une recension de tous les articles parus depuis un an sur la «*mouvance*», voir *Mauvaises intentions* n°1. L'un et l'autre sont disponibles en libre téléchargement sur http://info-kiosques.net/mauvaises_intentions.
2. Directive du 13 juin 2008, Direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice. «*Objet : multiplication d'actions violentes commises sur différents points du territoire national susceptibles d'être attribuées à la mouvance anarcho-autonome.* […] *Outre des inscriptions réalisées sur des bâtiments publics, cette mouvance s'est manifestée par la commission d'actions violentes en différents points du territoire national au préjudice de l'État et de ses institutions* […] *et peut afficher un soutien à d'autres mouvances terroristes.* […] *D'autres faits relatifs notamment à des jets d'engins incendiaires contre des bâtiments publics se sont révélés présenter des liens étroits avec ce mouvement.* […] *Ainsi, les parquets porteront une attention particulière à tout fait similaire, notamment afin d'en informer dans les plus brefs délais la section antiterroriste du parquet du tribunal de grande instance de Paris pour apprécier de manière concertée l'opportunité d'un dessaisissement à son profit.*»
3. Pour une analyse détaillée des évolutions du discours médiatique, on peut lire *Le Tigre* n°29. *Libération* titrait «L'ultragauche déraille» le 12 novembre; puis Des terroristes? une semaine après; avant de faire sa «une» sur le témoignage exclusif de l'épicier de Tarnac.
4. Le député PS André Vallini, qui avait présidé la commission parlementaire d'Outreau, estime le 17 janvier 2009 que «*les leçons d'Outreau ne semblent décidément pas avoir été retenues par la justice française*». Il ajoute le 14 mars 2009, à la suite d'un nouveau refus de demande de mise en liberté: «*Cette décision va à l'encontre du principe de notre procédure pénale, qui veut que, même pendant une instruction judiciaire, la liberté soit la règle et la détention l'exception*».
5. Sur ces trois points, on peut lire respectivement le n°62 de *CQFD*, la «Mise au point» du *Comité invisible*, qui tente péniblement de faire passer cette histoire pour un moment stratégique, voire victorieux, dans «*la guerre civile en cours*», et la lettre des parents sur le site internet des comités Tarnac.
6. «*De Gaza à Tarnac, terrorisme=résistance*», proclamait une banderole lors de la manifestation du 31 janvier 2009.
7. «*C'est d'abord la preuve qu'avec la législation antiterroriste, on peut arrêter n'importe qui pour n'importe quoi, puisqu'on inculpe les gens sur des intentions ; c'était d'ailleurs le but de cette législation*», déclare Eric Hazan, éditeur de *L'insurrection qui vient*: «*Si l'on a mis tant d'efforts à emprisonner pour terrorisme quelques jeunes paysans communistes qui auraient participé à la rédaction de* L'insurrection qui vient*, ce n'est pas pour* délit d'opinion*, mais bien parce qu'ils pourraient incarner une manière de tenir dans la même existence des actes et des pensées*», analysait quant à lui le *Comité invisible* dans sa «Mise au point». Signalons que nous avons suivi la piste Jackie Quartz pour retrouver ce fameux comité. En vain.

8. Lettre de Benjamin, épicier terroriste, sur le site de Mediapart.
9. M.Foucault, *Prisons et révoltes dans les prisons*, juin 1973.
10. Sur ce point précis, on peut lire le texte *Tous Coupat, tous coupables*, écrit par un autre universitaire, A. Brossat, qui a au moins le mérite de ne pas oublier sa critique de la démocratie à la porte.
11. Bulletin des comités de soutien consultable sur www.soutien11novembre.org.
12. « *Des scénarios déjà vus dans plusieurs pays au cours des dernières années (USA, Royaume-Uni, Allemagne, Italie...) débarquent avec fracas en France et signent l'entrée dans un régime où l'exception devient la règle.* »
Lettre de Benjamin publié sur Médiapart.
13. Le 24 janvier, par exemple, une manifestation était organisée à Paris, dans le quartier de Barbès, en solidarité avec tous les prisonniers; «*Manifester dans les rues du 18ème, c'est aussi contre les rafles de sans-papiers et l'occupation policière qui y a lieu, distribuer le témoignage de prisonniers de Villepinte* […]. *Manifester là où nous le voulons sans en demander l'autorisation nous permet d'aller à la rencontre des gens, de créer des possibilités de résistance là où nous vivons et luttons*» lisait-on sur un tract.
Dès le départ du cortège, deux cents personnes se sont fait encercler; plus de cent vingt ont été embarquées vers différents commissariats; sept ont passé une nuit en garde à vue et sont convoquées devant le juge le 6 mai à 9 heures pour «*refus de dispersion malgré les sommations*»; sept autres, censées passer en comparution immédiate pour jets de projectiles, seront jugées le 8 juin au TGI de Paris; un huitième a été remis en liberté sous contrôle judiciaire mais une instruction est ouverte contre lui pour «*dégradation en réunion sur un véhicule de police*».

PETITS VEINARDS DE DELINQUANTS CLASSIQUES...

Dans ce tableau délirant –et mensonger– paru dans* Les échos de la Taïga*, bulletin des comités de soutien aux inculpés de Tarnac, les «justiciables» sont opposés les uns aux autres sur la base de catégories juridiques. Le* «traitement d'une affaire classique»*, ce serait le fonctionnement au quotidien d'une justice clémente et protectrice, tandis que le* «traitement d'une affaire terroriste» *révélerait le hideux visage de la* «justice d'exception». *Petit retour au réel: les convocations au commissariat sont l'exception; on se fait prendre en flagrant délit ou on se fait balancer; on se fait arrêter dans la rue ou chez soi. Si un avocat intervient effectivement au bout de deux heures de garde à vue (GAV), c'est le plus souvent un «commis d'office» qui se contrefout de l'affaire, et qui de toute façon n'a pas accès au dossier; au mieux, il vérifie que la GAV se déroule à peu près correctement. Enfin, la question des* «garanties de représentation» *est évidemment liée à l'origine sociale des prévenus et à l'estimation par les juges de leur degré d'*«intégration» *–autant dire que le mandat de dépôt et la préventive sont la règle.

Traitement d'une affaire classique	Traitement dans le cadre antiterroriste
Convocation des présumés coupables au commissariat	Intervention de policiers armés et cagoulés (arrestation publique)
Garde à vue de 48 heures (interrogatoires) avec possibilité de prendre un avocat dès la deuxième heure	Garde à vue de 96 heures (interrogatoires), sans avocat pendant les trois premiers jours
Remise en liberté si les «garanties de représentation» sont suffisantes Dans l'affaire des sabotages, seules trois personnes seraient poursuivies pour soupçon de dégradations (les autres seraient donc relâchées). La peine maximale serait alors de cinq ans et 75 000 euros d'amende	Remise en liberté difficile à obtenir (malgré de nombreuses garanties de représentation). Présentation à un juge antiterroriste. Neuf personnes sont inculpées pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», deux personnes sont encore en détention provisoire. Huit d'entre elles risquent 10 ans et 25 000 euros d'amende. Le «chef» présumé risque, lui, 20 ans et 500 000 euros d'amende

ACCROÎTRE LA CARCÉRALISATION DE L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

***Aussitôt après le meurtre commis à Grenoble, le 12 novembre 2008, par une personne soignée pour* « schizophrénie » *qui était sortie sans permission du parc de l'hôpital psychiatrique (HP), le monarque présidentiel avait exploité l'« événement » en demandant une « réforme en profondeur » de l'hospitalisation psychiatrique. Trois semaines plus tard, il a annoncé un plan de sécurisation des HP et une réforme de l'hospitalisation sans consentement(1), le tout baignant dans la logorrhée sécuritaire habituelle, avec l'incontournable instrumentalisation des victimes : «* J'ai été choqué par cette affaire. Voilà une personne éminemment dangereuse qui bénéficiait pourtant de deux sorties par semaine ! […] Mon propos n'est pas de dire que la seule solution est l'enfermement à vie […]. Mais l'espérance parfois ténue d'un retour à la vie normale ne peut primer sur la protection de nos concitoyens. Mettez-vous à ma place ! Je dois répondre à l'attente des familles et des victimes. »**

Les mesures annoncées pour l'ensemble du dispositif psychiatrique ne concernent que le renforcement de *« la sécurité et la protection »*.

Dispositif intensif

Commençons par la mesure la moins commentée : quarante millions seront consacrés à la construction de quatre unités pour malades difficiles (UMD), de quarante lits chacune, qui viendront s'ajouter aux cinq déjà existantes(2). Les trois psychiatres (dont Philippe Carrière) qui avaient rédigé en 2007 une pétition contre les unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) et en faveur des UMD (*« l'important budget prévu pour les UHSA, convenablement redéployé, permettrait de suppléer aux quatre cents places d'UMD notoirement insuffisantes »*) peuvent être satisfaits… enfin, à moitié, car les UHSA ne sont pas abandonnées pour autant… La peste ET le choléra !
Le gouvernement ne se prive pas, chaque fois qu'il en a la possibilité, de reprendre telle ou telle proposition émanant du pouvoir psychiatrique en n'en conservant que ce qui peut servir sa logique sécuritaire : quatre nouvelles UMD, c'est autant de structures coercitives en plus, où les soins intensifs invoqués consistent à enfermer les personnes et à les assommer par un traitement médicamenteux lourd, à base de neuroleptiques(3). Les soignants (infirmiers ou médecins) qui, dans le contexte actuel, ont réclamé plus de sécurité ont joué avec le feu, ils n'ont maintenant que plus d'arguments pour lutter contre le *« soin sécuritaire »*…
De plus, trente millions d'euros vont être investis pour améliorer les enceintes et les bâtiments afin de *« mieux contrôler les entrées et les sorties et prévenir les fugues »*, pour aménager deux cents chambres d'isolement supplémentaires pour les patients susceptibles d'accès de violence envers le personnel, pour installer dans chaque hôpital au moins une unité fermée, équipée d'un système de vidéosurveillance. Ce troisième point n'est que la généralisation d'un processus en cours ; en effet ces dernières années, deux nouveaux types de services fermés sont apparus : les Unités pour malades agités et perturbateurs (UMAP) et les Unités de soins intensifs psychiatriques (USIP), unités intersectorielles départementales. Toutes ces unités sont en fait des mini-UMD, conçues pour des *« séjours »* relativement courts… On imagine aisément la qualité des *« soins intensifs »*(4). La psychiatrie est en train de reconstruire les murs que la psychiatrie désaliéniste avait tenté d'abolir. Quand les impératifs sécuritaires rejoignent les impératifs gestionnaires, cela signe un gigantesque gâchis. A quand les Unités asilaires ? ! ?
Dernière mesure : *« Certains patients hospitalisés sans leur consentement seront équipés d'un dispositif de géo-localisation, capable de déclencher l'alerte en cas de fugue. »* Par curiosité, on peut essayer d'imaginer qui sera chargé d'alpaguer le *« patient »* en mal de liberté : un flico-infirmier, un psycho-socio-flic ou un vigile en blouse blanche au poste nouvellement créé ?

Loi intensive

Le second volet du projet consiste à réformer la loi du 27 juin 1990 régissant les hospitalisations sans consentement, notamment en durcissant les conditions de sortie, que celle-ci soit à l'essai ou définitive. *« L'avis des experts est indispensable,* a déclaré le monarque élu*, mais la décision, ce doit être l'Etat* [c'est-à-dire le préfet] *ou, dans certains cas, la justice, pas l'expert. »* Dans ce discours, le chiffre de 13% d'hospitalisations d'office (HO) a été mentionné, alors qu'elles constituent moins de 2% des hospitalisations en psychiatrie.

Autre mesure annoncée : l'instauration de *« soins ambulatoires sans consentement ». « De même qu'il existe une hospitalisation sans consentement, il faut qu'il y ait des soins ambulatoires sans consentement. »* Il s'agit de contraindre les désignés patients à suivre leur traitement médicamenteux après leur sortie. Ou comment le « sans consentement » à l'intérieur doit se poursuivre à l'extérieur… Une sorte de contrôle médico-judiciaire, une véritable *« détention ambulatoire »* où *« le sujet serait placé sous un régime de liberté surveillée : tutelle à la personne, assignation à résidence, bracelet électronique. Tout cela sous l'égide des services préfectoraux, des services de psychiatrie publique... et de la famille. »*(5)

Resterait à en définir les modalités… Pour ce qui concerne le *« soin »*, précisons que de nombreux médicaments psychotropes sont disponibles sous forme injectable, en particulier ceux de la redoutable catégorie des neuroleptiques tels l'Haldol, le Tercian, le Nozinan, le Piportil, le Dogmatil, le Loxapac, le Risperdal… certains étant disponibles dans une version retard (à effet prolongé sur quinze jours ou un mois).

Enfin, l'intention de constituer un fichier des patients hospitalisés d'office a été réaffirmée, pour que les informations puissent être échangées entre départements, avec, évidemment, *« un secret médical respecté de la façon la plus stricte »*. Pas question pour un ex-HO d'échapper à ses « informations » en changeant de département… Une petite précaution verbale a été prise cette fois-ci, en évitant de mentionner explicitement la création d'un fichier national, comme cela avait été fait au lendemain du meurtre de Grenoble, ce qui avait suscité l'« inquiétude » des professionnels. Grossier procédé qui ne trompe personne.

En 2006, dans le cadre du projet de loi de prévention de la délinquance, les professionnels de la psychiatrie s'étaient mobilisés et avaient contribué au rejet des articles 18 à 24 portants sur l'HO. Et ce sont pratiquement les mêmes articles dont le retour est annoncé, agrémentés des mesures sécuritaires susmentionnées.

Ce que le pouvoir veut accroître, c'est la carcéralisation de l'hôpital psychiatrique, alors que parallèlement le processus de psychiatrisation de la prison s'accélère, avec, comme dernière sinistre invention, la rétention de sûreté(6), contre laquelle des psychiatres ont commencé à se mobiliser, avec notamment la pétition *« Non à la perpétuité sur ordonnance ! »* (novembre 2008)(7). Au bout du compte, il s'agit de durcir au maximum les dispositifs existants, pour optimiser leurs capacités de rétention, d'exclusion, de neutralisation, d'élimination. Face à cela, tout le verbiage habituel, le respect des « droits » du prisonnier, la « (ré)insertion » et les « soins » deviennent quantité négligeable ; ce sont des alibis, des notions écrans qui viennent masquer la réalité de la violence exercée par ces lieux.

Une nouvelle mobilisation ?

Des textes collectifs ont été produits, des appels lancés(8) et, sur l'initiative de Roland Gori, psychanalyste et professeur de psychopathologie, co-auteur de l'*Appel des appels*, une première réunion de coordination a eu lieu le 31 janvier, à Paris. Difficile d'y voir clair, en sachant que de toute façon nous ne pouvons pas nous y retrouver… Dans les textes de ces appels et / ou pétitions, cohabitent des éléments d'analyse on ne peut plus pertinents avec des choses très critiquables, comme d'habitude, qui apparaissent quand il s'agit de commencer à élaborer une réflexion à partir de ces mêmes éléments. *La Nuit sécuritaire* se définit comme un collectif de défense de la psychiatrie, mais qu'en serait l'envers, le « Jour » éclairant la psychiatrie prétendument bonne ? Un jour humanisant, citoyenniste ? Se battre contre une dérive sécuritaire de la psychiatrie ne peut que rassembler la plupart des forces, mais pour construire quoi ? En ces temps gestionnaires et sécuriterroristes, c'est l'antipsychiatrie qui est à réinventer ! Et qui ne se laisserait plus enfermer dans un quelconque secteur… C'est le collectif « antipsychiatrie » qui est à créer ! Et la fonction politique du soin, enfin, à réinterroger !

De quoi les premiers débats seront-ils suivis : coordination des mouvements avec l'objectif de mener des actions efficaces ou abandon au consensus mou et à la tentation très intellectuelle de se contenter de produire une réflexion censée « éclairer les décideurs » ? Efficacité dans les luttes de défense ou vaste thérapie collective à l'usage de catégories socio-professionnelles déclarées « en souffrance » ? Pour le moment, les « appelants » ne semblent pas prêts à appeler à la grève générale…

Notes

1. Terme englobant le régime de l'hospitalisation d'office (par arrêté préfectoral, au vu d'un certificat médical. Article L3213-1 du code de la santé publique, loi du 4 mars 2002) et celui de l'hospitalisation à la demande d'un tiers (demande présentée *« soit par un membre de la famille du malade, soit par une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de celui-ci »* avec deux certificats médicaux, ou un seul en cas d'urgence. Article L3212-1 du même code).

2. Villejuif, Montfavet, Sarreguemines, Cadillac et celle de Plouguernevel, dans les Côtes-d'Armor, quarante places, ouverte en 2008, seule UMD à être située dans un établissement privé. *« L'hôpital devait réduire ses lits de psychiatrie. Le personnel a été redéployé vers l'UMD sur la base du volontariat. Ce qui permet de pérenniser l'hôpital. »* précise le directeur de l'hôpital de Plouguernevel. Une UMD accueille des patients considérés comme trop agités par les institutions psychiatriques, et des prisonniers jugés ingérables pour cause de troubles psychiatriques. Une UHSA est un service créé à l'intérieur d'un hôpital psychiatrique. Gérée par la pénitentiaire, elle est destinée à n'accueillir que des prisonnniers.

3. Voir à ce sujet le dossier Psychiatrie et prison de *L'Envolée* n°21, avec les témoignages de Serge Philippe Dignon, Pierre Oberling et Philippe El Shennawy.

4. Morceaux choisis d'une brochure de présentation de l'USIP d'un centre hospitalier spécialisé de Corrèze : *« L'USIP est équipée de 10 chambres individuelles dont cinq chambres de soins intensifs et cinq chambres classiques.*[…] *Prise en charge : en référence aux règles établies, notre structure est contenante pour éviter l'éclatement et le morcellement.* […] *Le moment de repos obligatoire (de deux heures) l'après-midi sera un moment privilégié où le patient, grâce à cet isolement, et sans stimuli externes, trouvera un apaisement à ses tensions internes. »*

5. *Nous refusons la politique de la peur*, *Le Monde* du 13/12/08.

6. Cf. *Criminels à perpète*, *L'Envolée* n°22 et *La surveillance de sûreté*, *L'Envolée* n°23.

7. Extraits du texte : *« Ce dont on est sûr, c'est que ce dispositif, d'abord destiné à des populations restreintes s'étendra progressivement, au nom du principe de précaution. Ce fut le cas des mesures d'obligation aux soins, initialement destinées aux agresseurs sexuels, et qui sont aujourd'hui appliquées à une part croissante de personnes condamnées, quel que soit leur acte. En assimilant le crime et la maladie – ce qui est une idéologie, et non pas un fait – on déplace progressivement la gestion de la peine vers la médecine, réalisant progressivement une société de sûreté médicale.* […] *Nous, professionnels de la psychiatrie, déclarons publiquement refuser de participer à la mise en place de ce dispositif de rétention de sûreté. »* (www.pratiquesdelafolie.org).

8. Dont le texte-pétition *La nuit sécuritaire* (www.collectifpsychiatrie.fr).

Ariège, terre d'asile

Octobre 2008, Foix, chef-lieu d'Ariège, ses notables, son petit tribunal. Dans cette image d'Epinal de la bourgeoisie à la Flaubert, juges, avocats et procureurs blaguent et se tapent dans le dos avant l'audience.

Ce jour-là, un homme de vingt-huit ans est jugé pour « tentative d'incendie » de l'hôpital psychiatrique de Saint-Lizier. Un matin, alors qu'il est enfermé dans une cellule d'isolement de l'hôpital, un infirmier, un certain Michel, lui apporte des médicaments qu'il ne reconnaît pas. Il refuse de les prendre. L'infirmier lui fait une clef de bras et lui administre un calmant – en clair il le retourne et lui injecte le contenu d'une seringue dans les fesses. « *De toute façon, toi, t'es qu'un toxico, t'aimes ça !* » Pendant la journée, il trouve le moyen de se faire parvenir un briquet dans sa cellule. Il met le feu. Il reste vingt minutes dans le brasier, se protégeant sous son matelas ignifugé, l'alarme incendie ne s'étant pas déclenché. Il sera brûlé au troisième degré sur plus de 16% du corps. On comprend aisément pourquoi l'hôpital n'a pas porté plainte, ni daigné venir à l'audience. C'est le procureur qui en a pris l'initiative. La juge rappelle le parcours de l'inculpé qui n'a pas connu la liberté depuis sa majorité, passant de la prison à l'asile, de l'isolement carcéral à l'isolement psychiatrique. L'expertise psychiatrique a conclu que son « *discernement n'était pas aboli au moment des faits* », ce qui explique sa présence au tribunal(1). Pas besoin d'être expert pour voir que l'homme jugé devant nous est sous l'emprise de neuroleptiques : les pupilles dilatées, la mâchoire tombante, des difficultés pour saliver et pour s'exprimer. Le simple constat de l'effet des médicaments montre la valeur des savantes discussions d'experts sur l'« *altération du discernement* ». Dans ce procès, il ne sera, comme il se doit, jamais question de ce qu'a vécu cette personne depuis dix ans, ni de l'enfermement, ni des camisoles chimiques. La liste impressionnante des effets secondaires figurant sur les notices de neuroleptiques et d'antidépresseurs classiques donne un petit aperçu des conséquences possibles de la prise de ce type de médicaments : « *Sédation, troubles associant des tremblements, une rigidité et/ou des mouvement anormaux, fièvres, forte transpiration, pâleurs, convulsions, hypotension, trouble du rythme cardiaque, sécheresse de la bouche, constipation, troubles de la vision, impossibilité d'uriner, impuissance, prise de poids, fatigue, réaction allergique, maladie de la rétine, chute important du nombre de certains globules blancs, diminution des plaquettes et atteinte du foie, troubles de la mémoire, de l'attention, confusion, désorientation.* » Ils jugent, ici, un homme qui refuse de se voir administrer des médicaments dont il ne connaît pas les effets. Un homme écrasé depuis dix ans par les matons, les infirmiers et les traitements et dont la psychiatrie, pour *« défendre la société »*, a « *stabilisé* » l'état en l'enfermant toujours plus. Entre quatre murs et dans sa tête. Pour autant, ce « *malade* » incarcéré en hospitalisation d'office (HO) est « *dangereux* » éructe le procureur, pour « *lui-même* » mais surtout pour les « *trente-six autres patients et le personnel soignant.* [...] *On n'a pas affaire à une personne suicidaire mais à un homme qui cherche délibérément à nuire à l'établissement.* » L'avocat, commis d'office, réduira sa défense à pointer la défaillance technique de l'alarme qui aurait empêché l'hôpital de remplir sa mission de « *protection des patients contre eux-mêmes.* »
La juge et ces deux assesseurs l'écouteront avec bienveillance et prononceront un verdict à la hauteur de leur intime conviction et de la notabilité de l'institution psychiatrique : six mois de prison dont trois ferme, une injonction thérapeutique de trois ans et… petit détail, une peine d'un an ferme s'il se soustrait à son traitement. Il semble perdu et demande à un policier s'il retourne en prison ou à l'hôpital. Quand il comprend, il se lève et s'adresse à la juge : « *Je peux ajouter quelque chose ?* » Il se retourne, soulève son pull et montre son dos presque entièrement brûlé. La juge s'adressant à la salle insiste sur la clémence du jugement : que l'on se rassure, son état, que tout le monde est à même de constater, a bien été pris en compte, au-delà des expertises psychiatriques qui le considéraient comme pleinement responsable.

1. Cf. *La pénalisation des désignés fous*, *L'Envolée* n°19.

Chasse aux fous nécessairement dangereux

Jadis, les habitants dans le voisinage d'un établissement psychiatrique n'étaient pas surpris de voir, de temps en temps, un pyjama poursuivi par deux blouses blanches… Un pensionnaire prenait l'air… Le personnel faisait un peu de sport… Scènes de la vie (presque) quotidienne. Mais les temps ont changé…

Le vendredi 20 février dans l'après-midi, deux jeunes – l'un mineur, l'autre âgé de 20 ans – sont sortis sans autorisation de l'hôpital psychiatrique (HP) de Saint-Avé, dans le Morbihan. Ils étaient en service fermé depuis le mois de février, l'un d'eux sous le régime de l'hospitalisation d'office.
Sitôt la dépêche tombée, France Info s'est emparée de l'affaire; et l'a martelée toute la nuit. Les auditeurs ont même eu droit au communiqué du directeur de cabinet du préfet : « *L'un est vêtu d'une veste de jogging blanche et d'un pantalon vert et blanc, l'autre d'un pyjama marron*. […] *L'un des deux est susceptible d'être agressif lorsqu'il a consommé de l'alcool.* […] *L'hôpital a immédiatement alerté la police, la gendarmerie et la préfecture.* [...] *On prend l'affaire sérieusement.* [...] *Si vous les voyez* [a-t-il même ajouté]*, composez le 17 !* » On apprenait également que d'importants moyens de recherche avaient été mobilisés : des forces de gendarmerie, une équipe cynophile et un hélicoptère de la sécurité civile. Excusez du peu. Le lendemain matin, un des deux hommes s'est présenté spontanément, en compagnie de sa sœur, à la gendarmerie.

Dans cette histoire, le grand cirque médiatico-sécuritaire s'est automatiquement déployé ; tout était en place pour le spectacle :
– l'exploitation sécuritaire en cours de la figure du fou dangereux,
– l'annonce par Sa Majesté, en décembre, après le meurtre commis à Grenoble par une personne soignée pour schizophrénie qui s'était échappée de l'HP, d'un vaste plan de sécurisation des hôpitaux psychiatriques, accompagné d'une réforme de l'hospitalisation d'office,
– la récente évasion de Christophe Khider et Omar Top El Hadj de la centrale de Moulins-Yzeure sur laquelle de nombreux médias ont boosté l'audience pendant trois jours,
– la complaisance de médias prêts à relayer ce qui vient d'en haut sans se poser de questions.

En tout cas, Monsieur le préfet n'a pas à redouter sa mutation : ses services ont réagi de façon optimale, ils ont été exemplaires.
Espérons que le jeune toujours recherché ne subira pas de conséquences trop négatives.

« QUAND ON TE TRAITE COMME UN CHIEN, TU PEUX FINIR PAR LE DEVENIR… CHIEN SOUMIS OU CHIEN ENRAGÉ »

Maison d'arrêt de Rouen
Septembre 2008

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 2008, à la maison d'arrêt de Rouen, s'est produit un drame comme il s'en produit si souvent en détention ; un détenu suicidaire a pété les plombs et tué Idir, son codétenu. Cette fois-ci ça a fait un peu de bruit, mais les autorités vont tout faire pour étouffer l'affaire avec de fausses réponses, avant que le rideau opaque ne retombe sur la prison. On nous parlera de la détention des « fous », et de la nécessité de les isoler ; alors que celui qui ne rentre pas en taule déjà « fou », doit lutter pour ne pas le devenir. On nous parlera du besoin de rondes plus fréquentes, mais sans à peine remettre en cause les conditions de détention. Encore moins la détention elle-même. Quand les gestionnaires de ces lieux de mort s'inquiètent d'éventuels suicides, c'est uniquement qu'ils ont peur du scandale. Leur seule solution sera d'augmenter les doses de cachetons. Au mitard, ils « sauvent » le détenu suicidaire en le foutant à poil pour qu'il ne trouve pas le moyen de se pendre. L'administration gère les flux des prisonniers, et les cases où elle veut en jouant éventuellement les agences matrimoniales, selon ses critères. A la privation de liberté vient s'ajouter la promiscuité forcée avec d'autres détenus avec qui tu dois t'entendre. Dans un environnement plein de frustrations, une embrouille part vite. A trois dans une cellule de moins de 10 m2, pas moyen de s'esquiver : ça finit donc parfois violemment. Idir avait demandé à changer de cellule, mais en prison, comme souvent ailleurs, tu n'obtiens que ce que tu arrives à arracher. Et exiger une cellule seul peut te conduire au mitard. Tu n'es rien de plus qu'un numéro aux mains d'une administration toute puissante et ses matons-soldats dociles. Et ils auront beau te dire poliment bonjour, ils sont là pour t'écraser. Quand on te traite comme un chien, tu peux finir par le devenir… chien soumis ou chien enragé. Quand éclate la folie, la rage, le désespoir, la rancune, c'est dommage que ce ne soit pas toujours à la gueule de nos véritables ennemis. A bas l'enfermement ! Vive la révolte !

Un détenu de Rouen

L'OMBRE SUR LA MESURE

Les suites de l'incendie du centre de rétention de Vincennes

Le centre de rétention (CRA) de Vincennes a cramé le 22 juin 2008. Il a été reconstruit depuis, et comme l'avait préconisé la Cimade à l'époque, les *« conditions de rétention ont été améliorées »* : les bâtiments sont plus petits – et plus sécurisés… Huit personnes ont été inculpées dans le cadre de l'instruction ouverte pour l'incendie. Toutes sont accusées de *« violences sur agent »*, et sept d'entre elles de *« destruction de bien par incendie »*. Une seule n'a pas été attrapée ; les sept autres ont été emprisonnées. Trois sont sorties récemment, dont une pour raisons médicales après avoir été passée à tabac à la prison de Fresnes.
Nous reproduisons le témoignage d'un des inculpés : Mamadou Dramé, et celui d'Anaïs, compagne de Moïse Diakité, également écroué.

Depuis l'incendie de Vincennes, le feu a pris ailleurs. Dans la nuit du 18 au 19 février, par exemple, au centre de rétention de Cornebarrieu, près de Toulouse, un prisonnier qui devait être expulsé vers la Tunisie le lendemain a tenté de s'ouvrir les veines avec la boucle de sa ceinture ; d'autres prisonniers, solidaires, se sont efforcés de retarder l'intervention des flics-matons. Le feu a pris dans une chambre. Les quatre-vint-dix occupants ont été réunis dans une autre aile. Ce qui a indigné la Cimade, c'est que trois femmes à peine vêtues se sont retrouvées mêlées aux hommes, dans la confusion, et *« de surcroît sans surveillance »*… mais qu'on se rassure : l'incendie est éteint, et bien éteint, puisqu'une députée socialiste a saisi la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

La même nuit, en Italie, le bâtiment central du centre de rétention (CPT) de Lampedusa a pris feu. Comme à Vincennes, les cent quatre-vingts prisonniers ont été transférés ; comme à Vincennes, il y a eu au moins soixante blessés ; comme à Vincennes une vingtaine de personnes ont été placées en garde à vue pour leur éventuelle participation au soulèvement ; comme à Vincennes, les flics examinent les bandes de vidéosurveillance… Plus qu'à Vincennes, l'incendie a fait deux, trois vagues : des manifestations d'habitants ; quelques « heurts », comme on dit, dans le village voisin ; les syndicats de flics ont sauté sur l'occasion pour demander le paiement de leurs heures supplémentaires des derniers mois ; la Croix-Rouge, qui gère les CPT, a organisé un colloque ; M. Jonker, président du comité des migrations au Conseil de l'Europe, a demandé *« fermement »* que *« les 30 000* boat people *qui arrivent chaque année soient dirigés vers d'autres régions d'Italie afin de les traiter »*. Comme tous les autres pays Europe, l'Italie va sans doute finir par construire elle aussi des CPT aux *« normes plus humaines »* – lire, plus sécurisés –, et elle profite du scandale pour mieux payer ses carabiniers… reste qu'il y a de beaux moments de lutte autour de ces prisons.

Entre le 10 et le 20 février, une vingtaine de prisonniers (sur vingt-quatre) ont mené une grève de la faim au CRA de Palaiseau. Une manière pour eux de s'opposer aux arrestations dans la rue, aux reconduites à la frontière, aux prisons pour étrangers. Dans un communiqué, ils ont appelé à leur téléphoner et à les soutenir en occupant les abords du centre. Si la grève de la faim est aujourd'hui terminée et la plupart des grévistes libérés ou expulsés, téléphoner c'est garder le contact avec les prisonniers, se tenir informé, se montrer solidaire. Nous reproduisons ici quelques-uns de ces témoignages téléphoniques.

À Nîmes, le 28 février, une manifestation vers le CRA rejointe par des gamins du coin s'est fait entendre des prisonniers en balançant des pétards et a bloqué une route nationale avant de déjouer le quadrillage policier en se repliant dans une cité voisine avec la complicité des habitants.

Le 2 mars, une mobilisation s'est organisée à Sète parce que trois personnes allaient être expulsées par bateau vers le Maroc. Une quinzaine de personnes mises au courant de l'embarquement imminent de Mohamed Ngadi – qui avait déjà résisté deux fois à l'expulsion – ont occupé le ferry de la Comarit. Cette société s'est engagée par contrat à transporter quatre à cinq expulsés vers le Maroc tous les deux jours. Les occupants sont restés pendant deux heures sur le toit du ferry à tirer des feux d'artifice tandis que des tracts étaient distribués à bord et sur le quai. Le capitaine a demandé le débarquement des trois sans-papiers qui ont été reconduits aux centres de rétention de Sète et de Marseille dans la soirée… d'où ils ont été expulsés par avion les jours suivants.

« ILS ONT DÉCIDÉ DE NOUS DISPERSER DANS PLUSIEURS CENTRES DE RÉTENTION »

TÉMOIGNAGE DE MAHAMADOU DRAMÉ

Mahamadou Dramé est un des inculpés de l'incendie de la prison pour étrangers de Vincennes. Dans ce témoignage, il raconte son itinéraire du Mali à son enfermement en France : son histoire d'allers-retours, de chambres d'hôtel, de petits boulots, de contrôles, d'arrestations et de prison ressemble à celles de beaucoup d'autres errants.

Je m'appelle Mahamadou Dramé. Je vais commencer par vous parler de ma vie au Mali. Je suis né le 7 mars 1979 à Bamako. Je n'ai pas eu une enfance facile ; je vivais avec mes frères, mes soeurs et ma mère. Avant ma naissance, mon père est allé en France, il nous a laissé seuls afin de trouver un emploi : la vie était trop dure au Mali. Il revenait une fois par an pendant deux mois pour s'occuper de nous. J'ai pratiquement grandi sans sa présence. J'ai vite compris qu'au Mali il serait dur de trouver un emploi . En 1999, mon père est revenu durant un an ; il nous parlait de la vie en France pour nous préparer à venir moi et mon frère.

Quelque temps après son retour en France, il m'a appelé pour que je le rejoigne. J'ai dû prendre le bateau au Maroc, jusqu'en Espagne. J'y ai loué une chambre d'hôtel et j'ai attendu que mon père règle tout pour que je puisse prendre clandestinement le TGV jusqu'en France, puis jusqu'à Paris. Mon père m'a hébergé dans la chambre qu'il louait dans le 18ème arrondissement ; c'était en juin 2001. Après que mon père m'a expliqué comment trouver du travail, au bout de deux semaines, par chance j'ai trouvé un emploi sur les Champs-Elysées, chez Renoma, une société de restauration. Malgré mes difficultés en français, grâce aux faux papiers que je m'étais procurés, ils ont pu m'embaucher. J'ai travaillé chez eux durant deux ans en tant que cuisinier.

Ensuite, la société a fermé. Après deux mois de recherche j'ai retrouvé un emploi chez Eurodisney, j'y ai également travaillé deux années. Ensuite, je me suis fait interpeller et incarcérer à la prison de Longuenesse, à Calais durant trois mois pour faux papiers. A ma sortie de prison, les policiers m'attendaient afin de me mettre en centre de rétention à Calais ; j'y ai été enfermé vingt jours, et comme ils ne parvenaient pas à trouver mon pays d'origine, ils ont dû me libérer. Je devais retourner sur Paris. Comme j'étais démuni j'ai dû emprunter à une personne libérée en même temps que moi. Dès mon retour à Paris je lui ai remboursé la somme qu'il m'avait avancée. Par chance, j'ai rapidement retrouvé du travail dans le 15ème arrondissement en tant que cuisinier, j'ai pratiquement travaillé deux années, mais je me suis fait à nouveau incarcéré, toujours pour faux papiers. J'ai passé un mois à Fleury-Mérogis.

A ma sortie, j'ai eu une interdiction de territoire de trois ans mais je suis tout de même resté en France. Je ne pouvais pas rentrer au pays, je devais rester pour aider ma famille. Malheureusement, quelques jours après, j'ai été à nouveau interpelé et conduit au centre de rétention de Vincennes. Arrivé au centre, j'ai déclaré une fausse identité pour éviter d'être expulsé. Après douze jours passés là-bas, ils ont été obligés de me libérer en me donnant sept jours pour quitter le territoire, mais je suis resté. Je suis resté au foyer et je me suis mis en quête de travail. Entre-temps, mon frère, qui était au Congo, m'a appelé pour me dire qu'il y avait la guerre et qu'il fallait que je l'aide à venir en France. Comme mon père était retourné au Mali en 2004, j'ai dû me débrouiller seul pour lui envoyer de l'argent pour qu'il puisse me rejoindre. A cette époque je me débrouillais en faisant des petits boulots. Lorsque mon frère a trouvé du travail, la vie est devenue moins dure et nous avons pu envoyer de l'argent à la famille. J'ai ensuite trouvé un emploi fixe au noir dans la restauration, j'y suis resté un an, mais je l'ai perdu à cause de la crise.

En 2008, je voulais me présenter à la préfecture pour pouvoir être régularisé mais je craignais d'être arrêté. Sans argent et sans papiers, j'ai retrouvé un emploi comme cuisinier à la gare de Lyon, c'était un bon travail. Un jour, un contrôleur est venu et je me suis fait arrêter ainsi que mon patron. Après l'interrogatoire, j'ai été placé en garde à vue, mon patron a été libéré, et puis j'ai été conduit au centre de rétention de Vincennes. Quinze jours après, j'ai été présenté à un juge qui a prolongé ma rétention de quinze jours. À mon retour, il y avait des tensions entre les personnes retenues et les policiers. Ensuite, nous avons appris que Simad avait subi des maltraitances au point que nous avons entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de rétention. Malgré tout, nous avons repris nos repas.

DANS LE CENTRE, TOUT ÉTAIT CALME, ON ÉTAIT TRISTES. NOUS NOUS SOMMES RASSEMBLÉS AUX CUISINES POUR MANGER MAIS PERSONNE N'AVAIT D'APPÉTIT. PENDANT LE REPAS NOUS AVONS APPRIS QUE LE MALTRAITÉ ÉTAIT MORT.

Le 21 juin 2008, j'étais en train de dormir quand j'ai été réveillé par du bruit. Je me suis habillé pour savoir ce qui se passait. En sortant, j'ai vu qu'il y avait plein de gendarmes en tenues anti-émeute (cagoule, bouclier…). Un détenu m'a dit qu'il y avait une deuxième personne qui était morte et que toutes les portes étaient verrouillées. Tout le monde voulait savoir ce qui se passait et nous nous sommes approchés d'eux, ils se sont avancés, les esprits se sont échauffés et ils nous ont gazés avec des gaz lacrymogènes. J'ai été gazé comme toutes les personnes présentes, alors que j'étais resté tranquillement à l'écart de cette confrontation. J'ai demandé à être conduit à l'infirmerie, mais les policiers se sont mis à me maltraiter. Ils m'ont enfermé dans une salle d'isolement en m'attachant les mains sur un lit. Je me sentais mal, c'était la première fois que je me retrouvais dans une telle situation. Après une heure, ils m'ont libéré et j'ai dû rejoindre les autres. On a discuté de ce qui s'était passé, et, quelques minutes plus tard, les pompiers sont venus prendre la personne qui avait été maltraitée, ils nous ont dit qu'elle était dans le coma.

Dans le centre, tout était calme, on était triste. Nous nous sommes rassemblés aux cuisines pour manger mais personne n'avait d'appétit. Pendant le repas, nous avons appris que le maltraité était mort. Tout le monde est rentré dans sa chambre, en deuil. Le lendemain, le 22 juin au matin, nous avons vu l'affiche disant la mort de cette personne, tout le monde était dégoûté. Après le repas de midi, vers une heure, nous nous sommes tous rassemblés pour une prière pour le mort et avons fait une minute de silence en son hommage.

TEMOIGNAGE DE MAHAMADOU

Plus tard nous avons aperçu les policiers se diriger vers l'autre bâtiment qui fumait. C'était la panique, je me suis demandé s'il y avait la guerre. Tout à coup, j'ai vu des gens sortir leur matelas, et deux minutes après, le feu avait pris dans notre bâtiment. Les pompiers sont arrivés, il restait encore des personnes à l'intérieur et tous on pu sortir. Les pompiers ont commencé à éteindre le feu et les policiers nous ont regroupés dans la cour. Nous étions intoxiqués par la fumée. Ils nous ont mis dans le gymnase, les gens étaient au sol en train de tousser à cause de la fumée. Les pompiers et les infirmiers sont intervenus au gymnase, mais peu de temps après le gymnase était en feu. Les pompiers sont vite intervenus et nous ont mis dans une autre cour avec les gendarmes qui nous encerclaient, cela a duré une heure ; puis le maire de l'immigration est venu au centre afin de calmer les choses : il nous a déclaré qu'il allait s'entretenir pour savoir quoi faire de nous.

Pendant deux heures nous avons attendu cette décision. Ils ont décidé de ne pas nous relâcher, mais de nous disperser dans plusieurs centres de rétention. Ils nous ont appelés chacun à notre tour pour nous mettre dans des convois pour nous envoyer à la gare de Lyon. En sortant, j'ai vu ceux qui manifestaient contre cette décision. Arrivés à la gare, nous avons pris le TGV en compagnie des gendarmes ; nous étions affamés et frigorifiés. À cause de mes problèmes et de ce que j'étais en train de vivre, des idées noires me venaient à la tête.

À notre arrivée, des voitures nous attendaient afin de nous conduire dans le centre de rétention de Nîmes. Nous sommes arrivés là-bas vers neuf heures du matin. Au bout de deux semaines, j'ai été appelé pour être libéré. Mon billet de train m'a été offert par une association. Dès mon retour sur Paris, j'ai repris ma vie normale, toutefois sans oublier nos conditions de traitement et ce qui s'était passé dans le centre.

Le 17 juillet, j'ai été interpellé grâce à la localisation de mon téléphone portable. J'ai été emmené au commissariat de Créteil et ils m'ont reproché d'avoir déclenché le feu au centre de Vincennes. Après cela, j'ai été emmené au dépôt de Paris pour comparaître devant un juge qui m'a placé sous mandat de dépôt. Nous avons été trois à être incarcérés à Fleury-Mérogis. Je n'avais rien, ni argent, ni vêtements. J'ai réussi à garder le moral grâce à l'association Kaliméro [collectif et caisse de solidarité aux enfermés, kalimero-paris@gmail.com] *qui m'a soutenu. Je suis resté trois mois sans travailler ; la vie est dure. Nous avons droit à une douche tous les trois jours. Les cellules sont en très mauvais état, et l'été elles sont envahies par les insectes (cafards, pucerons, ou même des guêpes…). La vie y est très dure. Je sais qu'ils mettent des médicaments dans la nourriture, donc je ne veux pas trop manger ce qu'ils me donnent, mais je n'ai pas le choix : je n'ai pas d'argent pour acheter de quoi faire à manger.*

Au bout de trois mois, j'ai été appelé pour travailler aux ateliers. J'ai changé de cellule et d'étage afin d'être mis avec les travailleurs. J'étais plutôt content de travailler, mais les conditions de travail sont très mauvaises. Nous travaillons de sept heures trente à dix heures trente, puis de treize heures trente à quinze heures trente : cinq heures par jour, du lundi au vendredi, pour gagner entre cinq et dix euros par jour – pour les plus rapides. Par mois nous gagnons dans les cent euros. Nous sommes payés à la pièce : de quatre euros à dix euros les mille pièce selon la difficulté du travail. Nous sommes vraiment exploités, ce n'est pas qu'une impression. Les gens comme moi n'ont pas le choix. Sans argent, nous ne pouvons pas avoir la télé, qui nous coûte huit euros quarante par semaine. Il y a la nourriture à acheter, les cigarettes… avec tout ça notre salaire ne suffit pas, c'est le strict minimum. Nous travaillons pour de grandes entreprises comme L'Oréal, Orange, la Société Générale…

Il faut aussi que vous sachiez qu'il y a énormément de personnes sans-papiers qui travaillent et qui cotisent pour la vieillesse, la CSG et la RDS. Il faut aussi que je vous parle de certains cas : il y a des personnes qui sont mises sous mandat de dépôt, qui peuvent rester plusieurs mois en prison, et qui lors de leur jugement sont relaxées. La justice fait n'importe quoi, car inculper une personne plusieurs mois pour finalement l'innocenter peut briser sa vie : il peut perdre sa femme, son emploi et son argent, tout ça à cause du caprice d'un juge. Il y a de plus en plus de jeunes juges qui jouent avec la vie des gens. Il y a des personnes incarcérées pour deux semaines, ce qui est n'importe quoi : des gens incarcérés pour avoir fumé une cigarette dans un lieu public ou bien pour avoir prié dans une gare. Regardez pour moi, qui était juste présent lorsque le feu a été déclenché : me voilà incarcéré depuis plus de six mois pour une chose que je n'ai pas commise. À cause de toute cette histoire je risque de tout perdre.

Pour écrire aux inculpés, manifester sa solidarité, leur envoyer de l'argent pour qu'ils puissent cantiner, on peut contacter : liberte-sans-retenue@riseup.net.
Voir également brochure: « *De plages en cages, à Marseille les travailleurs sans-papiers au piège des fontières urbaines* », sortie en février 2009, téléchargeable sur www.basseintensite.internetdown.org.

Coups de téléphone dans les prisons pour étrangers

Le 5 février 2009, CRA de Vincennes
« Il y a beaucoup de cas ici. Il y en a qui ont des enfants, il y en a qu'on a ramenés de leur travail. Il y en a un qu'on a ramené qui habitait loin de Paris. Il n'a pas sa famille ni ses amis ici à Paris. Même l'argent, il n'en a pas sur lui. Hier j'ai déchiré tous mes papiers devant la police. Le consulat algérien, c'est la merde ; il signe tous les laissez-passer. Après, quand j'ai demandé une lame pour me raser, la police est venue... Il y a un groupe de policiers qui sont bien, et un groupe de salopards. La dernière fois, ils ont fait sonner l'alarme à 7 heures pour nous réveiller. C'est comme une prison, tous les jours ils ramènent des gens, ça fait dix jours que je suis là. »

Du bruit au bout du fil : apparemment quelqu'un est tombé. Le retenu ne parle plus, mais il ne raccroche pas. On entend plusieurs voix *: « A la fouille ! », « Je t'ai vu sortir, sale menteur ! », « Le téléphone ! ».* Une voix de femme : *« Si j'te prends encore une fois, c'est pas la peine. Faut pas fumer, y a des asthmatiques ici », « À qui t'as parlé ? ».* On entend partir les policiers, puis le retenu reprend : *« Le gars a vomi et il est tombé par terre, mais les flics, ils l'ont pas ramassé ; ils cherchaient des cigarettes, c'est tout. Ils ont voulu que j'éteigne le téléphone. »*

Le 16 février 2009, CRA du Mesnil-Amelot
« Ils prennent les gens et ils les expulsent avec des faux laissez-passer. Les gens, quand ils viennent de monter, ils demandent à voir le laissez-passer, parfois les flics refusent et ils le voient qu'à l'arrivée. Il y en a un qui a protesté, il s'est débattu hier dans l'avion quand il a vu que c'était un faux. Il a été redescendu, et il est ici à nouveau. Le commandant de bord a refusé de partir. Il y a plusieurs personnes qui sont là depuis plus de trente-deux jours. Ils ont encore repris quinze jours. Une fois qu'ils sont dehors, ils les reprennent, tribunal de Meaux, quinze jours encore. Ils les gardent jusqu'à trouver un laissez-passer. »

A l'issue des trente-deux jours de rétention administrative, le procureur peut déférer en correctionnelle un *« retenu »* qui passe alors en comparution immédiate pour infraction à la législation sur les étrangers et renseignements inexacts concernant l'identité. Dans la plupart des cas, le juge prononce une peine d'interdiction du territoire français (ITF) d'un an minimum, mais sans peine de prison. Cette condamnation permet au préfet de demander deux nouvelles phases de quinze jours en centre de rétention. Certaines personnes font donc soixante-quatre jours de rétention au total, et c'est particulièrement le cas au Mesnil-Amelot. De nombreux témoignages sont consultables sur le site du *Quotidien des sans-papiers*.

« J'accuse tous les juges qui nous ont jugés dans des petits bureaux »

Entretien avec Anaïs Diakité

Anaïs est venue à l'émission de radio de* L'Envolée *pour témoigner du combat qu'elle mène depuis l'incarcération de son compagnon, inculpé de l'incendie du centre de rétention administratif (CRA) de Vincennes. Nous reproduisons quelques extraits de cet entretien.

– Anaïs, tu es la compagne…
– De Moïse Diakité, inculpé pour l'incendie qui s'est produit le 22 juin 2008 à Vincennes.

– L'incendie … du zoo de Vincennes ?
– Ben, c'est juste à côté ; et de toute façon, ils sont traités comme du bétail, donc on peut appeler ça le zoo, mais c'est un centre de rétention. Mon mari s'est fait contrôler dans la rue, un banal contrôle d'identité, pas de papiers… centre de rétention. Comme il n'y avait personne pour justifier de son identité, il n'a pas vu le juge : ils l'ont envoyé directement là-bas, et il y est resté trois jours. Suite à la mort d'un de leurs codétenus - parce que c'est pire que la prison, là-bas - il y a une révolte qui s'est faite, et de fil en aiguille, ils ont tous décidé de cramer Vincennes. Pourquoi mon mari est inculpé à l'heure qu'il est ? Parce qu'on voit une main et un coran sur le film d'une caméra de surveillance. C'est tout ce qu'on voit; mais vu qu'il faisait la prière là-bas…

– Donc ils ont vu le coran, ils sont remontés jusqu'à la main… et après ?
– Il a été transféré à Rouen ; il y est resté douze jours, puis il a été « rapatrié » dans le 11ème arrondissement de Paris par les flics ; après vingt-quatre heures de garde à vue, il a été transféré directement à Fleury-Mérogis où il est resté quatre jours, puis il est passé en audience devant le juge des libertés et de la détention qui a décidé de le laisser en liberté sous contrôle judiciaire. Suite à ça, normal, il est sorti. Il y avait une audience prévue pour le 7 août, mais c'est justement le jour où j'ai accouché : il a pas pu se présenter. Le juge a fait appel de sa libération sous contrôle judiciaire : fiche de recherche, et le 15 octobre, ils l'ont attrapé, encore lors d'un contrôle. Aujourd'hui, il est à Fleury-Mérogis, au bâtiment D5, inculpé *« d'incendie volontaire et de violences en réunion sur un flic avec moins de huit jours d'interruption temporaire de travail (ITT) »*. A l'heure actuelle, ils sont cinq *[huit aujourd'hui]*, sur deux cent quarante-neuf personnes ; pourquoi eux ? On ne sait pas.

– Tu connais bien le parcours qui mène au CRA ?
– En 2004, la préfecture a refusé de renouveler la carte de séjour de mon mari parce qu'on était à l'hôtel - au jour le jour - et qu'on n'est pas pris en charge par les services sociaux bien qu'on ait sept enfant. Et qui dit pas de papiers, dit pas de logement ; pas de logement, pas de travail ; pas de travail… c'est un cercle vicieux. Je suis née française, j'ai pas choisi. Je me suis mise avec un black, OK ; je suis métisse, OK ; ça dérange qui ? Où est le problème ? Pourquoi ils veulent pas nous laisser vivre en paix ? Aujourd'hui, je me permets d'accuser Madame Dajkevic, juge des enfants rattachée au 13ème arrondissement de Paris, le SAMU social de Paris, la PMI (protection maternelle et infantile) du 13ème, la mairie du 13ème, le commissariat du 13ème, l'aide sociale à l'enfance du 12ème, le foyer Saint-Vincent de Paul dans le 14ème, le village d'enfants Pierre et Paul Saury dans la Nièvre, le défenseur des enfants dans le 13ème, la préfecture de Paris, le commissariat de Villeneuve-la-Garenne, le tribunal de Nanterre, les centres de rétention : le dépôt de Cité à Paris, Vincennes, Massy-Palaiseau, Le Mesnil-Amelot, Nanterre ; j'accuse tous les juges qui nous ont jugés dans des petits bureaux, et pour finir, je demande pourquoi ? C'est à cause d'eux qu'on en est arrivés là, que mon mari a eu un casier judiciaire, qu'aujourd'hui on le place dans une prison - pour rien ! Il fallait que ça tombe sur lui parce qu'il est connu des services de police, qu'il est musulman… Avant d'être français ou étranger, on est tous des êtres humains. On a tous une dignité, une fierté. C'est pour ça que j'attaque, je vais à la cour internationale des droits de l'homme - et plus loin s'il le faut. Aujourd'hui, je suis fière d'être dans ma situation - malgré toutes mes galères ! Mon plus grand bonheur, c'est d'être avec mon mari et mes enfants - et on me prive de cette joie.

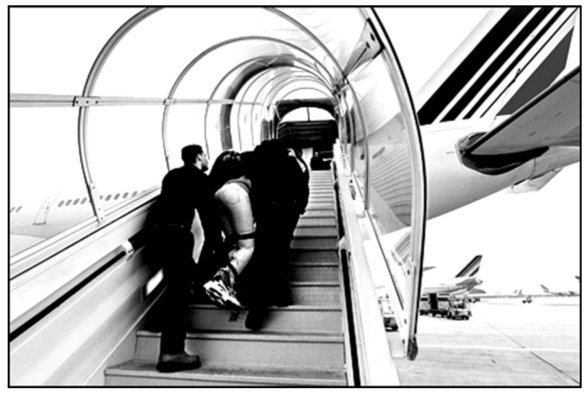

Comme une odeur de colonies au Tribunal de Bobigny

compte rendu du procès d'Amadou le 26 février 2009

Sans-papiers, Amadou Aw a été incarcéré à la prison de Villepinte de juin 2008 à mars 2009 pour avoir résisté à une expulsion vers la Mauritanie. Après six mois de préventive sans la moindre audition devant un juge, et de nombreuses demandes de mise en liberté refusées au motif qu'il n'a aucune garantie de représentation, il est poursuivi pour « *séjour irrégulier* », « *refus de reconduite à la frontière* » et « *mutilation d'un fonctionnaire de police* ».

Commence le récit de ce qui amené Amadou dans le box : arrestation à Beauvais, garde à vue, mensonges sur le procès-verbal, formalités administratives qui ignorent les recours déjà entamés, quinze jours de prison, embarquement pour Roissy (voir la lettre d'Amadou en dernière page). Chaque fois qu'il a refusé de partir et demandé des explications sur son expulsion, les flics lui ont répondu qu'ils « *ne faisaient qu'exécuter leur mission* », qu'ils n'en savaient rien, qu'il avaient qu'à « *en discuter avec la prochaine escorte* ». Au moment de l'embarquement, ils ont fini par lui demander s'il allait coopérer, histoire de savoir à quel point il fallait serrer les menottes, entraver ses chevilles. Le flic tient à préciser – gage de son humanité – que « *les menottes utilisées étaient des menottes espagnoles : des cordes et non pas des métalliques* ». Cela n'a pas empêché que les cordes soient trop serrées et qu'Amadou ait eu une main paralysée pendant deux semaines.

Sur la passerelle de l'avion, Amadou a refusé de monter et s'est accroché à la rambarde. Pour lui, il n'était pas question de se faire expulser et de retourner dans un pays où il est en danger. Le flic raconte « *qu'il* [a cherché] *à le maîtriser en lui sanglant les cuisses et les chevilles pour sa propre sécurité.* » Dans la foulée, il l'a emmené dans le camion, lui a donné des coups, lui a fait peur; il lui a fait comprendre que l'expulsion aurait bien lieu. Pour l'empêcher de crier, un des flics l'a étouffé en lui mettant la main devant la bouche. Amadou décrit très clairement ce qui s'est passé : « *Je suis tombé dans le camion et ils m'ont donné des coups de pieds par derrière. J'étais attaché, on m'a étouffé, j'arrivais plus à respirer, et donc j'ai mordu pour me défendre.* » Le flic a eu un petit bout de la peau du doigt arraché. Amadou dit s'être excusé sur le moment. Réponse du flic : « *Je ne vous pardonne pas. Je vais vous emmener en prison et vous enfermer.* » Parole tenue. Il a été placé en détention provisoire sous le coup d'une instruction criminelle.

Au tour du flic de raconter sa version. Il joue à merveille ses deux rôles complémentaires : le professionnel qui a de la bouteille, qui sait ce qu'il fait, sans la moindre bavure ; et la victime traumatisée par son « *amputation* »… « *infirmité* » qui ne l'a pas empêché de reprendre aussi sec son sale boulot. L'avocate développe quant à elle un drôle d'argumentaire coincé entre les procédures policières et les « *stratégies des expulsés* » : « *Les policiers savent qu'il ne faut pas mettre la main devant la bouche des expulsés parce qu'ils se font mordre* » ; ou encore, « *Je me demande si ce n'est pas une astuce que les prévenus s'échangent entre eux : on mord un policier, on n'est pas expulsé, puis on s'organise pour rester en France* ». On commence à entendre, en sous-texte, que ces sauvages sont rusés et que, franchement, depuis le temps, ces messieurs de la police devraient le savoir. La place est toute chaude pour les réquisitions du procureur qui n'a plus qu'à ajouter quelques considérations racistes en insinuant que le flic a eu bien de la chance de ne pas avoir été « *contaminé par des maladies* ». Il demande pour « *cette mutilation qui le laisse pantois* » cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis et dix ans d'interdiction du territoire. Après trois quarts d'heure, le juge condamne Amadou pour les trois chefs d'inculpation. Dans un courrier de remerciements à ceux qui lui ont filé un coup de main, il commente calmement son procès et sa peine : « *Pour moi, le procès a montré que le policier mentait, que les témoins n'avaient en fait rien vu et n'étaient pas sérieux, mais que malgré tout, c'est la parole du policier qui est la plus écoutée devant un juge. Moi j'ai dit ce que j'avais à dire, je me suis expliqué, et j'ai été condamné à quinze mois ferme. C'est une peine dure mais j'ai déjà fait le plus gros. De toute façon, je n'ai pas le choix. Je ne fais pas appel : avec les remises de peine, j'espère sortir d'ici deux ou trois mois.* »

AZF :
UN PROCÈS POUR OUBLIER ?

Approchez ! Approchez braves gens, honnêtes citoyens ! Y en aura pour tous les goûts : du spectaculaire, du dramatique, et du suspense... Voilà que se déroule le procès de la plus grande catastrophe industrielle française. Officiellement trente et un morts (les décès survenus les mois suivants ne sont pas comptabilisés) ; des milliers de blessés avec des séquelles à vie ; et des dégâts matériels considérables.

TOULOUSE, VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2001, 10 HEURES 17 EXPLOSION DE L'USINE CHIMIQUE AZOTE FERTILISANTS (AZF)

Tout le monde savait que cela allait péter. Il y en a eu, des explosions... Plus de deux cents ans de poudrerie, d'abord royale, puis républicaine, ça en fait des « accidents » – et des populations sacrifiées sciemment. Il y avait sur le site chimique des produits bien plus dangereux que l'ammonitrate qui a explosé, comme le phosgène, le chlore ou l'hydrazine ; ils auraient bien pu anéantir l'ensemble de l'agglomération toulousaine. On a même parlé d'une chance inouïe.
Contrôlée par les experts en « *gestion de crise majeure* », la population est restée plusieurs semaines exposée à un pôle d'usines chimiques éventrées répandant leurs produits toxiques aux mélanges explosifs. La préfecture cachait la réalité de la situation et le risque d'un nouvel accident tout en maintenant les consignes de confinement alors que la moitié de la ville n'avait plus de fenêtres.

UN PROCÈS POUR QUOI FAIRE ? QUI JUGE T-ON ?

L'État, les multinationales et leurs ramifications politiques et économiques locales, pour *« mise en danger volontaire de la vie d'autrui »* ? *« Association de malfaiteurs à visée terroriste »* ? Que nenni ! On juge le directeur d'AZF et l'entreprise mère Grande Paroisse (filiale du groupe Total) – en tant que personne morale – pour « *homicides et blessures involontaires, destruction et dégradation involontaires par l'effet d'une explosion, et infraction au code du travail* ». Ecartés pendant six ans par l'instruction, le groupe Total et Thierry Desmarest, son directeur de l'époque, sont finalement inculpés le deuxième jour d'audience par une cour qui fait mine de céder à la pression des parties civiles.
Exit la municipalité toulousaine, les conseils généraux et régionaux qui ont donné les autorisations d'ouverture, puis d'extension des usines, et qui ont construit des cités autour de ces usines.
Exit l'État et ses services qui ont organisé et contrôlé l'exploitation du site chimique. Personne n'exige leur mise en examen, pas même les collectifs qui attendent de l'institution judiciaire reconnaissance et réparation sociale. Ce procès est une étape de la « *gestion de crise* » : un spectacle final qui grave la version officielle dans les mémoires.

UN PROCÈS POUR L'EXEMPLE ?

Six ans d'instruction, un dossier de cent neuf tomes, sept juges, quatre mois d'audience, une salle pouvant accueillir plus de mille personnes, mille huit cent treize plaintes en partie civile, un bataillon d'experts, une nausée de forces de l'ordre, le tout pour 3 800 000 euros… et des débats filmés pour la postérité (soixante-dix médias, cinq chaînes étrangères et plus de deux cents journalistes).
À événement exceptionnel, procès exceptionnel, histoire de donner l'impression que chacun a été entendu, les coupables désignés et les réparations attribuées. Une justice qui doit paraître « indépendante » et « équitable », incontournable, réparatrice, régulatrice et apaisante pour les parties. *Ite misa est* ! Cette fois-ci en grande pompe. Une justice qui broie au quotidien la vie de milliers de personnes, cette mécanique rodée qui prononce de plus en plus de peines, de plus en plus longues, des peines éliminatrices – histoire de résoudre les problèmes sociaux. Une justice pourvoyeuse du marché de la sécurité et de l'industrie de la punition carcérale. Une justice de classe qui protège depuis toujours patrons et possédants.

UN PROCÈS POUR LA VÉRITÉ ?

Ce procès est l'occasion d'officialiser le propos tenu par un procureur aux ordres après l'explosion. Sa thèse diluait les responsabilités, décrètant que l'explosion avait été exceptionnelle, due à une « *gestion désordonnée de l'usine.* [...] Q*uand on rogne sur les coûts, on rogne sur la sécurité* », avait-il conclu. Cet accident chimique n'aurait impliqué que l'usine AZF, ce qui mettait hors de cause les usines avoisinantes, notamment la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) qui produit le carburant des missiles nucléaires et de la fusée Ariane. D'ailleurs, le premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, l'avait bien expliqué en annonçant la réouverture du site : « *Mettre en cause la SNPE, c'est remettre en cause la force de frappe nucléaire française...* ». De la raison d'État à l'état pur. La vérité sortira donc de la bouche d'un juge. Le bas peuple en rigole, et se demande par où elle est entrée.

UN PROCÈS POUR TOURNER LA PAGE ?

On veut faire de ce procès un rituel, un exutoire, une thérapie de groupe pour les toulousains. Il leur permettrait de « faire leur deuil ». Quel mépris pour ceux qui ont perdu un proche ou vivent avec des séquelles. Cette explosion, n'est-elle pas le retour de bâton pour une région qui vit de l'industrie de l'armement (SNPE, EADS, Thales…) ? Pour autant, peut-on se laisser acheter par une décision de justice, des indemnités et renier sa conscience, abdiquer face à la bête, celle qui nous a pété à la gueule. Le livre est loin d'être refermé.

ET MAINTENANT…

On change de décor. La région se restructure autour de la chimie fine. Comble de mépris, c'est un cancéropôle que l'on construit sur le terrain d'AZF. Les industries pharmaceutiques – Fabre et consorts – débarquent avec leur cortège de recherches sur les bio et nanotechnologies qui promettent des désastres plus modernes… Le dynamisme économique ne doit pas périr sous les décombres : à chaque catastrophe son profit ; à chaque profit, sa catastrophe. Après avoir, pendant des décennies, fait « vivre » et crever l'agglomération toulousaine avec la chimie lourde (déjà économiquement condamnée avant l'explosion), on prétend maintenant y soigner le cancer – à deux pas d'usines classées Seveso et d'un terrain militaire où sont stockées des milliers de tonnes de matières explosives (nitrocellulose) de la première guerre mondiale dont personne ne sait que faire.
Au lendemain de l'explosion, une partie de la population est descendue dans la rue pour exiger la fermeture de tout le site chimique (« *Qui ne sautes pas, n'es pas toulou-sain* ! » reprennent en choeur les supporters du Stade). Aujourd'hui, sept ans après, l'institution judiciaire se pose en arbitre entre industriels et population « otage du risque ». Accepter ce jeu de dupes, c'est occulter le fond du problème, c'est oublier le « *Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs* » des manifestations, c'est accepter le rôle de victime dans cette farce judiciaire et laisser de beaux jours aux usines de mort.

Thierry, avec d'autres prisonniers, sur le toit de la maison d'arrêt de Fleury, lors de la mutinerie du 14 juillet 1987

« LA TORTURE NE S'AMENAGE PAS, ELLE SE SUPPRIME »

SOUSCRIPTION POUR LA PUBLICATION D'UN LIVRE SUR UN PRISONNIER INSOUMIS : THIERRY CHATBI

Un livre autour de la vie de Thierry Chatbi va sortir au mois de mai. Il sera édité par* L'Insomniaque. *Pour conserver son indépendance et son esprit frondeur, cet éditeur fait appel aux lecteurs et aux amis de Thierry pour l'aider à publier cet ouvrage, pour que la mémoire des luttes d'hier continue à nourrir celles des obstinés de la liberté d'aujourd'hui.

Placé en maison de correction dès l'enfance, puis dans des centres pour jeunes délinquants pendant son adolescence, Thierry Chatbi a été enfermé en maison d'arrêt avant d'aller pourrir dans les centrales de haute sécurité. Il s'est suicidé en avril 2006, six mois après sa sortie.
Il est représentatif d'une génération confrontée au chômage et au racisme institutionnel qui ne voulait pas se contenter des miettes et que sa révolte a conduit à se servir directement dans la caisse. La singularité de Thierry, c'est sa volonté de témoigner, de comprendre, de rester en lien avec l'extérieur. Il écrivait des mots comme des coups de poing, des textes pour dénoncer, pour transmettre.
Thierry a pris une part active dans les mouvements qui ont secoué les prisons dans les années quatre-vingts après l'avènement de la gauche. Avec des centaines d'autres, il a participé à la critique en actes du pouvoir et d'une de ses plus sinistres émanations : la prison. Plus tard, quand l'isolement, la répression, la longueur des peines ont mis un terme aux relations entre les prisonniers et à la rébellion, il n'a jamais cessé de résister, même seul. Il a dénoncé l'hypocrisie du gouvernement socialiste qui se targuait d'avoir aboli les quartiers de haute sécurité alors qu'il les avait juste débaptisés.
Il a payé ses choix au prix fort : plus de vingt-cinq ans de prison, dont plus de treize passés dans les quartiers d'isolement. *« Ne pas accepter l'inacceptable; c'est notre devoir, notre force, notre liberté »*, a écrit Thierry ; et aussi : *« Mesdames et messieurs les humanistes, la torture ne s'aménage pas, elle se suprime. Les longues peines sont une forme d'élimination sociale, une mort lente à peine déguisée, de la vengeance pure, le message adressé au corps social, aux prolos et sous-prolos, aux travailleurs pauvres, aux fin de droits, à tous les exclus qui auraient quelque velléités d'émancipation, de non-acceptation ».*

Le livre est construit autour des textes et des dessins que Thierry avait envoyés aux collectifs de soutien des luttes des prisonniers et aux émissions de radio anticarcérales : *Parloir libre*, puis *L'Envolée*.
Pour mieux décrire son parcours, son épouse et ses amis Didier Cadet, Christian Pujol, Djellali Mihoubi et Gaby Mouesca – dont certains sont toujours incarcérés – témoignent sur son enfance, sur les luttes, les séparations à l'intérieur de la détention, la répression, les longues peines.

Pour continuer à crier avec lui contre l'existence des prisons !

Je souhaite recevoir ... exemplaire(s) du livre sur Thierry Chatbi au prix unitaire de 12 euros (port compris), qui sortira en mai 2009.

Nom ...
Prénom ...
Adresse ...

à renvoyer avec un chèque à l'ordre de :
L'Insomniaque, *43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil-sous-Bois.*

Y a de la mutinerie dans l'hertz :

Brest : Extra-Muros - Le lundi de 19h à 20h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net
Tél. : 06 84 33 91 52
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 18h à 19h
Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19h à 20h
Radio Kaléidoscope - 97 FM
Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Prison couverte : MA de Varces
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
Haine des chaînes - Un lundi sur deux de 20h à 21h
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Parloir libre - Le jeudi de 20h30 à 22h et le samedi de 20h à 22h
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles
Nantes : Natchav - Le dernier dimache du mois de 18h10 à 20h
Alternantes - 98.1 FM
Pour transmettre des messages : Alternantes - 56, bd des poilus-44300 Nantes
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvaux
Région Parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19h à 20h30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr
(Rediffusion le mardi à 08h30)
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles/ Centrale de Poissy / MA d'Osny
Rennes : Transmurail Express - Le samedi de 12h30 à 14h
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - Place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes
Saint-Etienne : Papillon - Le 1er dimanche du mois de 17h30 à 19h
Radio Dio - 89.5 FM
et sur internet : www.radiodio.org
(rediffusion à Lyon sur radio canut -102.2FM)
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : Saint Paul / Saint Joseph / Montluc)
Toulouse : Bruits de Tôle - Le jeudi de 19h à 20h
Canal Sud - 92.2 FM
et sur internet : www. canalsud.net
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 / 40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers - Le 3e lundi du mois de 18h15 à 19h
Radio Méga - 99.2 FM
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 135 rue Prompsaul - 26000 Valence
(Rediffusion le mercredi de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à L'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de L'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Voici une liste de librairies où on peut trouver L'Envolée. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

Le Merle Moqueur. rue Lamartine, 32000 Auch.
Le Migou. 27, rue Dessoles, 32000 Auch.
Les Mots Passants. 2, rue Moutiers, 93300 Aubervilliers.
La Mémoire du Monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
L'Autodidacte. Place Marulaz, 25000 Besançon.
D. Roignant. 21, rue Navarin, 29200 Brest.
Et Après Pourquoi Pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le Local Libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon.
Les Tanneries. 21, boulevard de Chicago, 21000 Dijon.
Le Local Autogéré. 7, rue Pierre Dupond, 38000 Grenoble.
La Dérive. 10, plave St Claire, 38000 Grenoble.
L'Encre Sympathique. 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Les Bas Côtés. 59, rue N. Chorier, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 12, place Notre-Dame, 38000 Grenoble.
CCL. 4, rue de Colmar, 59000 Lille.
L'Imaginaire. 1, rue de la Patrie, 56100 Lorient.
A Plus d'un Titre. Quai de la Pêcherie, 69000 Lyon.
La Gryffe. 5, rue Sébastien Gryphe, 69000 Lyon.
Monnaie de Singe. 46, rue Consolat, 13001 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
La Galerie de la Sorbonne. 52, rue des Ecoles, 75005 Paris.
Le Tiers-Mythe. 21, rue Cujas, 75005 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Quilombo Projection. 23, rue Voltaire, 75 011 Paris.
Thé Troc. 52, rue Jean-Pierre Thimbaud, 75011 Paris.
BMG. 10, rue Sorbier, 75020 Paris.
L'Atelier. 2 bis, rue Jourdain, 75020 Paris.
Le Monte-en-l'air. 5, rue des Panoyaux, 75020 Paris.
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Manufacture. place Maurice Faure, 26100 Romans-sur-Isère.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, 76000 Rouen.
L'Etrange Rendez-Vous. 1, rue Faure Belon, 42000 Saint-Etienne.
La Voix au Chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44600 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 120 Grand-Rue, 67000 Strasbourg.
Le Kiosk. c/o Maison des associations. 3, rue Escoussiere Arnaud Bernard, 31000 Toulouse.
Ombres Blanches. 50, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Terra Nova. 18, rue Gambetta, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 17 Grande-Rue, 26000 Valence.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
Tropismes. 5, galerie des Princes, Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard, Saint-Gilles, Bruxelles.

Tous les numéros de* L'Envolée *sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr
Tous les articles publiés dans l'Envolée peuvent être utilisés, publiés, diffusés…

***L'ENVOLEE* : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

« SOIT TU PARLES, SOIT JE TE REMETS EN PRISON »

Jugé le 26 février 2009, Amadou a été reconnu coupable des trois chefs d'inculpation pour lesquels il a pris quinze mois ferme, sans obligation de quitter le territoire.

MA de Villepinte
décembre 2008

Je m'appelle Amadou Aw, je suis Mauritanien, je suis en France depuis quatre ans où je travaille dans la restauration. J'ai été arrêté par la police au mois de mai dernier à vingt mètres de ma maison, à Beauvais, pour un contrôle d'identité. Je présente aux policiers un papier comme quoi j'ai un dossier déposé à l'OFPRA (Office française de protection des réfugiés et apatrides) en train d'être examiné. Les policiers me disent que ce papier ne vaut rien, alors que c'est l'Etat qui me l'a donné, et ils m'emmènent au commissariat où je reste une journée avant d'être emmené au centre de rétention de Rouen.

Je reste quinze jours à Rouen et le 15 juin on m'emmène à l'aéroport de Roissy pour être expulsé.

Je dis aux policiers qui m'escortent que je suis demandeur d'asile, que je risque ma vie si je retourne en Mauritanie mais le policier dit que ça lui est égal, qu'il a ordre de m'expulser et qu'il obéit.

On m'attache les mains derrière le dos et les jambes. J'essaie de me débattre et je refuse de monter dans l'avion. Vu que je refuse, les policiers m'emmènent vers leur voiture, ils sont très énervés à cause de mon refus, ils commencent à me battre, à m'insulter moi et ma famille et à me frapper la tête. Je crie pour que ça s'arrête et l'un des policiers me ferme la bouche et me tourne très fort la tête pour me faire taire. Ça me bloque la respiration et pour me dégager je lui mords un doigt.

On m'emmène alors au commissariat de l'aéroport où je demande à voir un médecin car j'ai très mal au cou. Le médecin me donne quatre comprimés et une ordonnance.

De retour au commissariat, je redemande des comprimés car j'en ai plus, mais la police refuse de m'en donner, même en les achetant avec mon argent. Un policier me demande si ça va, je réponds que non, il me dit que c'est bien alors. Je ne pourrai pas revoir de médecin ni recevoir de soins.

Le 17 juin, on me transfère au tribunal de Bobigny devant un juge d'instruction. Je lui dis que je veux un interprète car je ne maîtrise pas le français à cent pour cent et que je veux être sûr de ce que je dis. La juge d'instruction Catherine B. m'apprend que je suis mis en examen pour : « *Séjour irrégulier en France, refus de se soumettre à une mesure d'éloignement forcé, violence ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, avec comme circonstance aggravante que ce soit sur un policier en exercice.* » Le dernier chef d'inculpation fait de mon affaire une affaire criminelle.

N'ayant pas d'interprète, la juge dit qu'elle m'incarcère quelques jours en maison d'arrêt, le temps de trouver un interprète. Voilà comment je suis arrivé à Villepinte, ces quelques jours vont durer cinq mois avant que je sois interrogé de nouveau. Et encore à nouveau sans interprète et sans mon avocat, au début, qui est en retard. Je proteste car il n'y a pas d'interprète comme convenu, mais la juge me répond : « *Soit tu parles, soit je te remets en prison.* »

Alors j'ai préféré parler. J'ai tout expliqué : l'arrestation, l'aéroport, les coups qu'on m'a porté, le fait que je me sois défendu. J'ai dit que selon moi je n'avais rien fait de mal, je me suis juste défendu car on me frappait et on m'étouffait.

La juge m'a ensuite posé quelques questions sur ma famille, ma nationalité. Mon avocate n'a rien rajouté.

Depuis cet interrogatoire il y a un mois, je n'ai aucune nouvelle, ni de la juge ni de mon avocate. Pourtant, j'ai écrit à mon avocate pour qu'elle me rende visite et qu'on discute de l'affaire, mais elle n'est pas venue.

Ça fait presque six mois que je suis incarcéré à Villepinte avec un mandat de dépôt criminel.

AMADOU

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D 444 du CPP).